

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

La politesse à table	Beatrice Dussane
Les équivoques sociales	Val. Fallon, S. J.
Le centenaire de Pestalozzi	D ^r Georg Moenius
Les Saints au théâtre	Henri Ghéon
Le problème de l'Union des Églises à Constantinople	J. Constant
France et Belgique — Union économique ?	Comte Louis de Lichtervelde
Un monde d'idées	Léopold Levaux
L'épiscopat des États-Unis et la persécution mexicaine	Giovanni Hoyois
Les idées et les faits : Chronique des idées : L'exposition du siècle de Louis XIV, Mgr J. Schyrgens. — Rome. — Allemagne.	

La Semaine

♦ Bien qu'il ne faille pas prendre très au sérieux certaines... « représentations » parlementaires, le débat provoqué par M. Sommerhausen au sujet des cantons rédimés mérite d'être souligné.

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, plébiscite, principes révolutionnaires et anarchiques qui sont loin d'avoir sorti toutes leurs conséquences! Qu'il reste des pro-Allemands à Eupen, quoi de plus naturel? Que le Reich essaie d'y provoquer une agitation anti-belge quoi de plus normal? Mais un Etat tort sait se défendre, et une politique habile arrive aisément à ses fins.

Proclamer que c'est le vœu des populations qui, toujours, doit décider en fin de compte du sort politique d'une région quelconque, c'est vouer l'ordre — si l'on peut dire — européen à l'éternelle anarchie.

Si tout mécontentement — quelque peu bruyant — et que l'on suscite à volonté!... — fonde un droit au plébiscite, quel encouragement aux plus basses intrigues, quelle prime à l'agitation et à la corruption perpétuelles!

M. Jaspar a dit ce qui devait être dit. Espérons que dans les cantons rédimés, la Belgique fera ce qui doit être fait.

♦ L'Allemagne a tout lieu de se réjouir de la 43^e session du Conseil de la S. D. N. Si, pour la galerie, tout le monde se déclare satisfait de l'accord au sujet de la Sarre, il est certain, toutefois, que l'Allemagne obtient encore une fois quelques concessions nouvelles. Tant mieux si la cause de la paix s'en trouve mieux servie!

Et c'est toujours à cette même redoutable question que l'on se butte : que veut l'Allemagne? Où va-t-elle? Plus exactement : où risque-t-elle de s'égarer si on n'y prend garde?

« La Belgique n'avait aucun intérêt direct dans les questions traitées à Genève la semaine dernière » a déclaré M. Vandervelde. Tout de même! Ne sommes-nous pas intéressés au premier chef à tout ce qui se fait sur les bords du lac Léman? Car enfin, ou Genève sert la cause de la paix, ou elle la dessert. Si, par malheur, la politique pratiquée à la S. D. N., dans les petits comme dans les grands problèmes, devait en fin de compte, aboutir, après avoir refait l'Allemagne, à la déchainer une fois encore, qui donc serait encore la première victime?

Mais notre ministre des Affaires étrangères est optimiste. Il a rencontré M. Masaryk, et M. Masaryk lui a fait partager sa foi : d'ici un siècle nous n'aurons pas de guerre!!

Soyons logiques, alors, et supprimons le demi-milliard de dépenses militaires qui nous écrasent...

Ce bon M. Masaryk a dit aussi à son bon ami Emile que la réaction qui se manifeste en Europe ne durera pas. « Les grandes autocraties sont mortes et leurs succédanés n'auront pas longue vie. »

Le Président de la Tchéco-Slovaquie croit à démocratie. Souhai-

tons à ses compatriotes autre chose que cette croyance, pour défendre demain leur indépendance reconquise et leur jeune liberté...

♦ « S'il est un endroit où la diplomatie secrète ne trouve pas de terrain favorable, c'est bien Genève... » a déclaré encore M. Vandervelde.

Laissons lui les illusions... qu'il feint d'avoir. La vie internationale exige des relations diplomatiques. Pas de diplomatie sans secrets, et voilà pourquoi Genève risque de compliquer le jeu diplomatique et donc la vie internationale. Une diplomatie sur la place publique — ce qui d'ailleurs ne serait plus de la diplomatie — décuplerait les côtés les moins nobles de toute activité diplomatique : mensonges, intrigues, exploitations des passions les plus basses, corruption, etc., etc.

Certes, la diplomatie dite secrète n'a que trop souvent poussé à la guerre, surtout depuis l'écroulement de la chrétienté. Mais la cause de la Paix serait irrémédiablement perdue si le démocratisme — c'est-à-dire l'homme bon et toujours perfectible — était poussé jusqu'à faire tout le monde juge des moindres incidents de la vie internationale.

Soyons rassurés! Quand tous les Etats auraient décidé de n'avoir plus de secrets diplomatiques, bien vite un Etat aviserait — dans le plus grand secret! — aux moyens à employer pour exploiter la naïveté et la candeur de l'un ou l'autre des autres membres de la démocratique et impassible S. D. N. rêvée par M. Vandervelde.

♦ A Paris, M. l'abbé Bethléem, coupable « d'avoir arraché à des devantures de kiosques de journaux et déchiré des publications jugées par lui licencieuses, s'est vu condamner à 11 francs d'amende.

Et... deux journalistes qui « par représailles avaient, dans une librairie catholique, déchiré des images religieuses sous prétexte qu'elles attaquaient leurs conceptions artistiques » ont été condamnés à la même peine.

Est-ce assez bien combiné!

Mais une telle carence des pouvoirs publics, un tel neutralisme, une telle complicité dans la décadence des mœurs, une telle lâcheté à défendre les bases mêmes de l'ordre moral et social conduisent fatalement une nation aux abîmes.

La justice française a cru s'en tirer par un habile jeu de bascule, mais si aujourd'hui encore elle juge illégal, donc immoral, le fait de détruire la propriété d'autrui, sans plus prétendre s'occuper de l'action différente qu'exercent sur les passants des images obscènes et des images religieuses, c'est-à-dire sans se soucier de la perversion des intelligences et des volontés, demain cette pitoyable justice sera balayée par l'armée des égarés et des corrompus, qui fera sauter les tribunaux et décapiter les juges...

La politesse à table⁽¹⁾

Je saisis cette causerie sur la politesse à table comme une occasion agréable et exceptionnelle : agréable et exceptionnelle, car elle va pour une fois, nous permettre de faire l'éloge de notre temps, si souvent digne de blâme et de regrets.

Alors que tant de mes collègues, conférenciers, ont dû déplorer avec juste raison la décadence de la politesse à notre époque, je suis obligée de reconnaître, et je le fais avec plaisir, que nous sommes, incontestablement, plus corrects, sinon réellement plus polis. En effet, le développement matériel de notre civilisation met à la disposition du plus modeste d'entre nous, pour absorber proprement sa nourriture, un nombre d'outils infiniment plus grand que n'en possédèrent Charlemagne ou François I^{er}.

Ce progrès matériel a déjà frappé quantité de bons esprits; un des plus charmants auteurs de notre temps, Eugène Marsan, curieux de tous les raffinements, raffinement de style, raffinement d'orthographe, raffinement de la mode, a dernièrement, dans un amusant traité de civilité, fixé l'état de nos mœurs et voici ce qu'il dit à propos de la tenue à table.

Il a d'abord ouvert un vieux traité de civilité de la fin du règne de Louis XIV et il y a retrouvé des recommandations de tenue aussi élémentaires que celles-ci :

« Il est très indécent de toucher à quelque sauce avec les doigts, outre que cela vous oblige à deux ou trois autres indécentes. L'une d'essuyer fréquemment vos mains à votre serviette et de la salir comme un torchon de cuisine; l'autre de les essuyer à votre pain. Et la troisième, de vous lécher les doigts, ce qui est le comble de l'impropreté. »

Et il continuait, avec juste raison, en disant :

« Ainsi ce que tout le monde sait aujourd'hui comme en naissant, ce que les petits enfants du siècle ont sucé avec le lait, a dû être appris avec application, enseigné, codifié, relaté, prêché. Il a fallu la leçon acharnée des plus honnêtes gens du royaume pour conduire tous les autres où ils en sont à présent, jusqu'au plus disgracié.

» Tous les Français de toutes classes ont encore appris à manger décentement. Tu reconnais un Français entre mille à sa propreté à table, à son aisance.

» Tant de règles qui leur ont été démontrées, lorsqu'ils étaient petits garçons, et vous Madame, petite fille! C'était une perpétuelle alerte :

« — Tiens-toi droit. Ne t'appuie pas au dossier de la chaise. Ne te penche pas sur ta soupe. Ta cuiller, mon ami, il faut l'élever. Pourquoi te baisses-tu? Il suffit de t'incliner un peu. Ne souffle pas. N'aspire pas. Quel bruit! Et qu'est-ce que tu as à attendre comme un sot? Ta soupe est trop chaude? Prends au bord de l'assiette. Oh! je t'en prie, ta cuiller est trop pleine. Elle coule. Et qu'est-ce que tu fais? Tu bois de côté, au lieu de la mettre dans ta bouche par le petit bout, comme sa forme l'indique? »

» Un peu plus tard, lorsque tu avais avancé en âge :

« — Que sont devenues tes mains? Tu veux que le petit chien les lèche? Et bien, ton coude sur la table! Veux-tu des coussins? Monsieur (ou Mademoiselle) on ne tient pas sa fourchette avec le poing, mais comme ceci, l'index sur la tige, et ni trop près, ni trop loin de la fourche. Et tes légumes? Voyons, tes légumes! La fourchette passe de la main gauche à la main droite. Au lieu de piquer, elle ramasse. Tu seras toujours paresseux... »

» Lorsque l'éducatrice était une marâtre, elle concluait qu'on finirait sur l'échafaud. »

Si nos aïeux se tenaient moins bien que nous à table, est-ce à dire qu'ils ignoraient toute politesse, non pas! La politesse est un sentiment qui se peut témoigner de mille manières diverses.

De tout temps, le repas fut un des actes les plus importants de la

vie sociale, et cependant le plus animal de tous les actes qui doivent être accomplis en société.

De tout temps, par conséquent, les êtres polis eurent le souci d'atténuer cette animalité dans la mesure du possible; le souci de ménager les légitimes susceptibilités de leurs voisins. Ce souci-là, c'est la politesse même, mais cette pauvre politesse était bien obligée de se traduire par des gestes fort différents des nôtres, car, comme je vous le disais tout à l'heure, elle souffrait d'une grave pénurie d'outillage, si je puis dire, dont nous allons voir les traces dans les vieux traités de civilité du Moyen Age.

A cette époque ancienne, en effet, on ne disposait, pour manger, que de couteaux, et pour disposer sa nourriture devant soi, que d'une plaque de métal ou de bois plate, nommée tranchoir.

Et pour boire, on n'avait, le plus souvent, qu'une seule coupe pour deux ou trois personnes, parfois même une seule coupe pour toute la table. Alors, les vieux professeurs de civilité recommandent de bien essuyer sa bouche avant de boire dans cette coupe commune, de vider la coupe complètement, afin de ne pas laisser le moindre restant à leur voisin, de ne pas boire la bouche pleine, et enfin, de ne prendre le verre ou la coupe qu'avec les trois premiers doigts. Cette dernière recommandation inspirée, non pas par le désir de ne pas incommoder le voisin, mais par le désir de témoigner que l'on est maître de ses appétits et de ses passions, et que, même ayant grand soif ou grand faim, on est capable de ne pas se jeter sur la nourriture ou sur la boisson comme une bête brute.

Très tôt également, on se préoccupa d'enjoliver, d'embellir, d'agrémenter le repas, et je veux vous rappeler ici un charmant usage qui était lui-même inspiré des usages grecs, et qui avait dû être transmis à travers la civilisation latine : à la fin d'un grand dîner, on faisait passer à l'un des convives un rameau de buis fraîchement coupé, orné de rubans, ou même décoré aux armoiries de la maison; le convive ainsi désigné devait payer son écot à la distraction générale, en racontant une légende, en récitant une ballade ou une villanelle, en chantant une chanson, dont tous les convives reprenaient en chœur le refrain. Et, s'étant ainsi exécuté, il passait le brin de buis à son voisin ou à sa voisine, et vidait une coupe de vin fin.

Le buis faisait ainsi le tour de la table, et quand le tour de la table était achevé, la soirée était finie.

Vous voyez donc que, lorsque le hasard de nos promenades nous fait entrer dans une maison villageoise, ou dans quelque guinguette de banlieue où nous surprenons les convives d'un repas de noce en train de chanter chacun sa chacune, il ne faut pas faire les renchéris! Nous ferions mieux de saluer la survivance d'un très vieux usage qui a pris ses racines au plus profond de notre civilisation.

Comme vous le voyez, le souci de politesse naquit en même temps que les premiers embryons de civilisation; mais ce souci constant passa par des usages variables, qui sont fidèlement enregistrés dans les traités de civilité des différentes époques.

C'est ainsi qu'au XV^e siècle, un lettré, Jean Niellot, traduisait de l'espagnol « le Castoïement que le père enseigne à son fils ».

*Quand tu auras les mains lavées
Et à la toile essuyées
Et seras à la table assis.
Le pain sera devant toi mis.
Tu ne dois pas trop haler
Que tu ayes à manger,
Car l'on dirait tout aussitôt
Que tu serais affamé.*

Le fils un peu inquiet de cette recommandation de manger sans hâte, demande si, lorsqu'il est à la table d'un hôte, il doit man

(1) Conférence prononcée à la tribune des Conférences Cardinal Mercier.

ger peu ou beaucoup. Le père lui répond par ces quelques vers qui me paraissent empreints, pour ma part, d'une sagesse éternelle :

*Tu mangeras toujours plus que tu pourras,
Car s'il l'aime, il en sera flatté,
S'il le hait, cela l'ennuiera.*

La Renaissance va apporter dans les usages de la table des progrès décisifs, d'abord un bien plus grand luxe du linge. Jusque-là, les pauvres convives du Moyen Age ne disposaient pour essuyer leurs doigts, perpétuellement souillés par le contact des viandes et des sauces, puisque, je le répète, on ne disposait que de couteaux pour découper sa viande, et de sa main pour la saisir au plat, — les convives du Moyen Age ne disposaient, dis-je, que d'une mince bande de toile fixée autour de la table du festin, en festons agréables, mais bien exigus pour un usage aussi impérieux.

La Renaissance, au contraire, va doter la table d'une véritable profusion de linge, et notamment, on voit enfin donner aux pauvres convives une serviette individuelle. C'est ici l'occasion de remarquer qu'une mode, même absurde par ailleurs, peut avoir d'heureuses conséquences. En effet, c'est parce que nos aïeux de la Renaissance s'étaient avisés de porter des fraises, des carcans tuyautés, qui les empêchaient de baisser la tête et même de voir la nourriture qui était placée devant eux, qu'il leur fallut abriter ces fraises avec une serviette, étant bien entendu que, depuis que le monde est monde, la première recommandation de la politesse à table fut de ne point répandre de taches sur ses habits.

C'est cette même mode des fraises qui, gênant Henri III, lui fit remarquer, un jour, parmi les apprêts des valets de cuisine, un petit instrument extrêmement commode, dont ils se servaient pour le maniement des viandes, et qui consistait en deux dents très aiguës, fixées sur un manche assez long; cette « fourche » parut à Henri III le comble de la commodité, il en fit faire quelques-unes pour son usage personnel, et c'est ainsi qu'apparut sur la table française la fourchette, la fourchette dont il nous semblerait bien impossible de nous passer aujourd'hui, et qui cependant ne fut connue, ni de Louis XII, ni de Charles VII, ni même de François I^{er}, et qui même pendant un siècle encore restera l'apanage des tables royales et seigneuriales. Ce n'est qu'au XVII^e siècle, fort avant dans le XVII^e siècle, que la fourchette apparaîtra sur les tables des bourgeois.

C'est aussi vers la fin de ce XVII^e siècle, qu'un charmant homme, un mondain, brillant et spirituel, épicurien, faiseur de chansons, amateur de bonne chère, le marquis de Coulanges, le propre cousin de M^{me} de Sévigné, celui à qui elle écrivait sa lettre célèbre sur le mariage de M^{lle} de Montpensier, rédigea à son tour un petit traité de civilité, en vers, donnant une formule définitive de la politesse à table :

*Chacun mange présentement
Son potage sur son assiette;
Il faut se servir poliment
Et de cuiller et de fourchette
Et de temps en temps qu'un valet
Les aille laver au buffet.*

*Tant qu'on peut il faut élever
Sur la nappe de rien répandre,
Tirer du plat, sans hésiter,
Le morceau que l'on y peut prendre.
Et que votre assiette jamais
Ne serve pour différents mets.*

*Très souvent, il faut en changer,
Pour en changer, elles sont faites,
Tout ainsi que pour s'essuyer
On vous donne des serviettes.
A table comme ailleurs enfin
Il faut songer à son prochain.*

« Il faut songer à son prochain », voilà la formule précise, non seulement de la politesse à table, mais de toutes les politesses, et on pourrait presque dire, de toute la vie sociale.

C'est en m'inspirant de cette formule même que je voudrais vous parler de quelques usages de la table moderne.

Je ne vais pas essayer de vous apprendre à bien vous tenir, ce serait fort impertinent, car, comme l'a dit Eugène Marsan, il y a un beau temps que vos papas et vos mamans vous ont appris

tout cela, une fois pour toutes. Mais je crois qu'une tenue correcte n'est pas le dernier mot de la politesse à table, et que le souci précisément de songer à son prochain nous dicte encore quelques devoirs supplémentaires.

Si vous le voulez bien, nous allons prendre pour cadre de la politesse à table, un repas-type. Ce repas-type ne sera pas le repas de famille, non que le repas de famille n'ait ses règles de politesse. Il est, par exemple, souhaitable que vous ne réserviez pas pour le temps du repas de famille, la lecture de votre journal, depuis la manchette jusqu'au nom du gérant. Il est souhaitable également, Mesdames, que nous n'amenions pas à la table de famille toute la provision d'énerverment que nous avons pu faire, au cours de la journée; mais cela, c'est la politesse familiale, en général, beaucoup plus que la politesse de la table.

Je voudrais prendre comme repas-type, ce déjeuner ou ce dîner où nous avons réuni quelques amis, soit pour les mieux connaître, soit pour passer avec eux quelques heures parfaitement agréables, soit pour témoigner à l'un d'eux de notre déférence, du désir que nous avons de lui faire un honneur particulier.

Ce dîner, en un mot, où selon la parole des Grecs, la table est l'intermédiaire de l'amitié.

Or, autour d'une table, nous réunissons toujours deux catégories de personnes : les amphitryons et les convives, qui ont chacun leurs devoirs respectifs et distincts.

Commençons, si vous le voulez bien, par les devoirs des amphitryons, et je vais m'abriter derrière une autorité incontestable, non seulement de la gastronomie, mais en politesse qui est le charmant érudit et disert Brillat-Savarin. Brillat-Savarin nous dit, dans la *Physiologie du goût*, « couvier quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit », et vous pensez bien que vous n'avez pas fait tout son bonheur, uniquement en disposant sur une nappe éblouissante des cristaux étincelants et une argenterie bien ciselée; pour achever de le rendre heureux, il faut le bien nourrir. Je dois avant tout rendre hommage à nos admirables traditions culinaires de la province française. Dans la province française, quelle qu'elle soit, on sait encore bien manger et bien donner à manger; mais je vis à Paris, et j'ai souvent observé, dans la hâte et la fièvre de la vie parisienne, que ces traditions culinaires sont quelquefois oubliées.

Nous manquons à Paris de place et de temps pour préparer des repas, selon les recettes antiques; bien souvent aussi, la maîtresse de maison parisienne, quelque peu improvisée, cède au souci d'éblouir un peu naïvement ses convives, et ne pouvant ou ne sachant pas préparer longuement des plats honnêtes et savants, elle se rattrape en produisant sur sa table des mets rares, d'une provenance difficile, d'un prix coûteux. Comme elle dépense ainsi son budget, elle essaie de tout concilier en achetant ces produits coûteux un peu au rabais; bref, elle met sur sa table des plats fort chers, qui sont cependant d'une qualité médiocre; elle commet une très grave erreur. La politesse ne nous oblige pas à une telle ostentation; la politesse de l'amphitryon ne commence pas à la langouste ou au foie gras truffé; un bon rôti de veau est plus poli qu'un mauvais poulet, et un bon poulet est plus poli qu'un mauvais faisan.

La seule obligation de l'amphitryon consiste à ne servir que des choses parfaitement exquises, si simples soient-elles.

Brillat-Savarin, auquel il faut toujours revenir, nous a donné ainsi une petite nomenclature de ce qu'il appelle « les éprouvettes gastronomiques » parfaitement graduées d'après le chiffre des revenus des amphitryons et des convives.

Brillat-Savarin appelle les éprouvettes gastronomiques des mets d'une saveur inconnue et d'une excellence tellement indiscutable, que leur apparition seule doit émouvoir chez un homme bien organisé, toutes les puissances dégustatrices, de sorte que tous ceux chez lesquels, en pareil cas, on n'aperçoit ni l'éclair du désir, ni la radiancé de l'extase, peuvent justement être notés comme indignes des honneurs de la séance, et des plaisirs qui y sont attachés.

Première série d'éprouvette gastronomique.

— Revenu présumé, 5,000 francs (médiocrité) :

Forté rouelle de veau piquée de gros lards et cuite dans son jus.

Dindon de ferme farci de marrons de Lyon.

Pigeon de volière gras, bardé et cuit à propos.

Œufs à la neige.

Et le convive s'écrie : « Peste, voilà qui a bonne mine, allons il faut y faire honneur ! »

Deuxième série. — Revenu présumé, 15,000 francs (aisance) :
 Filet de bœuf à cœur rosé, piqué et cuit dans son jus.
 Quartier de chevreuil, sauce hachée de cornichons.
 Turbot au naturel.
 Gigot pré-salé provençal.
 Dindon truffé.
 Petits pois en primeurs.
 Cri du convive : « Ah! mon ami, quelle aimable apparition, il y a vraiment « nops et festins ».

Troisième série. — Revenu présumé, 30,000 francs et plus (richesse) (on voit bien que Brillat-Savarin ne vivait pas à notre époque) :

Une pièce de volaille de sept livres, bourrée de truffes du Périgord jusqu'à sa conversion en sphéroïde.

Un énorme pâté de foie gras de Strasbourg, ayant forme de bastion.

Des caïlles truffées à la moelle et tendues sur toast beurré au basilic.

Un faisán à son point, piqué en toupet, gisant sur une rôtie travaillée à la Sainte-Alliance.

Et enfin, 100 asperges de 5 à 6 lignes de diamètre, en primeurs.

Et cette fois on entend autour de la table : « Ah! Monsieur ou Monseigneur, que votre cuisinier est un homme admirable. On ne rencontre ces choses-là que chez vous! »

Si les magnificences gastronomiques du temps de Brillat-Savarin sont passées pour nos malheureux budgets d'après-guerre à l'état de légendes, il nous est cependant toujours possible de témoigner à nos convives que nous avons personnellement pris souci de leur agrément et de leurs désirs.

Je vous parlais, dans ma conférence de l'an dernier, d'une des femmes les plus spirituelles d'il y a quarante ans, M^{me} de Loynes. M^{me} de Loynes, outre son salon célèbre, tenait une table si admirable que ses convives s'en souviennent encore avec une gratitude émue, car il faut dire, à l'éloge des gourmands que la reconnaissance de l'estomac est une des plus solides reconnaissances qui soient. Eh bien, M^{me} de Loynes avait tout d'abord un excellent cuisinier et beaucoup d'argent, et je suis de votre avis, Mesdames, cela simplifie bien les choses; mais enfin, elle ne s'en tenait pas là; elle savait dépenser quelque chose de son ingéniosité, de sa réflexion et aussi de son temps pour donner à ses menus un cachet personnel et les amener au point de perfection.

M^{me} de Loynes savait quels pays de France produisent les meilleures espèces de chaque légume, de chaque condiment, de chaque gourmandise. M^{me} de Loynes faisait venir ses truffes du Périgord, ses foies-gras de Toulouse, ses rillettes d'Anjou et ses aïls de Provence. Elle savait préparer quelquefois à ses convives la surprise d'un plat exotique inconnu ou, au contraire, certains jours les émouvoir par un plat original, qui leur rappelait les douceurs de l'enfance au pays natal.

En un mot, elle ajoutait au luxe de sa table et au talent de son cuisinier beaucoup de son intelligence personnelle et de son cœur. Et, voyez-vous, Mesdames, si merveilleuses que soient les recettes que vous faites exécuter, ou que vous exécutez vous-même, si réussies que soient les plats sur votre table, un peu de cœur, c'est encore le meilleur assaisonnement que vous puissiez jamais y ajouter.

Vous pensez bien qu'un convive, pour lequel on s'est donné tant de mal, a des devoirs à son tour, et il a avant tout le devoir de manger ce qu'on lui offre, de le manger de bon appétit, de l'apprécier et de dire sa satisfaction.

En un mot, il a le devoir d'être un brin gourmand, c'est encore Brillat-Savarin qui nous le dit :

« C'est encore la Gourmandise qui motive les efforts que la reconnaissance de ceux-ci, quand ils voient que l'on s'est savamment occupé d'eux; et c'est ici le cas de blâmer à jamais les mangeurs intrépides qui avalent avec une indifférence coupable les morceaux les plus distingués ou qui aspirent avec distraction sacrilège un nectar odorant et limpide. Loi générale : toute disposition de haute intelligence nécessite des éloges explicites, et une louange délicate est obligée partout où s'annonce l'œuvre de plaire. »

Je crois que je vais me trouver ici en contradiction avec une tendance malheureusement un peu répandue, tant en province qu'à Paris, tendance qui fut surtout prépondérante il y a vingt ou trente ans, et qui semble heureusement s'affaiblir ces dernières années, par le renouveau de la gastronomie. Cette tendance a pris naissance dans un souci de délicatesse exagéré, ce même

souci qui faisait recommander au Moyen Age de ne prendre la coupe qu'avec deux ou trois doigts et de ne pas se précipiter sur la nourriture. Ce souci, en s'exagérant, nous a mené à nous réunir autour d'une table, comme si nous y étions, simplement pour parler, et à nous faire absorber la nourriture d'une manière purement machinale, sans jamais paraître nous apercevoir de ce que nous mangeons.

Là aussi, il faut noter l'influence de la mode : si vous ouvrez, par exemple, un traité de civilité d'il y a trente ou quarante ans, vous y verrez, entr'autres recommandations, qu'une dame, non pas une dame extrêmement raffinée et renchérie, mais une dame simplement correcte, n'a pas le droit de boire de vin, quel qu'il soit, vous entendez bien, quel qu'il soit, autrement que fortement coupé d'eau : Grand Bordeaux, Grand Bourgogne, les plus nobles Château-Yquem, les plus puissants Corton, les plus vénérables Clos-Vougeot, subissent le même sort, et seront transformés en une boisson sans nom, et sans goût; c'est absolument épouvantable!

Eh bien, il y avait à cela une raison majeure; vous vous rappelez les modes d'il y a trente ans (oh! je vous vois venir, Mesdemoiselles, qui avez moins de vingt ans, je vous vois sourire et vous êtes toutes prêtes à vous dire que les modes d'il y a trente ans était parfaitement ridicules), eh bien! non, elles n'étaient pas ridicules, et un grand dîner de cette époque, avec autour de la table, des dames aux belles épaules, des dames qui se tenaient droites (c'était très joli, vous savez, les dames qui se tenaient droites et qui avaient de belles épaules), des dames coiffées de chevelures abondantes (c'était aussi très joli des chevelures abondantes), cela formait un coup d'œil brillant et infiniment séduisant; mais voilà, une ombre au tableau, cette ombre, c'était le tour de taille qui n'était jamais assez serré au gré des couturières et qu'elles faisaient d'autant plus étroit que la robe était plus élégante, plus habillée, comme elles disent.

De telle sorte que la pauvre dame, ainsi emprisonnée dans son tour de taille, après la troisième gorgée de potage était réellement incapable de rien avaler, et si elle avait voulu se risquer à absorber un peu de vin pur et quelques bouchées de chaque plat, on l'eût vue devenir cramoisie, reluire sous sa poudre envolée, et se défigurer sous les méches découragées de sa belle coiffure d'apparat.

Et voilà pourquoi la civilité lui recommandait de ne boire que de l'eau rougie, pauvre dame d'il y a trente ans!

Notre mode, absurde par beaucoup de côtés, a eu cependant l'heureuse idée de nous délivrer de la torture du tour de taille et nous pouvions manger et boire. Profitons-en pour être des convives parfaitement polis, des convives gourmands, je dis gourmands et non gloutons.

De même que la politesse de l'amphitryon ne commence pas à la langouste et au foie gras, la politesse du convive ne commence pas avec l'indigestion. Une bouchée nous suffit si elle est bien dégustée, pour rendre à un grand vin, l'hommage qu'il mérite. Je dis bien l'hommage que mérite un grand vin, et je voudrais ici vous parler d'une politesse qui n'a pas encore été évoquée entre nous. Politesse de l'amphitryon, politesse du convive, ce sont toujours des politesses envers les personnes; je voudrais vous parler, maintenant de la politesse envers les choses, envers les belles choses.

Je crois qu'il est humain, et notablement humain, de rendre hommage à tous les beaux aspects de la nature qui se présentent à nos yeux. Je crois que notre intelligence et notre âme s'enrichissent dans l'admiration et que c'est un véritable devoir, quand nous sommes en présence d'un beau coucher de soleil, d'un bel horizon de montagnes, ou bien quand, au mois de juin, nous passons dans un jardin auprès d'un buisson de roses, de nous écrier : « Voilà un beau ciel, voilà de belles montagnes », ou bien : « Ces roses sentent bon et font plaisir à voir ». Et de même, je crois qu'il est nécessaire, quand nous avons devant nous un verre de bon vin, de lui rendre un tribut d'admiration, car ce verre de bon vin, c'est une chose rare et difficile; il a fallu, pour amener dans le cristal qui est devant vous, ces quelques gouttes de liqueur pourpre ou ambrée, il a fallu le ciel mesuré et la terre délicate de notre France, il a fallu le labeur du vigneron et la science minutieuse du caviste, il a fallu la sollicitude de votre amphitryon qui a patiemment laissé vieillir et mûrir dans son cellier la bouteille qu'il vous offre aujourd'hui.

C'est donc un devoir de rendre hommage à ce beau et bon vin, comme à un magnifique produit de la nature et de la science humaine; nous témoignerons ainsi de notre politesse envers la

création, et la politesse envers la création, c'est, en somme, de la politesse envers le Créateur.

Qu'on me pardonne de pousser ma pensée jusqu'à l'extrême; je crois qu'en certains cas, un peu de gourmandise, un peu seulement, cela peut ressembler à une modeste action de grâces.

Donc, Mesdames, quand on vous offre un verre de beau Bourgogne, prenez-le dans vos mains, réchauffez-le comme un oiseau tombé du nid. Vous allez me dire : « Cela n'est pas gracieux de tenir ainsi son verre dans les deux mains », mais je vous répondrai : « C'est notre art de femme de rendre gracieux n'importe quel geste, si nous voulons bien nous y efforcer, et vous ne me ferez pas croire que vous ne savez pas cet art de femme sur le bout des doigts. »

Donc, réchauffez-le, ce vin; respirez-le et vous serez étonnées de respirer, non point un parfum de vin ou de liqueur, mais un magnifique parfum de fleurs, de toutes les fleurs réunies ensemble, le parfum de tout un été français, et quand vous l'aurez bien respiré, alors je vous dirai ce qu'Edouard VII dit, dans une circonstance analogue, à un Américain dont il avait entrepris l'éducation gastronomique (l'histoire ne nous dit pas s'il est arrivé à ses fins). Edouard VII ayant ainsi recommandé à son Américain de réchauffer et de bien respirer le grand Bourgogne, l'Américain lui dit : « Et quand je l'ai respiré, je le bois? » — « Non, dit Edouard VII, en posant son verre sur la table sans y avoir touché, vous en parlez! »

Nous sommes tombés d'accord que le convive a le devoir d'être agréable, en somme d'être gourmand quand on lui sert de bonnes choses; c'est entendu quand le repas est bon, nous le disons; mais quand il est mauvais? Quand il est mauvais, comment faut-il faire? Eh bien, il faut le taire, et il faut le taire bravement, non pas à demi. Il ne faut pas dire, par exemple, si la cuisinière a salé deux fois un plat, et que la pauvre maîtresse de maison s'en excuse en pâlisant, il ne faut pas dire avec une petite grimace : « Mais non, je vous assure, cela peut aller. C'est à peu près mangeable... » Non point, il faut faire votre plus large sourire : « Comment, Madame, trop salé, c'est certainement une illusion de votre part, car j'allais précisément vous redemander du sel. »

Je reprends encore Brillat-Savarin, et je lis cette anecdote : Pendant la Révolution, le duc de Bedford avait offert au duc de Grammont, émigré, un dîner splendide. Au dessert, le duc de Bedford avait fait apporter une bouteille de vin de Constance, un vin merveilleux, sans pareil, sans âge, sans prix. Il tient à verser lui-même ce nectar à son hôte. Le duc de Grammont prend le verre, boit et déclare cela excellent. Le duc de Bedford veut faire raison à son hôte, il boit à son tour, mais il pousse un cri affreux : « Qu'est-ce que c'est que cette horreur? » On appelle le maître d'hôtel, on vérifie. Une erreur fatale s'était produite à l'office, on avait apporté une bouteille d'huile de castor.

« Ce trait sublime, ajoute Brillat-Savarin, fit grand honneur à la noblesse de France. On conçut, en Angleterre, une haute idée d'un pays où la politesse pouvait aller jusqu'à l'héroïsme. »

Ne retrouvons-nous pas, dans cette anecdote, un écho familier du canon de Fontenoy. Il n'appartient peut-être qu'à la France d'avoir à la fois la politesse héroïque et l'héroïsme poli. Mais nous n'avons encore traité que la partie égoïste de notre sujet.

Bien manger à table est une chose nécessaire, causer agréablement n'est pas moins indispensable; nous éviterons les discussions trop bruyantes, nous saurons rappeler à la discrétion les parleurs tyranniques, selon l'exemple de Cambacérés qui disait ainsi à un convive trop exaspérant :

— Mais ne parlez pas ainsi, on ne sait plus ce qu'on mange.

En résumé, les lois de la conversation à table sont sensiblement les mêmes que les lois de la conversation dans un salon. Il n'est guère nécessaire de s'y attarder davantage. Je voudrais, en terminant, essayer de réhabiliter auprès de vous, un très antique usage, non seulement français, mais latin, grec, universel, l'antique libation qui est devenue chez nous, la santé, le brinde, le toast, selon les provinces ou les époques.

On a abusé du toast, on a accablé des fins de banquets sous des flots d'éloquence douteuse ou franchement ridicule, mais ce n'est pas une raison pour la laisser périr complètement.

Le toast n'est pas nécessairement un discours, il peut être porté en quelques mots. Il peut même être réduit à un geste, un regard, un sourire; il peut évoquer un ami absent, un anniversaire, une joie espérée, ou, au contraire, nous réunir tous dans un grand sentiment collectif, solennel ou familier qui évoque les hautes idées conductrices de notre destin, ou simplement l'humble amitié.

Il fait participer les hommes à la joie des corps et des arômes des vins, il dégage un parfum plus pur et qui va plus haut.

Je crois que c'est un devoir pour nous d'associer ainsi tout notre être aux plaisirs, un peu matériels en eux-mêmes, de la gourmandise. Je crois qu'il ne faut jamais manquer de suspendre, comme des guirlandes fleuries, nos joies humaines à quelque image d'une puissance supérieure.

Pour vous montrer ce que peut être un repas, un repas à la fois solennel et familier, un repas charmant, mais tout nourri de symboles, de légendes, d'amitié et de charité, au sens le plus ancien, le plus chrétien du terme, je vais vous lire ici un passage d'un livre exquis. *L'enfance provençale*, de Marie Gasquet. Nous contant, dans ce livre, les traditions inoubliables de sa magnifique Provence, M^{me} Marie Gasquet a consacré un très long chapitre à la fête de Noël qui tient dans la vie provençale, une place plus grande que partout ailleurs.

Et voici ce qu'est, en Provence, le repas de Noël, couronné par les toasts de Noël :

« Mon père est tout seul au bout de la table, ma mère est à sa droite, et M. Violet, le plus vieux, à sa gauche; les convives, Simon Nanon, Maria, Anaïs, Jousselet, les autres, suivent, par rang d'âge. Je suis autour de la table, en face de mon père, qui me sourit et à qui j'envoie déjà des baisers par-dessus la résurrection en miniature des roses de Jéricho. C'est entre lui et moi que tient ce soir la famille et la gens. Il me l'a expliqué, — et je suis sage, bien occupée à nouer la serviette de Jeanne et à couper le pain du petit Baptistin.

« Le *Benedicite* dit par mon père passe par-dessus le dessert, s'en va atteindre les réchauds réglés à miracle. La soupe de sauge arrive à mon assiette. La force de la race est dans le pain de ma maison, son sang vient à moi dans le vin qui embaume!

» A travers l'extraordinaire émotion de ces solennités prévues et significatives, l'organisation souveraine de la famille antique revêt son intime triomphe. La hiérarchie a des grâces toutes fraternelles, les gammes respectueuses sont d'une vivacité nouvelle. La bienheureuse humanité mange « l'aigo-bouïdo » autour du père.

— Quelle soupe admirable! Maria, tu t'es surpassée! D'où vient cette sauge exquise?

— C'est la plus haute branche de la touffe sauvage qui est contre le puits, je l'ai cueillie un jour de mistral pour qu'elle fût plus sèche.

Sur la table des pauvres, une soupière est découverte. La vapeur monte en volutes comme d'un encensoir.

— Jousselet, est-ce que tu sais pourquoi la soupe est à la sauge, ce soir, mon enfant?

— Monsieur, quand ma pauvre mère, — « davans Dieu siègue », — était encore sur la terre, elle disait : « La sauge, c'est la main de Dieu, faut en boire et en manger quand on est malade, et ne pas l'oublier quand on est bien portant. »

— Et toi, Michel, qui vas à l'école à Marseille, qu'est-ce que tu en sais?

— Ce que j'en sais, parrain? C'est que j'en voudrais encore une pleine assiette!

Le bon rire fuse. Mais Nanon éclate, furieuse contre son petit-fils :

— Ah! Vraiment! C'est tout ce que tu en sais, galopin! Tu ne mérites pas d'être de Saint-Rémy!

La petite Jeanne s'est levée : elle a un peigne en celluloid bleu dans ses cheveux noirs.

— Vous fâchez pas, grand'mère! Il sait très bien, Michel, et moi aussi : la Bonne Mère était partie en courant parce que les soldats du roi Hérode voulaient tuer le petit Jésus. Elle était dans une plaine comme la Crau. On la voyait de partout, alors elle courait tant qu'elle pouvait, avec son mignon dans les bras. Comme les soldats étaient en train de la rattraper, elle tomba par terre, quasiment morte de fatigue. Mais, heureusement, elle était tombée sur une petite sauge, et elle lui dit : « Sauge, saugette, sauve Jésus! » Et la sauge devint un gros buisson. Quand les soldats arrivèrent, ils ne virent plus personne, et s'en allèrent tout capot (tout penauds).

— Et alors, qu'est-ce qu'on ajoute? dit Nanon autoritaire.

La petite Jeanne récita :

— Une plante qui a eu l'honneur de sauver Notre-Signeur de la haine du monde, le Bon Dieu lui a fait la grâce de tout guérir. C'est sa main!

Nanon, soulagée, reprit son sourire : sa lignée savait le pourquoi

des choses! Jeanne, en récompense, s'en alla porter à la table des pauvres l'assiette de brandade, marbrée de rondelles de truffes. Maman, délicieuse servante, changeait les assiettes : Nanon amenait son plat! Des escargots en sauce rousse où la Provence classique mêlait son fenouil et son thym, où Apollon parfumait le concert d'arômes, crispant son laurier entre un morceau de peau d'orange et un bouquet de pebre-d'ai (1). Mon père s'exclamait, ma mère était en extase. Simon et M. Violet avaient mis leurs lunettes, cherchant contre leur couvert la longue épine d'acacia qui sert de fourchette. Nanon, riant d'aise, passait le plat.

— Je les ai grattés au mas de la Barre comme quand j'étais petite. Il y en a toujours le même nid sous les saules. Je l'ai découvert l'année de la naissance de Monsieur. Je voulais en porter un frottoir à ta mère. J'avais mes beaux vingt ans! Ta mère me dit : « Tu sais, Nanon, si tu veux nourrir le petit, c'est pour le mois de mai! »

— Nanon, les cacalaus (2) de ta vieillesse sont rudement fameux. Veux-tu m'en donner encore, ma bonne nourrice, ma mère de lait!

— Ah! fils, tant mieux que tu les aimes! Elles sont bonnes, sûr, mes cacalaus! Je vais les chercher à la montagne, toujours dans les fériquoules et les bonnes herbes! Risque pas que je te fasse manger de ces « piéta » d'escargots qui pompent la chimie et le diable et son train sur vos manigances de vignes! Eh! là-bas! toi, Nais, dis-nous un peu pourquoi on mange des escargots la veille de Noël?

— Et Nais, rouge comme une graine de verbouisset bredouilla.

— Pour se régaler sans péché, parce que les escargots, c'est la côtelette maigre.

Jousselet, cette fois, emporta les assiettes bruissantes de coquilles. Glissant sur ses chaussons, rassuré, adroit, il allait et venait, sa blouse bleue sentait bon la toile.

Les épinards, les cardons frits du menu immuable, avaient poussé au bastidon sous la pioche d'amateur de Simon qui cultivait des roses pour ma mère dès qu'il déposait son ligneul.

— Vos épinards! C'est un beurre! Pas plus tôt qu'ils sentent l'eau bouillante, ils sont cuits! lui dit aimablement la cuisinière.

— Ma fille, apprendis-toi que l'épinard veut qu'on l'arrose. C'est une herbe qui boit tout ce qu'elle trouve; seulement, ça n'est jamais que de l'eau! Tu serais brave de me passer le tire-bouchon pour que nous fassions à ton plat un arrosage de Noël! A toi l'honneur, passe ton verre!

Et le jardinier et la jardinière trinquèrent avec politesse, suivant le rite bien établi et la bonne formule :

- A l'amitié!
- A la vôtre!
- Sensible...
- De cœur!
- Mémement!
- Avec vous!

— Maria fit la révérence qu'on doit aux anciens.

Michel apporta la salade. Je mis de chaque côté les carafes où l'ail était devenu magnifique. La chicorée, frisée et blanche, était brillante d'huile, les chapons, frottés d'ail, l'entouraient comme un collier de médailles, le céleri en branche la traversait comme des bâtons de parfum.

— Quelle fraîcheur! dit M. Villet, la fourchette en attente. Ne trouvez-vous pas, Girard, qu'elle a l'aspect des Géorgiques?

— Les Géorgiques? « Qu'és-acô? » demanda le petit Baptistin, si occupé à manger qu'il n'avait pas parlé encore.

M. Violet tira son cou par-dessus le saladier, entre les flèches d'ail nouveau, pour découvrir le moutard qui interrogeait au ras de son assiette.

— Les Géorgiques, mon petit? C'est un plat de verdure pour les poètes. On a perdu la recette, mais on en parle toujours!

— Va pour les Géorgiques, dit Maria. Nanon, passez-moi vos ciseaux!

Et, debout, penchant les épées vertes, elle les coupa à tout petits morceaux. Ce fut avril sur la neige!

— On dirait des confetti, dit Michel.

— Des confetti! Des saloperies de confetti! Un soir de Noël! cria Nanon qui changeait les assiettes. Si ça dure, ce petit tournera « darnagas ». C'est à la laïque qu'on t'a appris ça? Et ça vous a des quatre prix et des « cessits » encore!

La salade de chicorée, c'était l'humble cadeau de Jousselet.

(1) Sariette, poivre d'âne.

(2) Escargots.

Il l'avait semée, piquée, arrosée, nouée d'un jonc, et, ce matin, au soleil de vigile, il l'avait coupée sur sa tige et offerte à ma mère, dans un mouchoir aux quatre coins noués.

— Si tout le champ est comme ça, dit Simon, je te fais mon compliment! Tu me donneras de la semence. C'est la bonne espèce.

— Et c'est le bon travail aussi, ajouta doucement ma mère. Vous allez sur les traces de votre pauvre père Jousselet. Quel jardinier c'était! Il prévoyait tout, savait tout et quel travailleur!

Jousselet eut un regard de pleurs dans son visage rouge de gloire. Non, il n'était mois de suite, ce soir. Monsieur lui disait : « Mon enfant », et Madame avait juste la voix de sa Mama...

Ces belles assiettes à feston, c'était lui qui les avait garnies de feuilles. L'odeur de l'ail n'effrayait pas les candélabres, la verdure craquait dans les dents.

Les roses de Jéricho larges ouvertes, et toutes noires, flottaient sur l'eau comme d'énigmatiques-bijoux tourmentés d'une vie obscure.

Ma mère brossait la nappe, Maria y posait en guirlande les assiettes à dessert, celles-là même de mon baptême! Des ours y jouaient, les douze mois de suite, avec les saisons bienveillantes. Je les savais par cœur : janvier, la boule de neige; février, le petit agneau; mars, le parapluie retourné; avril, la recherche des nids; mai, la guirlande de roses...

Nanon, portant d'une main une fougasse grillagée et tenant de l'autre une bouteille de vin cuit, fit la révérence à mon père :

— Voici la fleur du blé et la fleur de la vigne, dit-elle, liturgique, déposant le gâteau fragile et le flacon scellé de cire devant le maître.

Ce fut le signal d'une grande activité. Mon père débouchait le vin cuit, Simon défaisait les ficelles du « Se moustat » (1) et du vin de clairette; Maria, avec un marteau, coupait le nougat blanc, Nanon cassait le nougat noir, Maman faisait égales parts de fougasse. Elle avait devant elle la pile d'assiettes des « châteaux de France », dont la bordure était jaune, et prélevait les parts de Dieu. L'assiette pour les dattes était à part. Comme je me souviens et comme je la garde! C'était un Moustier polychromé, orné de Chinois fumant à l'ombre de longs parasols frôlés de cornes d'abondance...

Tout le monde parlait à la fois, voulait de tout, offrait tout, vantait le reste. Je ne voyais plus un bout de faucille ou un épi des moissonneurs peints dans le fond de mon assiette. Jousselet et Anaïs versaient le vin cuit.

Personne, — pas même Baptistin, — n'eût osé effleurer le bord de son verre ou croquer une noix du dessert qui versait sur la nappe, avant le Brinde (le toast du Père) le même, ce soir, à toutes les tables de Provence, devant la bûche et les chandelles.

Mon Père était debout, une coupe à la main. De ma place, je le voyais entre les deux chandelles et tant de candélabres dansaient dans son regard foncé que ses yeux devenaient en or, pareils au vin où jouaient les lumières. Il était immense, très pâle, avec je ne sais quoi d'inconnu. Une avidité presque douloureuse tendit vers le sien mon visage. Au-dessus de la fougasse et du nougat, mes mains s'étaient jointes sans que je l'aie voulu...

— Je lève mon verre à nos morts. Nul de nous, cette année, n'est allé les rejoindre. Nous sommes en santé, en bonheur, autour de cette table, les chandelles saintes l'éclairent, le « cachofio » est allumé. Leur clarté a ramené les âmes... Ils sont tous là, nos morts! Ma mère a guidé les mains de ma femme et mon père me parle à l'oreille. Mes enfants ont replié leur ailes d'anges et se sont joints aux « Reine » pour se pencher sur nous et bénir notre feu. Tes parents, Jousselet, et les vôtres, mon père nourricier, ma mère de lait, mon ami de toujours, tous ceux dont chaque jour vous pleurez la présence sont avec nous ce soir. Noël, c'est le ciel sur la terre, il nous a ramené nos morts, Vive Noël!

« Je bois aux absents. A mes sœurs qui sont loin, à la famille de ma femme qui est sous un autre ciel, à ton fils Simon, à tes filles, Nanon, à ceux de votre sang, à toi, Noël leur porte ma pensée!

» Je lève mon verre à nos amis, à ceux qui nous ont été doux, qui nous ont fait du bien.

» Je le lève à nos ennemis : que notre cachofio et nos lumières luisent au fond de leur cœur pour y détruire toute haine.

» Et maintenant, je bois à nous tous, à la santé de nos corps, à la joie de nos âmes, à la beauté de la Provence, à nos cœurs unis!

» A l'amitié, l'Amitié de Noël! »

(1) Vin Mousseux.

TAPIS D'ORIENT ANCIENS ET MODERNES

V. SÉGOURA

Rue de l'Hôpital, 43

BRUXELLES — Téléphone 248,71

Restauration invisible de Tapis et Tapisseries
PRIX MODÉRÉ

MAISON DU LYNX

84, Rue de la Bourse, BRUXELLES

◆
Lunetterie
Optique
Juwelles
Baromètres
◆



◆
Faces à main
Articles de luxe
et
ordinaires
◆

Exécut on soigneuse
des ordonnances de MM. les Médecins-Oculistes



La marque qui se trouve sur tous nos
Gramophones et Disques

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos catalogues et l'adresse
du revendeur le plus proche.

C^{ie} française du Gramophone

BRUXELLES

171, boulevard Maurice Lemonnier
65, rue de l'Écuyer
62, place de Meir, ANVERS.

DU 18 AVRIL
AU 3 MAI

Un billet spécial

combiné par la Compagnie Internationale

" LE GLOBE "

de

Bruxelles à Florence

Aller par le Lac de Genève, le Loetschberg,
les Iles Borromées.

Retour par Lugano, traversée du Lac des
4 Cantons. Lucerne.

vous est offert

au prix exceptionnel

2^{me} Classe :

1,050 francs belges au lieu de 1,450 frs

3^{me} Classe :

700 francs belges au lieu de 950 francs

valable pendant 16 jours.

Occasion de passer 12 jours libres en Italie où vous
voyagerez comme vous le désirez, ou si vous le pré-
férez prendre part aux itinéraires organisés, en groupe
ou en particulier, par le Comité National Franciscain.

Plusieurs voitures et compartiments complets sont déjà
retenus par des groupes organisant à leur gré, leurs
voyages pendant les 12 jours libres en Italie.

Une brochure détaillée est envoyée sur demande

Si vous désirez profiter de ce billet retenes
d'urgence votre place en vous inscrivant :

AU GLOBE

3, Avenue Louise, BRUXELLES

107, Place de Meir, ANVERS

CRÉDIT DU NORD BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1896

Toutes opérations de Banque. - Bourse. - Titres. - Coupons et
dividendes étrangers. - Garde de Titres. - Location de Coffres-Forts.
Compte de dépôts à vue et à échéance. - Comptes Commerciaux

SUCCURSALES: Courtrai - Gand - Mons - Namur - Tournai.
COMPTOIRS : Audenarde - Bisseghem - Menin - Mouscron
Péruwelz - Wevelghem - Waereghem.
BUREAUX RATTACHÉS: Néchin - Stamburges.

FILIALE DU CRÉDIT DU NORD

Capital 100,000,000 Réserves 50,000,000

ACHETEZ VOS CAFÉS

A la Ville de São Paulo

Maison Spéciale de Cafés crus et torréfiés

75, rue des Champs, 75, GAND

On porte à domicile - expédition Téléphone 3424

Réduction à partir de 25 kilos

Henri COOREMAN

GAND -:- Place du Marais, 1 -:- GAND

BANQUE ET CHANGE

Achat et Vente de Fonds Publics

Païement de tous coupons

AGENCE DU CRÉDIT FONCIER DE BELGIQUE

Place du Petit-Sablon, Bruxelles

Emission d'obligations financières
rapportant un intérêt de 6 p. c. net de tous
impôts présents et futurs

FABRIQUE de COUVRE-LITS OUATÉS

(MAISON FONDÉE EN 1875)

L. Peerenboom

17-19, Rue de LESSINES, BRUXELLES-OUEST

TÉLÉPHONE : 677.15

Spécialité de couvre-lits avec ouatés et laines en feuilles,
fabriqués dans l'usine.

Articles chauds, légers, économiques, garantis pendant de longues
années, recommandés aux pensionnés.

FERNAND THUILLIER

AGENT DE CHANGE

6, Rue David, 6
VERVIERS

Téléphones :
1339 et 2380

ORDRES DE BOURSE TERME ET COMPTANT

Païement des coupons belges et étrangers.
Renseignements financiers. - Vérification gratuite des tirages.
Souscription à toutes émissions.

LÉON LENOIR

AGENT DE CHANGE

Agréé aux Bourses de Bruxelles et de Liège

76, Rue de la Cathédrale, 76 - LIÈGE

Compte-Chèques 39528 Téléphone 889

Ordres de Bourse - Change

Païement des Coupons belges et étrangers

Renseignements financiers

VÉRIFICATION GRATUITE DES TIRAGES

Souscription à toutes émissions

Comptoir des valeurs non cotées

C. FRANÇOIS & Cie

2, rue de Berlaimont, 2, BRUXELLES

(Eglise Sainte-Gudule)

Téléphone 225.48

Adresse Télégraphique
Céfrançois-Bruxelles

NÉGOCIATION DE TOUTE BONNE VALEUR
HORS COTE

VOLKSBANK VAN LEUVEN

(Banque Populaire de Louvain)

Rue de la Monnaie, 9 LOUVAIN

Capital : 30.000.000 francs.
Réserves : 7.300.000 francs.

19 SUCCURSALES ET AGENCES

Toutes opérations de banque, de bourse et de change
aux meilleures conditions

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Les verres se choquèrent de tous côtés, on entendit murmurer, en trinquant :

- A l'Amitié, l'Amitié de Noël!
- A la vôtre!
- Sensible!
- De cœur!
- Mémement!
- Avec vous!

Hélas, je n'ai qu'un verre d'eau, on ne porte pas de santé avec un tel liquide, cependant puisque nous avons fait tant de festins imaginaires, laissons-nous emporter encore une fois par la folie du logis, et de tous ces vins que nous avons évoqués, de toutes ces chaleureuses pensées aussi, faisons une santé avant de nous séparer, une santé selon le rite provençal, et laissez-moi vous redire :

- A l'Amitié, à l'amitié de Belgique!
- A la vôtre!
- Sensible!
- De cœur!
- Mémement!
- Avec vous!

B. DUSSANE,
de la Comédie Française.

Les équivoques sociales

Les dissentiments et les polémiques qui, depuis une quarantaine d'années, ont divisé nos concitoyens sur les questions sociales ne sont pas près de s'apaiser; jamais même les divisions entre catholiques n'ont été plus accentuées qu'aujourd'hui. Ce n'est pas étonnant, puisque jamais non plus les circonstances n'ont été plus difficiles : bouleversements économiques produits par la guerre, désorientation des esprits, complexité des problèmes, urgence des solutions.

D'autre part, on n'a pas discuté, on ne s'est pas disputé et on n'a pas travaillé pendant quarante ans pour rien. Certaines idées se sont éclaircies, certaines évidences se sont imposées, certains faits ont été reconnus, certaines outrances ont été abandonnées, certains principes généraux ont rallié, sinon l'unanimité des opinions, du moins la grande majorité des esprits.

Du côté socialiste, le marxisme pur est de plus en plus délaissé et M. Bertrand pouvait écrire dans *Le Peuple* du 21 février dernier : « Le capitalisme n'a pas que des tares. Il n'a pas produit que des injustices. Le développement prodigieux et le perfectionnement continu de la production, qui est aussi son œuvre, a permis un accroissement de bien-être et de loisir pour les masses populaires. Une condamnation en bloc de ce régime n'est donc pas à faire. Il faut savoir distinguer entre le bien et le mal d'un système d'organisation du travail. »

Du côté libéral, le doctrinarisme qui faisait, de la liberté illimitée des individus, la loi bienfaisante de l'humanité, n'a presque plus d'adeptes : MM. de Molinari et Strauss ont fini par décéder.

Du côté catholique, la distance entre ceux qu'on qualifia jadis de coffres-forts en délire et leurs antagonistes s'est raccourcie — je parle des principes affichés. — Quand on lit les professions de foi sociale des divers groupes catholiques, on n'y discerne plus que des nuances.

Du côté ouvrier, en général, on a reconnu l'efficacité productive du capital et la légitimité de sa rémunération; l'utilité économique du commerce, du crédit et de la banque; le rôle éminent du travailleur intellectuel et le rôle suréminent du chef d'entre-

prise; la nécessité primordiale d'une abondante production. Du côté patronal, on se rend compte de la nécessité de pourvoir aux aléas de l'existence des travailleurs : accidents, maladie, invalidité, vieillesse, veuvage, chômage, charges de famille; on reconnaît l'utilité des œuvres sociales, la nécessité d'humaniser l'industrie, et même, en principe et abstraction faite des abus qui en résultent dans la pratique, la légitimité du syndicalisme ouvrier.

Mais les questions d'espèces, les applications concrètes continuent à provoquer des divisions, et, d'autre part, les luttes d'intérêt, les rivalités personnelles et les antagonismes politiques ont été poussés si loin que l'union même des forces catholiques en est compromise.

Peut-être pourrait-on amortir le choc des intérêts et aider au rapprochement des volontés en accentuant l'accord des esprits. C'est en tout cas le seul genre de contribution que puissent offrir ceux qui se tiennent en dehors de l'arène des partis et qui, par profession, s'emploient à l'analyse des doctrines et à l'observation des faits.

Aussi avons-nous pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de passer en revue une série de formules qui alimentent les discussions et favorisent les dissentiments. Nous avons intitulé ces lignes : *Équivoques sociales*, parce que les formules en question présentent un sens plausible sous le bénéfice duquel on en tire des interprétations erronées et des applications injustifiables.

Nous ne citerons pas nos auteurs, quoiqu'il en soit des articles comme des sermons dont quelqu'un disait qu'on les trouverait bien plus intéressants si les prédicateurs mettaient des noms propres aux traits de mœurs qu'ils racontent. Mais nous désirons éviter les personnalités et les polémiques.

* * *

Allons droit aux grandes questions, à celles qui, en raison de leur importance même, demanderaient une exactitude plus rigoureuse.

Parcourant un traité de la propriété privée publié dans ces dernières années et signé d'un nom qui fait autorité, je fus surpris d'y rencontrer cette thèse que la propriété privée des biens naturels n'est pas de droit naturel proprement dit, mais de droit des gens. L'auteur s'en expliquait dans les développements, et le fonds de son explication revenait à dire que la propriété privée n'est pas de droit naturel au sens le plus étroit que donnèrent à ce terme les scolastiques du XIII^e et du XVI^e siècle, mais bien au sens moins étroit usité chez ces mêmes auteurs, et au sens usuel usité universellement aujourd'hui et, en particulier, chez Léon XIII.

Mais s'il en est ainsi, pourquoi ne pas parler au XX^e siècle la langue du XX^e siècle? Pourquoi, en matière de catholicisme social, ne pas adopter le langage de Léon XIII? Pourquoi formuler une thèse aujourd'hui, et en français dans la terminologie latine d'il y a quatre cents ans? Ne risque-t-on pas de laisser dans l'esprit du lecteur, qui retient l'énoncé plus que les développements, l'impression que la propriété privée n'est pas de droit naturel, ce qui, au sens courant des mots serait erroné (1).

Dans un autre traité, écrit aussi par un homme docte, je relève cette phrase : « Si les biens sont privés quant à la propriété, ils sont communs quant à l'usage », formule qu'on nous recommande en nous signalant qu'elle est de saint Thomas (2a, 2ae, L. 66, art. 2). A prendre ces mots dans leur sens usuel, ils signifieraient que le propriétaire a la nue propriété et peut être la disposition de son bien, mais qu'il doit en partager l'usage avec tout le monde. Vous resteriez propriétaire de votre jardin, par exemple, mais

(1) En revanche, on dira que le syndicalisme est de droit naturel; on prend alors ces mots dans un sens plus large qu'il n'est d'usage même aujourd'hui.

chacun pourrait s'y promener à son gré; c'est cela que signifient communément les termes : usage commun, quand on les oppose à : propriété privée. On voit quel champ cette façon de parler ouvre aux prétentions des tiers et aux emprises des pouvoirs publics sur la propriété privée.

Mais si, inquiets du patronage de saint Thomas, sous l'autorité duquel se colporte cette proposition déroutante, vous vérifiez la citation, vous découvrirez ceci : « Quant à l'usage, l'homme ne doit pas considérer les choses comme propres mais comme communes, c'est à dire, ajoute saint Thomas, qu'il doit être disposé à les communiquer aux autres dans le cas de nécessité; c'est ainsi que l'apôtre écrit à Timothée : Prescrits aux riches de ce siècle de donner facilement, de communiquer du leur aux autres. » Saint Thomas n'exprime donc rien autre que le devoir de la charité qui, sans enlever au propriétaire ni le droit de disposer, ni celui de jouir, ni celui d'user de ses biens à l'exclusion de tout autre, lui enjoint de donner facilement aux pauvres.

Si nous voulons éclairer les esprits, au lieu de prolonger des équivoques, ne reproduisons pas cette formule sans y joindre le « c'est-à-dire » qui, chez saint Thomas, l'explique et la limite.

Si nous constatons de ces libertés dans les ouvrages théoriques, nous nous étonnerons moins des divergences qui se manifestent dans les applications journalières. Combien de catholiques qui, après avoir rendu un platonique hommage à la majesté du principe de la propriété privée, s'emploient à en multiplier les exceptions, les suspensions, les limitations, les contrôles, les taxations... et qui, au lieu de placer dans le respect de cette institution fondamentale la condition et la garantie de la prospérité publique, cherchent la solution de tous les problèmes sociaux dans de nouvelles atteintes qui lui seraient portées. Faut-il rappeler certains taux d'imposition qui touchent à la spoliation, les prorogations successives d'une législation sur les loyers, dont le principe fut légitime au début, mais qui ne devrait plus subsister après huit années, certaines exigences qui ont arraché à l'Etat des largesses qui, dépassant ses moyens, le rendaient incapable d'acquitter ses dettes et de maintenir la valeur de sa monnaie, condition de justice de tous les contrats.

Par contre, on voit des propriétaires prêter au droit de propriété une rigidité et un caractère absolu qu'il n'a pas et opposer une fin de non recevoir à tout projet d'adaptation même réclamé par les circonstances. Si on les eût écoutés, on aurait laissé raser toutes les forêts du pays.

En matière d'impôts, je me suis aperçu d'une équivoque que j'avais moi-même contribué à propager en disant que les impôts devaient, autant que possible, frapper les contribuables selon leurs facultés contributives. Je fus stupéfait de voir des orateurs tirer de là cette conclusion inattendue que l'impôt devait épuiser totalement les tranches supérieures des plus grands revenus avant de rien demander aux moindres. Ils abusaient évidemment; ils oubliaient que, si l'impôt doit tenir compte des facultés contributives, il doit aussi tenir compte des diverses situations sociales, respecter la propriété, ne pas devenir un instrument de spoliation ou de nivellement des revenus, ne dégrever totalement que les véritables indigents, ne pas inciter la majorité des électeurs à pressurer la minorité sous le poids d'impôts qu'eux-mêmes ne paieraient pas et dont ils se réserveraient le profit en émargeant au budget.

* * *

Venons-en au travail et au salaire. C'est le cœur de la question sociale; les plus graves intérêts y sont engagés; la diversité des points de vue et la multiplicité des éléments en cause y sont extrêmes. Aussi, les déviations du raisonnement y pullulent-elles. Les équivoques et les attitudes fuyantes y foisonnent.

En voici un spécimen : Dans la hiérarchie des valeurs, a-t-on écrit, le travail l'emporte de loin sur le capital, masse inerte n'ayant d'autre utilité que celle qu'en tire l'intelligence humaine. A qui, dès lors, doit revenir la prépondérance, la direction, l'autorité dans l'entreprise? Au capital ou au travail? A ce dernier assurément.

Ce thème, que je résume, nous a été servi, depuis la guerre, sous vingt développements divers. Singulier raisonnement mais bien fait pour séduire! L'imagination aidant, on voit d'une part un travailleur, les bras nerveux, le front moite de sueur, dans l'attitude attentive et tendue de l'effort; le puddler de Constantin Meunier. C'est un homme dans toute la dignité et dans tout le mérite du labeur; c'est un homme qui gagne sa vie et celle des siens; c'est un homme en qui la flamme de l'intelligence s'allie à la force des muscles et aux émotions du cœur. Et, d'autre part, on voit le capital, masse inerte n'ayant d'autre utilité que celle qu'en tire le travailleur : c'est un outil, une machine, un chantier endeuillé de poussière et de suie; ou bien, une pile de pièces de monnaie, une liasse de titres ou de billets de banque. Et l'on demande : entre cet homme et cette chose, à qui revient la prépondérance, l'autorité, la direction? La réponse est fatale : au travailleur.

Du coup, voici le travailleur investi de la disposition du capital, du droit d'en déterminer l'emploi, de régir l'entreprise, d'en répartir les résultats. Que voulez-vous? Le capital n'est-il pas une masse inerte, tandis que le travailleur est un homme? Mirage des mots et surprises de l'imagination! Si l'on va jusqu'au bout de la théorie ainsi présentée, on est en plein socialisme; il n'y a plus qu'à conclure : la mine au mineur, la terre au fermier, les Chemins de fer belges au Syndicat national. Et tout cela, parce qu'on a opposé le travailleur-homme au capital-matière, au lieu d'opposer le travailleur au propriétaire, ce qui mettait deux hommes en présence : l'homme qui dispose de ses bras et l'homme qui, possédant un bien, en dispose selon son droit, faisant en cela, lui aussi, acte d'être intelligent et susceptible de tous les sentiments humains. Nier la légitimité de cette rencontre et de ce contrat, c'est nier le droit qu'implique la propriété privée de disposer soi-même de son bien; c'est priver le travailleur du droit de disposer de sa personne en s'employant à travailler le capital d'autrui contre rétribution; c'est l'investir du droit de disposer du bien d'autrui sans son agrément.

D'ailleurs, si le capital est inerte en ce sens qu'il n'est pas vivant (et encore les animaux et les plantes sont des capitaux), il est pourtant actif et fournit à la production d'immenses énergies.

Un autre adage dont on abuse singulièrement est celui-ci : Le travail n'est pas une marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande.

Ceux qui l'emploient ne semblent pas se douter qu'on en pourrait tirer autant de conséquences funestes aux travailleurs que de conséquences favorables. Si le travail n'est pas une marchandise, s'il ne peut pas subir les influences de l'offre et de la demande, pourquoi les salaires devraient-ils hausser quand la demande de travail s'accroît ou quand l'offre des travailleurs se raréfie? Pourquoi les salaires devraient-ils s'élever à mesure que les travaux sont plus appréciés? Cette formule n'est d'ailleurs invoquée, que lorsque le travail manque et que les travailleurs abondent; on prétend alors que, quoi qu'il arrive, le salaire ne peut pas baisser; mais si la situation redevient favorable, on remise cette formule et l'on en prend une autre.

Sans doute, le travail humain n'est pas une simple marchandise; il n'est pas un objet purement matériel; il est inséparable de la personne du travailleur. Il s'en suit qu'on ne peut le traiter comme on traite les objets purement matériels. Il s'en suit que le tra-

vail humain ne peut être employé que dans des conditions qui sauvegardent la moralité et la dignité du travailleur.

Il s'en suit que, dans les circonstances ordinaires, la rétribution du travail ne peut pas descendre au-dessous du minimum vital.

Il s'en suit que le but idéal de la production économique qui consiste à procurer aux hommes le maximum de biens au moindre prix et pour rien même si c'était possible, ne s'applique pas au travail humain, pour lequel l'idéal serait de donner la plus large rétribution possible, l'homme étant la fin, en même temps d'ailleurs que le moyen, de la prospérité générale.

Mais il ne suit nullement de là que, à aucun égard, le travail humain ne puisse être considéré comme une marchandise; il peut être estimé à un prix et engagé à ce prix. Il ne s'en suit pas davantage que la valeur du travail ne dépende pas, dans une certaine mesure, du nombre des travailleurs qui s'offrent, de l'abondance de l'ouvrage à fournir, de la richesse ou de la misère générale.

Quand la richesse disponible se chiffre par x et que 100,000 hommes doivent en vivre par leur travail, il est matériellement et moralement nécessaire que chacun se contente d'une moindre part que si la somme disponible était $2x$ ou le nombre des participants de 50,000 seulement. D'ailleurs, le bien général exige une certaine concurrence entre les travailleurs, comme entre les autres producteurs, pour stimuler l'activité, l'économie et le progrès.

La distinction que nous venons de développer a été notée et soulignée par la Conférence de la Paix, dans les Clauses ouvrières rédigées par la Commission de législation internationale et insérées dans le Traité de Versailles. La première rédaction portait : Ni en droit ni en fait, le travail humain ne doit être assimilé à une marchandise ou à un article de commerce. Sur la proposition de la délégation canadienne, la Conférence modifia ce texte pour lui substituer celui-ci : « Ni en droit ni en fait, le travail d'un être humain ne doit être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce. »

Néanmoins, la formule simpliste et inexacte que je signalais continue à rester en faveur et je la retrouvais encore dans un ouvrage récent. Sans doute, l'auteur avait glissé une réserve, mais avec quelle discrétion... : « Ces mots, écrit-il en note, doivent être pris dans le sens de l'article 427 du Traité de Versailles », — article qu'il ne reproduit pas; tout le monde ne sait pourtant pas l'article 427 du Traité de Versailles par cœur, — et il ajoute : « On n'entend pas nier le fait constaté par la loi économique de l'offre et de la demande, mais on veut insister sur les lois morales qui dominent le contrat de travail. » Fort bien; mais on oppose ainsi le fait économique aux lois morales, alors que le fait est très souvent d'accord avec les lois morales qui régissent le contrat de travail.

Combien il est difficile de se déprendre des formules accoutumées et de renoncer aux effets qu'on en escamote, même quand on les sait inexactes!

* * *

D'après débats se poursuivent au sujet de l'adaptation des salaires au coût de la vie. J'eus, à ce sujet, l'an dernier, une discussion animée avec des industriels. C'était au moment où le gouvernement défunt venait de jeter dans la circulation déjà sursaturée un gros milliard de billets de banque. Du côté ouvrier, on alléguait la hausse des prix qui allait en résulter pour demander des relèvements de salaires. Je conseillais à mes interlocuteurs de profiter de la circonstance pour adopter le système des allocations familiales, qui leur permettrait de satisfaire aux besoins réels des chefs de famille et de modérer pour les autres les accroissements de salaires exagérés. Immédiatement, tous de s'écrier : « Modérer la hausse des salaires; mais il n'y aura pas de hausse des salaires;

nous ne l'admettrons pas; les salaires ne doivent pas suivre les fluctuations de l'index. » Position aussi intenable dans son intransigeance que la position adverse; intenable en fait : trois semaines plus tard, les salaires étaient déjà relevés; intenable en droit, dans plus d'un cas; car, quand la quantité de la monnaie en circulation augmente, sans que cette augmentation réponde à un besoin économique, il est fatal que la monnaie se déprécie et il est juste qu'on en obtienne plus pour le même objet ou pour le même service; il n'y a d'exception à prévoir, en droit, que pour les cas où les prix ou salaires antérieurs auraient été précédemment surfaits et dépasseraient les possibilités durables.

A propos de salaire, signalons une autre équivoque, — que nous pourrions appeler l'équivoque des moyennes, — et dont on ne cesse d'abuser dans la détermination du salaire vital. On prétend calculer ce salaire vital d'après le nécessaire pour couvrir les frais d'entretien d'un ménage de quatre personnes : le père, la mère, et deux enfants, et cela sous prétexte que la famille de deux enfants est la famille moyenne. En effet, si vous divisez le nombre des enfants par le nombre des couples mariés qui ont des enfants, vous obtenez à peu près le quotient : 2. La moyenne des enfants est donc à peu près de deux. Mais on néglige dans ce calcul les ménages sans enfant et les célibataires; de plus, on ne fait pas de distinction entre enfants à charge et non à charge, ce qui serait pourtant essentiel quand on estime les charges auxquelles le salaire doit pourvoir. Mais tout ceci n'est encore rien. La moyenne 2, même si elle était exacte, ne répondrait nullement à la réalité concrète : si je prends par exemple deux ménages, l'un ayant un enfant et l'autre en ayant 7, j'ai la somme 8 et la moyenne 4. Mais cette moyenne n'est réalisée nulle part! En réalité, j'ai d'un côté une famille de 1 enfant et de l'autre une famille de 7 enfants; le salaire calculé sur les charges moyennes 4 dépassera beaucoup le nécessaire pour le première et il restera fort au-dessous du nécessaire pour la seconde. Il comblera d'aise le ménage n'ayant qu'un enfant, mais laissera dans la gêne ou dans la misère le ménage de 7 enfants.

Les moyennes ne sont applicables à la vie réelle que lorsque les extrêmes entre lesquelles elles sont établies s'en écartent peu; si tous les ménages avaient de 1 à 3 enfants, la moyenne 2 serait pratiquement acceptable. Mais la réalité est tout autre : chez nous actuellement, 42 % des adultes sont célibataires ou mariés sans enfant; 15 % n'ont qu'un enfant; ce qui donne 57 % des adultes ayant moins de deux enfants; 15 % ont deux enfants; 30 % ont plus de deux enfants. Encore avons-nous dû tabler sur le nombre global des enfants, sans discerner les enfants à à charge, les seuls cependant dont il s'agit quand on apprécie le salaire vital en fonction des enfants. Si nous pouvions faire ce départ, nous arriverions à 75 ou 80 % environ d'adultes ayant moins de deux enfants à charge. Ces 75 ou 80 % sont intéressés à jongler avec des moyennes fallacieuses, qui les font passer pour avoir des charges que, en réalité, ils n'ont pas. Leurs prétentions sont tellement exagérées qu'un ministre socialiste, M. Wauters, a été obligé de les faire taire en imprimant dans le *Peuple*, du 21 février dernier les chiffres suivants : D'après le réajustement des salaires et traitements préparé par le gouvernement et qui est entré en vigueur le 1^{er} mars, le cantonnier célibataire débutant dans la fonction toucherait 8,580 francs. Le douanier célibataire débutant, 9,660 francs. Le bûte-feu célibataire débutant, habitant Bruxelles, 9,060 francs. Le facteur des postes débutant célibataire 9,780 francs. Le commis d'ordre débutant célibataire, habitant Bruxelles, 9,780 francs. Le commis de deuxième classe ou commis dessinateur, item, 10,380 francs. Le régent d'école moyenne, débutant, célibataire, habitant la province, 13,980 francs. Le professeur d'athénée, débutant, célibataire, habitant la province, 17,800 francs. L'ingénieur des mines débutant, célibataire,

habitant la province, 17,800 francs. Ces salaires ou traitements sont assurés pour tous les jours de l'année, jours de fête, de congé et de maladie compris; ils augmentent avec l'ancienneté; ils donnent droit à la pension.

Tels sont les traitements que l'on déclare insuffisants sous prétexte qu'ils ne suffiraient pas à un ménage de quatre personnes; mais ils sont payés à des célibataires et ils dépassent certainement leurs besoins raisonnables. Nous ne demanderions pas mieux que tout le monde fût comblé; mais nous protestons quand on gorge les célibataires et les mariés sans enfant, et qu'on se déclare ensuite incapable de fournir le nécessaire aux chefs de familles nombreuses qui, eux, n'élèvent pas une famille moyenne n'existant que sur le papier des statisticiens, mais une famille réelle allant de quatre à douze enfants à charge.

Si l'on veut tabler sur le salaire vital, je n'y vois pas d'inconvénient; mais alors qu'on soit sincère: qu'on définisse le salaire vital du célibataire, puis l'appoint nécessaire par personne à charge.

La même équivoque contre laquelle je viens de protester a servi de prétexte au ministre Pouillet pour diminuer les avantages concédés aux familles nombreuses en matière d'exonérations fiscales. M. Janssen, alors ministre des Finances, eut le triste courage de défendre la thèse de ses collègues du moment, à savoir que les exonérations consenties aux célibataires ne devaient être augmentées que d'un sixième par personne à charge (au lieu d'un quart, comme précédemment); il fit voter une disposition d'après laquelle, le célibataire étant exonéré pour 7,200 francs, le chef de famille n'était exonéré que pour 900 francs en plus pour sa femme et pour chacun de ses trois premiers enfants. Inutile de dire que cette énormité valut à ses auteurs la solide antipathie des familles nombreuses du pays.

VAL. FALLON, S. J.
Professeur d'Economie sociale
au Collège philosophique de Louvain.

(La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.)

Le centenaire de Pestalozzi

Le centième anniversaire de la mort du Suisse Henri Pestalozzi, citoyen d'honneur de la France, a été commémoré avec éclat en Europe Centrale et tout spécialement en Allemagne. Vraiment, on ne pourra plus reprocher à ce pays de ne porter aux nues que les guerriers!

Dans les manifestations enthousiastes qui se sont déroulées, l'Allemagne a été au tout premier plan. Lors des solennités de Brugg, le professeur docteur Kerschensteiner (Munich), représentant de l'Union des écoles supérieures et Universités allemandes, a dit: De tous les pays, c'est l'Allemagne qui a le mieux étudié les idées pédagogiques de Pestalozzi, c'est l'Allemagne qui s'applique le plus à les réaliser.

A toutes ces festivités les catholiques, comme de coutume, ont pris part. Comment auraient-ils pu faire autrement? On ne peut pourtant pas se conduire comme si on était des « inférieurs », que diable! Et ne serait-il pas fatal de négliger l'*Anschluss*!

Aussi les feuilles catholiques ont-elles rivalisé avec les autres dans leurs hymnes à Pestalozzi — non sans quelques réserves évidemment. Contre une semblable participation il n'y a évidemment rien à objecter, à la condition que les catholiques exaltent, en temps opportun, Dom Bosco, l'éducateur catholique, qui de plus était un saint, et l'exaltent davantage dans la mesure où Dom Bosco était supérieur à Henri Pestalozzi.

Certes, un catholique peut, lui aussi, parler, en termes chaleureux de Pestalozzi, noble ami de l'humanité et des enfants. Plânant au-dessus d'un christianisme confessionnel n'a-t-il pas attesté la force et la puissance de la charité chrétienne? N'a-t-il pas voulu, lui, dont la vie était dénuée d'égoïsme, au nom de l'humanité pure, rendre ses prochains plus sages et meilleurs? Soit. Mais, à l'ombre de l'Eglise catholique, des milliers d'anonymes ne font-ils pas exactement la même chose? La revue *Abwehr* (N° 7) a attiré l'attention sur ce côté des choses. « Qui était donc Pestalozzi? » demande-t-elle. « Le fils d'un oculiste de Zurich, né en 1746. Il commence par acheter sur le Neuhof, près de Birr 100 acres de prairies pour y cultiver la garance. L'entreprise s'effondre. Pestalozzi fonde alors un établissement d'éducation pour enfants pauvres. Les cinquante élèves feront de l'agriculture en été, pense-t-il, l'hiver ils gagneront leur vie en tissant et en filant. Nouvel échec. Il rassemble alors à Stanz, dans un couvent à moitié en ruines, de quatre-vingts à cent orphelins pour les y instruire et les y éduquer avec un complet désintéressement. Heureusement cette école se désagrège avant que l'éducateur se soit usé à la tâche. Puis, fondation d'un nouvel établissement pédagogique à Burgdorf et à München-Buchsee. Mais Pestalozzi se montre tellement inapte à le diriger qu'il se voit obligé d'en confier la direction à d'autres. Nouvelle tentative à Iferten: il n'y récolte que querelles et disputes. Certes, son cœur débordait d'amour pour les enfants. Certes, il brûlait du désir passionné de rendre les hommes heureux. Dont acte. Dieu saura l'en récompenser. »

Mais des centaines et des milliers de catholiques des deux sexes n'ont-ils pas agi de la même façon? N'ont-ils pas fondé des écoles, des établissements d'instruction, sauvé des enfants sans nombre, fondé des ordres enseignants dont l'activité féconde et bénie dure toujours et qui n'ont pas fait faillite? Pourquoi n'en parle-t-on pas?

Pestalozzi le philanthrope est fêté comme le pédagogue dont l'esprit alimente l'école populaire actuelle, notamment l'école professionnelle moderne. Si, comme fils d'une époque humanitaire il était inféodé aux idées de J.-J. Rousseau, comme pédagogue il ignorait le rousseauisme. Son attitude hostile à la toute-puissance de l'Etat en matière d'enseignement et l'opinion très haute qu'il avait de l'éducation familiale sont surtout à louer.

Mais est-ce à bon droit qu'on appelle Pestalozzi « le Père de l'école populaire »? Non, c'est un gros mensonge. Car, en Bavière, Heinrich Braun (1732-1792) l'avait de longtemps précédé. C'est de 1768 que date le premier discours pédagogique prononcé par ce dernier à une solennité officielle, discours intitulé: « De l'importance d'une bonne organisation du domaine scolaire allemand ». Avant lui aucun pédagogue n'avait exercé une semblable influence.

L'abbé Felbiger (1729-1788), en Silésie et en Autriche, Münsterberg et Overberg en Westphalie s'étaient tout spécialement voués à l'école populaire. L'introduction, par Overberg, de l'histoire biblique dans l'enseignement vaut, à elle seule, bien plus que toute l'œuvre de Pestalozzi. Et que dire des efforts d'Overberg pour relever le niveau moral et culturel des instituteurs?!

Cent ans se sont écoulés depuis sa mort l'automne dernier. Où l'a-t-on fêté, cet homme dont le cœur recéait tant d'amour pour l'enfance et le corps enseignant? *

* * *

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre de la part de l'organe d'un homme aussi fidèle à ses principes que Robert Mäder, c'est bien sur le terrain des principes que s'est retranchée sa *Schildwache* en écrivant le 9 février: « Un catholique peut-il commémorer un hérétique à titre de grand ou de très grand violoniste, mathématicien ou général? En voilà une question! Il le peut certainement. Qu'ont-elles donc de commun avec la religion ces vocations profanes? Mais là-dessus la *Schildwache* aborde le fond même de l'affaire. « Un catholique peut-il commémorer un hérétique à titre de grand, de très grand pédagogue, c'est-à-dire d'éducateur? » Réponse: « Si la profession de pédagogue était aussi profane que celle d'un violoniste, tout hérétique pourrait aussi bien devenir un grand éducateur — le plus grand de tous — qu'il peut être le plus grand violoniste. Mais ce n'est pas le cas. Le pédagogue est, de par beaucoup la plus importante partie de sa vocation,

appelé à sanctifier l'âme des enfants. En d'autres termes, sa tâche ne consiste pas seulement à inculquer aux petits des connaissances profanes ; à leur apprendre les disciplines profanes : à compter, dessiner, étudier la géographie, il doit surtout et avant tout, leur inculquer les disciplines sacrées, la pratique des vertus... En vérité, je ne connais personne à qui incombe une tâche plus sacrée dans l'œuvre d'apostolat de l'humanité qu'à l'éducateur de l'enfance : de cette enfance qui a le plus soif de sainteté, qui est la plus réceptive de sainteté, et qui porte en soi toutes les saintetés futures... La poursuite des connaissances profanes peut fort bien se faire en dehors de l'Eglise catholique. On peut donc fort bien commémorer des hérétiques à titre de promoteurs, de connaissances profanes (compter, lire, écrire, etc.) : Comenius, le hussite ; Pestalozzi, le calviniste ; Rousseau lui-même. Mais, nous le répétons : dans le domaine des connaissances profanes seules, non dans celui des disciplines sacrées ou des vertus. C'est pourtant ce qu'on oublie quand on qualifie un hérétique, sans autre forme de procès, de très grand éducateur ou pédagogue, sans limiter expressément le sens de ce mot, aux seules connaissances profanes.

Pendant, un éducateur non catholique mais puisant consciemment ou inconsciemment aux sources du christianisme et de l'Eglise, pourrait-il être regardé par les catholiques comme un véritable pédagogue, non pas seulement comme un technicien de l'éducation ? A la question : « Un catholique peut-il célébrer la mémoire d'un hérétique comme s'il avait été le plus grand pédagogue de tous les temps ? », la *Schildwache* répond par la négative. « Car ce serait », dit-elle, nier le dogme de l'Eglise catholique seule sainte et dès lors seule sanctifiante. Mais pareille chose n'est-elle donc jamais arrivée ? Si. Il est déjà arrivé et il va arriver plus souvent encore au cours de l'année présente ceci : que l'Eglise de Jésus-Christ va subir cet outrage encore jamais subi au cours de son histoire de voir de ses fils et de ses filles fidèles, qui plus que quiconque devraient représenter l'unique Mère sanctifiante auprès des petits qui lui sont nés par le baptême, de voir ces fils et ces filles renier qu'Elle soit la seule sanctifiante ! Et oui, c'est déjà arrivé ! Cela arrivera encore. Dans des centaines d'écoles catholiques des milliers d'instituteurs et d'institutrices catholiques vont glorifier un hérétique comme un grand pédagogue, peut-être — qui sait ? — comme le plus grand.

* * *

Car seront-ils nombreux les orateurs qui penseront prudemment à borner leurs éloges à l'éducateur es disciplines profanes, ou au côté méthodologique et psychologique seul, terrain où Pestalozzi a beaucoup fait sans avoir innové ? On ne se contente pas à son égard du titre de « génie pédagogique ». Pour ne pas être exacte, ainsi que nous l'avons vu, pareille épithète n'aurait du moins rien de contraire à la foi. Et pourtant pour la masse des assistants, pour le peuple en son entier, pour l'opinion mondiale, il importe peu si tel orateur ou tel autre se livre ou non à de semblables et prudents distinguos. Et pour la masse du peuple croyant, pour le monde catholique, la participation d'écoles, d'instituteurs et d'enfants catholiques aux fêtes du centenaire de Pestalozzi pourrait fort bien aboutir, dans la pratique, à la négation d'un dogme catholique. Les catholiques ne devraient pas rendre tant d'honneur à un universitaire calviniste : voilà ce que se dirait un catholique « ordinaire », homme du peuple. La crainte seule de venir par là à l'aide de l'école interconfessionnelle devrait les en empêcher.

D'après la législation ecclésiastique, un catholique ne peut pas, sans prendre certaines précautions, envoyer ses enfants dans une école non-catholique. Les lui confier intégralement en vue de leur éducation serait indubitablement inadmissible pour tout père catholique. Vérité qui à elle seule devrait suffire à ouvrir les yeux de tout admirateur de Pestalozzi sur le compte du « grand éducateur ». Depuis quand ce titre est-il mérité par celui auquel un catholique ne saurait confier ses enfants sans pêcher ? Depuis quand a-t-il droit au titre de grand éducateur celui qui — avec la meilleure volonté du monde — prive l'enfant de ces méthodes d'éducation infiniment précieuses qui ont nom : la vraie foi, les innombrables confessions et communions, les saintes messes, les grâces et indulgences de toutes sortes, le culte de la Sainte-Vierge et des Saints ? Jamais, au grand jamais, on n'a commémoré au Moyen-âge des non-catholiques comme de grands hommes, même entendus au sens profane. Aujourd'hui, on les glorifie comme de grands éducateurs de l'enfance, donc comme de grands « faiseurs de saints » !!

* * *

Un article du *Tagebuch* met excellemment en lumière la personnalité de Pestalozzi et le culte de Pestalozzi. Ce n'est pas démasquer un héros à la Bernard Shaw, ni commettre un crime de lèse-majesté que de ne pas encenser à genoux la statue de Pestalozzi placée sur son haut piédestal, mais de l'en faire descendre, puis de l'examiner de près. C'est ce que fait le *Tagebuch* dans les lignes suivantes :

« Supposons que les fascistes proclament Charlie Chaplin leur patron ! Ce serait bien moins comique et bizarre que la canonisation sans appel dont Jean-Henri Pestalozzi a été l'objet, le 17 février 1927, de la part de tout le monde pédagogique allemand.

Instituteurs et enfants lui adressent leurs prières comme au père de l'école populaire publique et au modèle des maîtres. Des enfants pour lesquels « école » est synonyme d'« ennui » et de « brutalité » vont chanter en chœur : « Cette heure solennelle est pour nous sacrée. En pensant à toi, nous nous élevons vers le ciel... » Le voilà qui exige qu'il y ait des écoles pour tous les enfants : car il les veut tous bons et heureux... Tu ne travailles pas seulement pour le temps présent : tu travailles aussi pour l'éternité ! »

Puis on va louer les maîtres d'école de s'efforcer d'imiter leur modèle : le bon, le laborieux, le ponctuel Pestalozzi. Oh ! saint Charlie Pestalozzi ! Imaginez-vous un petit homme laid. Ses mouvements sont maladroits, son inaptitude à venir en aide à lui-même est émouvante et enfantine. Il est toujours pressé sans garder aucune mesure. Ses cheveux ne sont pas peignés. Il est malpropre, ses vêtements sont en lambeaux, son veston est boutonné de travers. Ses chaussettes lui tombent. Ah ! Pestalozzi, vous dont de votre vivant on se moquait comme d'un imbécile, on a joliment su vous métamorphoser ! On vous a coiffés et lavés. Vous voilà affublé d'un frac et de toutes vos décorations : vous pouvez désormais faire bonne figure devant tous ces nobles badauds qui sont venus voir comment on sauve les enfants qui mentent, de la misère et de l'ignorance. Dieu ! ce que les enfants se sont moqués de la mascarade d'Iverdon (1814) ! Cela n'a servi de rien, cela ne sert de rien. Jamais Pestalozzi n'avait appris l'orthographe ; des années durant, il n'avait lu aucun livre. Il ne pouvait ni enseigner l'allemand, ni même le parler tant soit peu couramment. Il n'avait aucune idée de la comptabilité dans le ménage. Il ne manquait jamais de venir trop tôt ou trop tard. Il embrassait ses élèves souvent et très tendrement (s'il avait vécu en 1922, il y aurait peut-être gagné pas mal d'années de détention). Il avait l'habitude de s'enfoncer des aiguilles à tricoter dans l'oreille. Il y gagna même une maladie et écrivit, alité, une petite brochure qu'il intitula : « Pestalozzi malade au public bien portant ». En se promenant, il ramassait des cailloux — les plus beaux, — puis les rapportait chez lui. Ces cailloux s'y amassaient, — pourquoi ? — et ne contribuaient certes pas à augmenter l'ordre dans son ménage désolé. Toutes ses entreprises échouaient. Conspirait-il contre les autorités, la police s'en mêlait. Achetait-il une propriété, le sol se trouvait être trop pierreuse. Construisait-il une fabrique, nouvel échec. Prenait-il un intendant, celui-ci le dévalisait. Se faisait-il remplacer par quelqu'un, ce remplaçant le trompait. Se mettait-il à croire à la volonté bien arrêtée de l'Empereur d'Autriche de procéder à une réforme scolaire, il lui fallait se contenter en dernière analyse d'un envoi de bouteilles de tokay. L'Empereur de Russie lui envoyait-il une décoration, c'était la moins importante de toutes. Fondait-il une maison pour enfants pauvres, nobles et bourgeois de tout poil y affluaient aussitôt. Toute sa vie durant, Pestalozzi avait couvert d'opprobre, combattu et tâché de détruire l'école de son temps : en réalité, c'est à lui qu'elle est redevable de son existence. Pauvre Henri-Charlie Pestalutz : en vérité, il en a une santé ton public ! »

D^r GEORG MOENUS.

(Traduit de l'allemand
Copyright *Schönere Zukunft*, Vienne).

L'abonnement de beaucoup de nos abonnés échoit au 25 mars prochain. Nous prions instamment nos amis de vouloir bien verser, d'ici-là, le montant de leur renouvellement à notre compte chèque-postal 48916. Ils nous éviteront par là des frais et des ennuis.

A l'avance, merci !

Les Saints au théâtre

A propos de la pièce de Michel de Ghelderode
au Vlaamsche Volkstoneel

On doit la vérité à ses amis. Plus on les estime, plus on les admire, plus on est tenu de les mettre en garde contre les dangers qui les guettent et qu'ils paraissent ne pas voir. J'ai dit publiquement tout le bien que je pense du *Vlaamsche Volkstoneel* à propos de *l'Etoile* de Félix Timmermans, et de *Tijl* d'Anton Van de Velde. Je ne puis cacher le malaise que je viens d'éprouver devant le tout dernier spectacle, les *Petites Images de saint François*, qui nous ont révélé un écrivain vraiment puissant, M. Michel de Ghelderode.

Ce malaise, l'auteur en est quelque peu responsable, mais davantage, je crois bien, le metteur en scène, et plus encore le principal acteur. Il ne s'agit aucunement de dénier au premier des dons de lyrisme tragique, d'ingéniosité poétique (si ce n'est d'ingénuité) qui s'imposent, je le répète, au lecteur et au spectateur. Ni au second une sorte de génie dans l'invention plastique et rythmique qui est sinon le tout, du moins l'essentiel de la mise en scène : considérée en soi, détachée du sujet, De Meester n'en a jamais conçu et réalisé de plus belle ni même, peut-être, d'aussi belle que celle-ci. Le premier tableau, avec son jeu de rouges éperdus, le dernier avec son architecture sous le disque d'or du soleil, sont des chefs-d'œuvre. Enfin on peut considérer Verheyen comme un acteur de grande classe et maître de tous ses moyens, qui sont nombreux. C'est le bon usage, l'adéquat usage de tant de talent prodigué, que je me vois forcé de contester. Sans doute faut-il faire la part dans mes objections à la différence de race. Si sympathique qu'il soit à un art flamand autochtone, un spectateur français n'en est pas moins de son pays et le latinisme qui l'a marqué opposera nécessairement certains obstacles à une parfaite compréhension de cet art. Mais d'où vient qu'adhérant de tout son cœur à *Tijl*, il se sent offensé par une partie des *Petites Images*? C'est qu'ici un saint est en cause. Il ne nous semble pas que l'art dramatique soit également libre envers un héros et envers un saint.

Le cas particulier sera l'occasion pour moi de poser un problème beaucoup plus vaste, qui intéresse l'avenir de l'art dramatique chrétien. Un saint est-il un personnage comme un autre, dont le poète, l'acteur et le metteur en scène pourront faire ce qui leur plaira? Je ne le crois pas. Je rappelle ici un principe qui me paraît indiscutable et auquel aucun art, dans aucun cas, ne saurait échapper : celui de la *soumission à l'objet*. Le drame peut prendre pour *objet* un rêve, une vue gratuite de l'esprit; de cet objet il délimitera lui-même le contour, les accidents, la fantaisie. Le drame peut prendre pour *objet* un héros légendaire; la légende n'oblige pas; il a le droit de le modeler à son gré. Mais s'il prend pour *objet* un homme, déjà l'humanité, les modes de penser et de sentir de l'homme, lui imposent des servitudes qu'il ne regrettera pas sans manquer aux lois de son art. Et s'il s'agit d'un homme défini, dont l'histoire a fixé les traits, il est prisonnier de l'histoire dans la mesure où celle-ci affirme et ne se contente pas de suppositions; et quand il donnera aux événements un coup de pouce, ce ne sera qu'afin de mieux manifester l'essentiel, c'est-à-dire le caractère. Et que si enfin *l'objet* est un saint dont on connaît plus que le nom et quelques traits communs à tous, la soumission devra être exemplaire : on le représentera tel qu'il est, dans sa vérité.

Moi, qui ai consacré presque tout mon effort à porter les saints sur la scène, je n'ai pas la prétention d'avoir observé toujours cette loi avec une complète rigueur. Hier encore, une haute compétence daignait me signaler dans la *Rencontre de saint Benoît* certains manquements graves au véritable esprit bénédictin. Aussi bien si j'écrie ici c'est un peu pour me mettre en garde moi-même, contre un égarement possible qui risquerait de compromettre l'entreprise commune dont l'avenir semble si beau. Du moins, avec un bonheur inégal, me suis-je toujours appliqué à ne rien prêter à mes saints héros qu'ils ne puissent pas dire ou faire. Si j'avais toute liberté — et m'empressai aussitôt d'en user — vis-à-vis de saint Gilles et de saint Alexis, je savais ce qui était dû à saint Maurice et à sainte Germaine, à saint Thomas d'Aquin, à saint François d'Assise, et m'en serais voulu de leur attribuer la moindre de mes idées personnelles et de retoucher le portrait qui nous a été transmis.

La figure de saint François est une de celles, peut-être, qui supporte le moins d'interprétations variées. Thomas de Celano, les Fioretti et saint Bonaventure nous la livrent complète, sans l'ombre de contradictions. Par ses conversations nous connaissons le timbre même de sa voix. Toute fausse note ici serait cruelle. Le brillant chevalier, le gai trouvère, le vagabond, l'ascète, le prêcheur familier de la joie parfaite et, enfin, le stigmatisé qui cache aussi soigneusement qu'il peut sa passion, autant d'aspects du personnage, fondus harmonieusement dans la lumière évangélique. Tout ce qu'on imaginera pour combler les vides de la légende, devra s'appuyer fortement sur elle, sous peine de trahir le saint. Cette abdication de « l'esprit propre » est certes plus aisée à un Français, car il retrouve justement en saint François son propre esprit. Ce saint, fils d'une Provençale, qui reçut le nom de François, c'est-à-dire Français, qui chantait sur les routes dans la langue même de Mistral, est très loin de l'art d'un Memling et aussi d'un Greco : il ne découvre jamais son tourment, il n'éprouve jamais ses plaisirs. Un Espagnol ou un Flamand pourront le peindre plus sanglant, plus âpre, moins spontané, plus torturé, mais cependant dans certaines limites. *Et je crois bien que la limite a été dépassée ici.*

Par le poète, quand au premier tableau, il nous présente une satire violente de la guerre et un chevalier Bernardone, proche parent de Faust et d'Hamlet; et aussi sur le Mont Alverne où l'on songe au retour d'Œdipe, les yeux crevés.

Par le metteur en scène, qui a accentué le caractère romantique de l'ouvrage et qui a trop sacrifié tant au souci du pathétique extérieur qu'à celui de faire à tout prix « moderne ».

Par l'interprète principal, enfin; surtout par lui — qu'un jeu trop concerté, une stylisation souvent burlesque ont détourné de la simplicité qui, spécialement dans ce rôle, est exigible de l'acteur.

En gros, je pourrai dire que l'on a pris les moyens pour la fin. Indépendamment de *l'objet* qu'il s'agissait de faire vivre dans sa plus humble et dans sa plus exacte vérité, on a songé à composer un curieux et beau spectacle dont le moindre détail tirait à soi l'attention. Quant à moi, ma pensée était très loin de saint François; l'art prestigieux de Verheyen et de De Meester l'avait requise tout entière.

Voici longtemps que je bataille pour le théâtre pur. Le théâtre meurt aujourd'hui de la méconnaissance des lois essentielles qui le régissent. Le théâtre est mouvement, mouvement des mots, mouvement des corps, mariage de la poésie et de la danse. Tous les efforts que l'on tentera dans ce sens auront droit à notre respect, à notre sympathie et à notre reconnaissance — et celui de De Meester est peut-être aujourd'hui le plus hardi, le plus puissant, le

plus harmonieux : les *Petites Images de saint François* nous en fournissent une preuve nouvelle (1).

Mais le théâtre pur est un point de départ, ce n'est pas un point d'arrivée. Le rayonnement intérieur de l'œuvre, voilà le but. Maître de ses moyens, l'artiste a un nouveau devoir : celui de cacher ses moyens, celui de les sacrifier au rayonnement intérieur de l'œuvre. Sa technique est parfaite ? Eh bien ! on ne doit plus la voir. Dans *Tijl*, on ne la voyait plus, elle faisait partie du poème. Dans les *Petites Images*, elle se juxtapose à l'objet, elle lui porte tort. Nous ne nous plaignons pas que l'on fasse danser François. Il devrait danser de telle façon que nous ne nous apercevriions plus qu'il danse. Tout art passe par l'artifice, mais au-delà il doit retrouver la nature, et dans le cas présent la surnature, ou il manque deux fois son but.

On nous opposera les droits de la modernité et de la fantaisie. On a voulu rapprocher saint François du peuple et du siècle, et on l'a traité volontairement dans certaines parties de la pièce comme un numéro de music-hall. D'accord. Je n'ai pas été le dernier à rafraîchir la Légende Dorée, justement dans le même but. Mais je me suis efforcé dans mes recherches de n'attenter jamais à la figure et à la dignité du saint. Autour de lui, tout le pittoresque et tout l'extravagant possible. Mais qu'on se garde de l'éclabousser. Je ne suis nullement choqué de voir saint François en habits modernes. S'il reste saint François. Il l'est très rarement ici. Question de tact. Oui, c'est le tact surtout qui a manqué souvent à la présentation des *Images*. On me dira que le public flamand n'y regarde pas de si près et n'en sera aucunement choqué. Possible, mais nous avons des détracteurs qui guettent nos moindres bévues. La cause du théâtre n'est pas seule en jeu, mais celle du théâtre chrétien. Je n'interviens ici que pour conseiller la prudence. Elle concorde par bonheur avec les lois mêmes de l'art.

Il me plaît de conclure par un exemple, l'exemple d'une scène qui se place au centre de l'œuvre et dans laquelle on ne relève pas une pointe d'irrespect ni une faute de goût. Sur le plateau supérieur, la justice humaine, burlesque, est impitoyablement raillée. Le juge haut perché se balance entre les parties. L'avocat va de l'une à l'autre, transportant sa petite barre et plaide tour à tour pour le père et le fils. Le gendarme assure l'ordre dans le prétoire. Et tandis que le père indigné gesticule, quittant sans cesse le banc qui lui est assigné, François, dans une vieille redigote ramassée sur un tas d'ordures, se tient immobile, acceptant, perdu dans son destin nouveau. On le charge, il se tait. Il répond un seul mot : *Christus*. Au centre du *proscenium* siège l'évêque, le dos tourné à cette scène de cirque dont le grotesque l'offenserait. Il figure éloquemment la dignité sereine de l'Eglise. Voici le moment où François, selon la tradition célèbre, se dépouille de ses vêtements pour les rendre à Monsieur son Père. Il met bas sa redigote et apparaît simplement, les bras nus. Alors l'évêque se lève, se dirige vers le jeune homme, le prend sous sa chape et sort avec lui. C'est un moment sublime. On a le cœur étroit, l'esprit comblé. Et cela tient, n'en doutons pas, à l'application parfaitement juste des moyens à la fin. La modernité de l'image ne fait qu'en accentuer le sens profond. L'art se cache, découvre le vrai ; il a rempli tout son office (2). Toute la seconde partie de la pièce, celle des images proprement dites, pouvait être traitée de la même façon ; elle, du moins, respire l'esprit franciscain véritable ;

il n'aura manqué au metteur en scène et au principal interprète que de se soumettre au poète qui venait de rentrer dans la tradition. Je songe à la formule d'André Gide qu'on ne saurait trop répéter aux grands virtuoses de l'art. Savez-vous l'idéal qu'il leur propose comme terme. Etonner ? Non pas. « Devenir banal. »

HENRI GHÉON.

Le problème de l'Union des Eglises à Constantinople

Bien que à la suite des dernières guerres, le territoire effectivement soumis à la juridiction du Patriarcat œcuménique de Constantinople ait été réduit à la portion congrue, on ne peut et l'on ne doit perdre de vue que cette ville — qui s'est intitulée Nouvelle Rome lors et en raison de son éléction comme capitale de l'Empire, et qui, malgré l'adage : *cessante causa, cessat effectus*, ne se résigne évidemment pas à renoncer à cette dénomination depuis qu'elle a cessé d'être capitale — est le principal centre de l'Eglise Orthodoxe et, pour cette raison, mériterait que les ouvriers de l'Union des Eglises y travaillent avec un zèle plus éclairé, avec plus de méthode, plus d'initiative que partout ailleurs.

En fait, si depuis plusieurs années des manifestations de toutes sortes en faveur de l'Union ont lieu en maints pays d'Occident, par contre, rien de semblable ne s'était produit à Constantinople jusqu'à ces derniers temps. Ici, c'était l'accalmie, voisine de l'apathie. Pas une initiative de quelque intérêt : comme si l'on eût tout tenté et échoué en tout.

Or, il a suffi de l'arrivée à Constantinople, d'un homme vraiment dévoué à l'Union des Eglises et animé d'un sincère amour de l'Orient, pour secouer cette torpeur non point inexplicable, mais inexcusable. Ce que tant d'ouvriers de l'Union, depuis si longtemps en résidence à Constantinople, n'avaient même pas essayé, un laïc, que le hasard des affaires a conduit ici, l'a réalisé en quelques semaines.

M. François Paris, sans le chercher, a donné une excellente leçon d'apostolat, et prouvé qu'il y avait possibilité de faire encore quelque chose, même à Constantinople, et que S. S. Pie XI ne propose pas une utopie, quand il déclare dans son Allocution Consistoriale du 12 décembre 1924 : « *Haberi praeterea ultro citroque in spiritu fraternae caritatis disceptationes oportere* » : il importe que de part et d'autre il y ait des échanges de vue dans un parfait esprit de charité.

M. Paris s'est embarqué pour la France dans les premiers jours de février. Durant surtout les trois derniers mois de son séjour à Constantinople, il s'est mis en rapports amicaux et cordiaux avec les membres de Saint-Synode du Phanar, a donné des conférences (parfois accompagnées de projections) sur des sujets intéressants l'Orient, en particulier sur l'Union des Eglises, et ce, devant un auditoire tantôt de jeunes gens, tantôt de pensionnaires, ou devant un nombreux public formé de laïcs catholiques ou orthodoxes et d'ecclésiastiques : religieux, prêtres, évêques soit catholiques, soit orthodoxes, soit grégoriens. En tout, près d'une quinzaine de conférences qui ont créé une certaine atmosphère favorable à l'Union des Eglises.

Ces multiples efforts du zélé conférencier ont eu pour épilogue une journée particulièrement intéressante au point de vue de l'Union : celle du 28 janvier dernier, dont il ne sera pas inutile de donner quelques détails.

Le 5 décembre dans la Basilique Saint-Clément, avait reçu la consécration épiscopale, Mgr Courteff, évêque titulaire de Brula (Vourla), et administrateur apostolique des catholiques de rite slave en Bulgarie. Pour rentrer de Rome dans son diocèse, Sa Grandeur a désiré passer par Constantinople où, en compagnie de Mgr Roncalli, visiteur apostolique à Sofia, il débarquait le 26 janvier.

(1) Remarquons cependant que la danse comme la musique comporte des temps de repos. La continuité du mouvement détruit le mouvement. Ce qui arrive ici aux petites scènes mimées dont le « temps » uniforme finit par lasser. Utilisation nécessaire de la statique.

(2) Notons également une réussite absolue dans le rôle du moine lecteur, tenu par le grand artiste Staf Bruggen. On ne peut être plus délicatement et plus savoureusement malicieux, selon l'esprit des *Fiorelli*.

Le nouvel évêque a fait ses études au Grand Séminaire oriental Saint-Léon de Chalcédoine (aujourd'hui Kadi-Keuy, sur la côte asiatique, en regard de Stamboul), séminaire fondé par les Assomptionnistes, mais qui n'existe plus depuis deux ans. Il fut invité à célébrer une Messe Pontificale dans l'Eglise paroissiale de l'Assomption, église latine de la Maison qui l'a préparé au sacerdoce.

Le matin de ce vendredi (jour férié en Turquie pour tout le monde) 28 janvier, une foule compacte envahissait l'Eglise : catholiques latins (relativement peu nombreux dans cette paroisse), catholiques arméniens (qui, malgré le voisinage d'une Eglise catholique de leur rite, sont les plus assidus paroissiens de l'Eglise latine), et un grand nombre d'orthodoxes, sans parler des Religieuses de différentes Congrégations, étaient accourus et remplissaient la nef.

L'entrée de l'Evêque fut solennelle et imposante. Les représentants des RR. PP. Franciscains, Dominicains, Assomptionnistes, Capucins, Lazaristes, Conventuels, Géorgiens, des Frères des Ecoles Chrétiennes, le Chapitre de la Délégation Apostolique, les membres des clergés séculiers : arménien, latin, grec, bulgare, formaient un long cortège, terminé par le groupe où figuraient : Mgr Calavassi, Ordinaire des Grecs catholiques en Grèce et en Turquie; Mgr Nazlian, locum tenens du patriarcat arménien et Visiteur apostolique; Mgr Ange Roncalli, archevêque d'Aréopoli et Visiteur apostolique en Bulgarie; S. Exc. Mgr Rotta, Délégué apostolique à Constantinople. Enfin venait Mgr Cyrille Courteff ayant à ses côtés, comme concélébrants, le P. Dimitri (desservant l'église bulgare de Galata), le P. Anthyme Sargologou (des prêtres de Mgr Calavassi et ancien disciple de Mgr Courteff), et pour diacre, le P. Alexandre Deubner, en instance de départ pour le Stoudion de Galicie, (fondé en 1905 par Mgr Szeptiowsky, métropolitaine ruthène de Lemberg.)

Au cours de la Messe, la nombreuse assistance s'est conformée, comme de juste, au rite byzantin dans son ensemble. Mais, et voici où perce un latinisme déplacé, à notre avis, au moment de la consécration on fit avancer un prie-Dieu à Mgr Rotta, qui présidait; si bien que, à la suite du Délégué apostolique, tout le monde dut s'agenouiller pendant la consécration, les fidèles du rite oriental comme ceux du rite latin. Pourquoi cette particularité du rite latin au milieu des cérémonies de rite oriental là où cette coutume n'existe pas? Pourquoi plus pendant la consécration qu'à un autre moment? Ne semble-t-il pas tout naturel de suivre intégralement les cérémonies du rite selon lequel est célébré une fonction liturgique à laquelle on assiste? Si, comme le cas se présente souvent, au moins en Orient, les fidèles de différents rites, assistant à une Messe, suivaient chacun les usages de son propre rite, ce serait un spectacle assez bizarre... Parmi les ecclésiastiques latins, présents à cette Messe, les uns se signaient à la latine, d'autres à la grecque : on peut présumer que ceux-ci sont d'un esprit plus large, et donc plus catholique. Si l'on peut communier selon un rite autre que le sien propre, peut-être est-on autorisé à se signer aussi selon le rite de la Messe à laquelle on assiste.

Ces détails, insignifiants en soi, sont parfois révélateurs d'une conception, d'une mentalité, et acquièrent une certaine importance, du fait de la largeur d'esprit qui doit présider aux efforts en vue de l'Union des Eglises. La belle ligne de conduite de saint Paul : « *omnia omnibus factus sum* », peut au moins trouver ici une petite application.

Pendant la Messe, le chant était assuré par le chœur russe orthodoxe du Monastère de Saint-Pantéléimon de Galata, lequel, sous la compétente direction de M. Razoumovski, exécuta des œuvres célèbres de Pantchenko, Thoutchinov, Archanguelski, Vinogradov, Costalski, Bortnianski, Tchaïcov.

Il est fort à regretter que des membres du clergé orthodoxe n'aient pas été invités à cette Messe. Il faut dire que cela ne dépendait pas de M. Paris. Mais — et ceci était de son ressort — M. Paris n'a pas manqué d'adresser des invitations personnelles aux membres du haut clergé orthodoxe et du haut clergé grégorien pour la Conférence qu'il devait donner sur l'Union des Eglises dans l'après-midi.

Et en effet, quelque temps avant cette conférence, sept prélats orthodoxes et grégoriens étaient à converser avec les cinq évêques catholiques, nommés plus haut. Il n'était pas sans intérêt d'observer les attitudes des uns et des autres dans cette rencontre fort rare pour ici, pour ne pas dire unique : tant il est vrai que jusqu'à ce jour on a vécu à distance. Au premier abord, les métropolitains

grecs se sont tenus sur la réserve, mais la jovialité, la simplicité, la bonhomie enfin de Mgr Roncalli ont vite fait respirer cet air de famille et créé cette atmosphère, indispensables pour s'entretenir à l'aise avec les chefs d'une Eglise dissidente, afin de traiter des questions religieuses non en antagonistes, mais en frères ayant le commun souci de réaliser l'Union que notre Maître à tous a tant recommandée. Mgr Roncalli leur parla comme à des confrères de vieille date : il n'y a pas longtemps qu'il se trouve en Orient et son esprit compréhensif a aussitôt saisi le secret de la conduite à tenir à l'égard du clergé dissident : briser la glace pour traiter en frères : la sympathie préalable prépare les esprits à écouter la Vérité avec plus d'impartialité et de bonne volonté.

A la salle de conférence (suivant la disposition fort heureuse de M. Paris) S. Exc. Mgr Rotta, qui présidait, avait à sa droite Mgr Joachim, métropolitain orthodoxe de Chalcédoine et le membre le plus influent, sans conteste, du Saint-Synode (il y a un an et demi, il avait refusé de se laisser élire patriarche, à cause de la situation actuelle, en Turquie, et malheureusement il est mort une semaine après cette conférence); à sa gauche, Mgr Ambroise, métropolitain de Néocésarée, homme aux idées larges et capable de jouer un rôle important dans l'œuvre de l'Union des Eglises. Etaient encore présents Mgr Boris, archevêque d'Ochrida, locum tenens de l'exarchat bulgare; Mgr Hatchadourian, archevêque, et Mgr Mesrob Naroyan : tous deux membres du Conseil du Patriarcat grégorien; Mgr Ghénadios, titulaire d'Héliopolis, membre de Saint-Synode, l'un des plus instruits du clergé grec orthodoxe; Mgr Jacques, évêque d'Imbros, devenu membre du Saint-Synode, à la mort de Mgr Joachim (mentionné plus haut). Prêtres catholiques, religieux et religieuses de la plupart des Congrégations établies à Constantinople et plusieurs autres ecclésiastiques orthodoxes assistaient aussi à cette conférence, ainsi que des fidèles catholiques et orthodoxes autant que la salle pouvait en contenir.

Le conférencier a développé les idées suivantes :

1^o L'Union des Eglises romaine, orthodoxe et grégorienne n'est pas une utopie, parce qu'elle a été un fait; parce que nous avons communauté de foi; parce que le monde a la nostalgie de l'Union; parce qu'il existe une ardente croisade de prière pour l'Union des Eglises; parce que le sang récemment répandu par les martyrs des différentes obédiences pour la foi, l'implore du Ciel; parce qu'enfin et surtout Dieu la veut;

2^o D'où proviennent les obstacles? Des indifférents vis-à-vis de ce problème; des défaitistes qui la croient une utopie; de la méfiance qui, à cause des contentions et des déceptions du passé, envenime les relations entre clergés, et des préjugés qui entretiennent l'antipathie; de l'incompréhension qui en résulte; des préoccupations politiques;

3^o Les conditions primordiales indispensables à l'union. Elles se résument dans cette formule : Se rencontrer pour se connaître; se connaître pour se comprendre; se comprendre pour s'aimer et s'unir. L'unité se fera dans la Vérité par une Charité à toute épreuve.

Un résumé aussi succinct ne permet pas d'apprécier comme elles le méritent, les idées justes et objectives que le conférencier a développées, surtout dans la dernière partie, et qui ont été applaudies à maintes reprises, pour être frénétiquement applaudies à la fin.

Le conférencier avait exposé, en somme, des considérations élémentaires, mais qui prennent du relief dans un milieu malheureusement pas assez familiarisé avec ces idées que le simple bon sens devrait éveiller dans l'esprit de chacun...

Ainsi le séjour à Constantinople de M. Paris a pris les proportions d'un événement.

Il ne sera pas inutile d'expliquer pourquoi, bien que ce soit une entreprise assez délicate qui conduira à formuler des vérités que certains ont intérêt à taire. Mais il serait préjudiciable à la cause de l'Union des Eglises d'entretenir un optimisme béat, de se bercer d'illusions, en volant ce qu'il y a de défectueux, en passant sous silence les lacunes, les fautes qui subsistent toujours. Ecrivain par simple souci de l'objectivité et non pas pour dénoncer qui que ce soit, nous rélaterons parfois des faits précis, en nous abstenant de donner des noms.

Depuis longtemps, on pense aboutir à l'Union des Eglises par les conversions individuelles, soit en faisant passer les convertis au rite latin — comme cela plaît encore à certains missionnaires, même actuellement malgré les sévères admonitions de Rome —

soit en essayant de former des noyaux de rite oriental, à savoir en gagnant des villages entiers au catholicisme pour finir par s'imposer, et obliger les autorités ecclésiastiques à demander l'union.

C'est, semble-t-il, un peu simpliste; c'est en tout cas perdre de vue la solidarité instinctive des populations orientales, c'est oublier toutes les déflections, dans le passé, de ces groupements convertis, qui ont fini par retourner à l'Eglise orthodoxe : si bien que les résultats actuels restent minimes. Ces conversions devaient être favorisées par les Collèges étrangers, qui transformeraient la mentalité des enfants, si bien qu'au bout d'un certain temps le peuple devait se trouver mûr pour la conversion en masse. Mais leurs études terminées, les élèves se retrouvaient complètement sous l'influence du milieu orthodoxe, et l'emprise passagère de l'école se réduisait à néant, parce que les œuvres de persévérance n'étaient pas là pour la maintenir.

Entre-temps, on estimait d'excellente politique de diminuer le plus possible le Patriarcat et le clergé orthodoxes dans l'opinion de leurs fidèles, et telle revue rédigée à Constantinople s'est signalée dans le passé — et ne s'en défend pas toujours même présentement — par la virulence de ses attaques dirigées, en particulier, contre le Patriarcat du Phanar. Avec cette détestable tactique en contradiction avec ce principe élémentaire que l'Union ne peut être cimentée que par la Charité, on n'a pas converti un seul orthodoxe et l'on a envenimé les rapports entre catholiques et dissidents. Au lieu de charger, il importe hautement de ménager, de se créer des sympathies parmi le clergé orthodoxe; car c'est, en fin de compte, par la tête que l'Union des Eglises se fera et pas autrement : donc, sous toutes les formes possibles, c'est à la tête qu'il faut s'adresser.

Ce n'est pas à dire qu'il faille renoncer aux conversions individuelles : toute âme a le droit imprescriptible d'entrer en possession de la Vérité intégrale aussitôt qu'elle l'a trouvée. Mais par les conversions individuelles, il ne semble pas qu'on puisse jamais aboutir à l'union des Eglises. Il existe des chrétiens dissidents de bien moindre importance que l'Eglise orthodoxe, quelques milliers à peine, et les siècles n'ont pas suffi pour faire revenir à l'Eglise catholique ces minorités infimes par des conversions individuelles.

Le clergé catholique, pour avoir une heureuse influence sur le clergé orthodoxe, devrait frayer avec celui-ci. On objecte volontiers que le clergé dissident n'est pas ce qu'il devrait être. Qu'il y ait là une part de vérité, c'est possible; mais englober la totalité du clergé dans cette affirmation c'est peut-être une injustice : l'ivraie et le bon grain sont partout mêlés. S'il fallait, du reste, attendre que les membres du clergé acquièrent plus de dignité avant de faire l'Union, ce serait s'engager dans un cercle vicieux : ils manquent de dignité, parce qu'ils ne sont pas dans l'Eglise catholique; ils ne seront pas dans l'Eglise catholique, parce qu'ils manquent de dignité.

Il est, en tout cas, un fait certain : le haut clergé orthodoxe du Phanar, n'a plus une hostilité marquée, comme par le passé, à l'endroit de l'Eglise catholique; on en connaît même des membres dont les sympathies vont bien plus vers les catholiques que vers les Anglicans. Tout récemment, dans une audience, le Patriarcat actuel affirmait à M. Paris : « Que le Pape m'invite, et je m'empresse d'aller vers lui. » On n'en conclura pas évidemment que tout est pour le mieux, mais il y a longtemps que de pareilles dispositions ne s'étaient manifestées dans les milieux du Phanar.

Les événements de ces dernières années ont produit cet heureux résultat. On aurait souhaité pouvoir l'attribuer aux efforts des missionnaires. Mais pourquoi faut-il que les enfants des ténèbres soient plus habiles que les enfants de lumière? Alors que les Anglicans ne laissent échapper aucune occasion de resserrer les liens avec les Orthodoxes, par ici où voit-on une conduite analogue du côté des catholiques? Loin d'y songer, il est des catholiques qui, fiers d'appartenir à l'Eglise romaine, n'entendent pas s'abaisser jusqu'à faire des avances, comme s'ils avaient besoin des dissidents : que les orthodoxes reconnaissent leurs torts et leurs erreurs, et accomplissent ce que signifie ce mot : conversion — car on tient au mot, comme si le mot était indispensable pour obtenir la chose —; qu'ils fassent le premier pas, qu'ils reviennent vers le vrai Pasteur — comme si le Bon Pasteur avait laissé la brebis perdue s'arranger pour retrouver son Maître.

Ainsi, il est des catholiques qui sont la pierre d'achoppement et rebutent nos frères séparés par l'ensemble de leur attitude,

par leurs conceptions étroites et leur langage qu'ils sont incapables d'adapter aux besoins des âmes.

Voici ce que Mgr Germain, métropolitaine de Sardes, a confié : « Je m'étais naguère présenté personnellement à la Délégation apostolique pour remettre de la part du Patriarcat une lettre de remerciement à faire parvenir au Pape, pour son intervention assez récente en faveur d'un évêque orthodoxe : la manière dont j'ai été reçu pouvait tout au plus convenir à un fonctionnaire subalterne, mais non au représentant du Saint-Synode. »

C'est par mégarde, sans doute, que l'on n'a pas eu, à la Délégation, les égards que mérite un prélat. Mais en d'autres milieux, on estime que l'on est dispensé de traiter honorablement un clergé que l'on regarde de haut. Voici, à ce sujet, un fait significatif d'une curieuse mentalité. A l'issue de la conférence de M. Paris, dont nous avons parlé plus haut, devait être donné un salut du Saint-Sacrement auquel on aurait invité les évêques orthodoxes et grégoriens présents à la conférence; on s'est préoccupé de préparer des fauteuils pour ces prélats, mais un missionnaire, dont le nom n'est pas inconnu par des congressistes de l'Union, s'y est opposé : « Ce n'est pas la peine : ils n'ont pas juridiction chez nous, ils sont assimilables aux simples mortels. » Il s'agit bien de marchander des fauteuils... En réalité, ces évêques n'ont pas assisté à ce salut, parce qu'en fait, à la sortie de la conférence, on les a laissés se débrouiller tout seuls pour quitter le lieu de réunion et s'en retourner chez eux... Ce n'est pas avec de pareilles mesquineries que l'on favorisera l'Union.

Le surlendemain de cette même conférence, à la cathédrale latine, on célébrait la fête transférée de saint Jean Chrysostome. Le prédicateur du jour, qui s'occupe spécialement de l'Union des Eglises, a cru être dans la note juste — et faire probablement plaisir aux Orientaux — en partageant ainsi son discours : « Saint Jean Chrysostome a été un Grec, un Arménien, et non seulement un Romain mais encore un Latin... » Il faut supposer que c'est une exceptionnelle qualité que d'être Latin. Voilà ce qu'un missionnaire qui est en Orient depuis environ vingt ans, a cru opportun de développer devant un auditoire où les orthodoxes ne devaient pas manquer. Même des catholiques latins se sont indignés de ces originalités d'un douteux aloi.

Puisque nous en sommes à ces menus faits, relatons aussi l'anecdote suivante : De Belgique avaient été envoyées à Constantinople des images portant au verso une prière pour la conversion de nos frères orthodoxes. On a voulu multiplier les exemplaires et on a fait imprimer ici le même texte de prière sur d'autres images, mais au lieu de : « frères orthodoxes », on avait mis : « schismatiques ». Et au hasard de la distribution, cette nouvelle édition circula de main en main. Une de ces images est retournée à son point de départ avec une surcharge à la main : Le mot qu'on évite de prononcer... La charité a mieux inspiré les éditeurs de Belgique.

Je ne sais si ces détails méritaient mention; mais il semble que la vie est une succession de détails plus ou moins importants, dont la somme constitue une résultante d'importance; et n'est-ce pas les impondérables qui, souvent, pèsent le plus dans la balance de l'humanité?

Comme on peut bien le penser, l'Union des Eglises peut reculer indéfiniment avec de pareils procédés et méthodes d'action. En fait, il n'y eut ici aucune espèce de rapprochement entre le clergé catholique et le clergé orthodoxe : c'est pourtant le premier pas à faire pour préparer l'Union.

Pourquoi cette stagnation?

Elle est en ne peut plus judicieuse, la mesure prise par Rome, d'après laquelle de nouveaux missionnaires ne peuvent être envoyés en Orient sans l'agrément de la Sainte-Congrégation de la Propagande. Il est évident que pour l'Union des Eglises, il faut des hommes doués de qualités et d'aptitudes spéciales, et non des ouvriers improvisés ou de fortune.

Mais si excellente que soit cette mesure, elle est en partie inopérante, parce que incomplète, car il existe des ouvriers d'ancienne date qui n'ont rien appris par un long séjour en Orient. Un de ceux-là a publié récemment un ouvrage concernant l'Orient : il y tenait un tel langage, il y révélait une telle mentalité, il y désobligeait si bien nos frères séparés, que non seulement ceux-ci, mais aussi des âmes plus clairvoyantes d'Occident lui ont adressé des reproches fort mérités, qui l'ont décidé à faire paraître une nouvelle édition « corrigée ».

Rien d'étonnant que la Congrégation romaine fasse confiance quand on lui présente des listes; mais de la sorte, il arrive qu'on

rencontre ici, non seulement d'anciens missionnaires mais même de nouveaux, imbus de préjugés, pleins d'antipathie pour tout ce qui est oriental, remarquables par leur étroitesse d'esprit qui n'a d'égale que leur jeunesse, leur inexpérience et leur ignorance totale de la psychologie d'Orient.

Pendant ce temps, en dépit de la Lettre apostolique *Maximum illud*, de Benoît XV, et l'Encyclique *Rerum Ecclesiae*, de S. S. Pie XI sur les missions (en date du 28 février 1926), l'élément indigène est complètement mis à l'écart. Une Congrégation, particulièrement attachée aux œuvres d'Orient, compte parmi ses membres un certain nombre de religieux orientaux, spécialement recrutés pour être des ouvriers de l'Union. On pensera que, sans doute, ils sont employés à cette fin, qu'ils sont occupés aux œuvres de cette Congrégation destinées à préparer l'Union. Point. Ils n'ont même pas la faculté de suivre le mouvement unioniste, ils vivent par force en marge de ce mouvement et de ces œuvres; ils sont placés en telle situation qu'ils ne peuvent rien faire pour cette œuvre à laquelle ils étaient destinés tout naturellement; si encore ils étaient d'une insigne incapacité, on comprendrait; mais ce n'est nullement le cas. Les abus signalés dans un article de la *Revue catholique des Idées et des Faits*, sous le titre « Swami, Padre et Saheb » (numéro du 25 décembre 1925) concernant les missions aux Indes, se retrouvent ici. Pendant que des religieux occidentaux, et en l'espèce, français, gardent jalousement le droit de s'occuper de tout ce qui concerne l'Union des Eglises, les religieux orientaux remplacent les premiers au poste de professeurs de français dans des collèges français (où les élèves sont, en majorité, musulmans); au cours de ces dernières années d'après guerre, treize religieux orientaux (c'est-à-dire, la totalité des présents) se sont ainsi succédés dans ces institutions, et les universitaires de France peuvent se plaindre de ce que nos institutions nationales sont occupées par des sujets étrangers, mais par ici, c'est pour faire de ces substitutions qui défient le bon sens.

Il est à présumer que même les Encycliques n'obtiennent pas partout leur plein effet, si, de temps à autre, un Visiteur mandaté ad hoc, sans se laisser circonvenir par personne, ne contrôle la mise en application des directives dictées par l'Autorité suprême.

Ce serait le moyen de se rendre compte en lieu compétent que le premier obstacle ici à l'Union des Eglises c'est la présence d'ouvriers dépourvus des aptitudes requises et incapables de pénétrer la psychologie orientale. Il est vraiment temps de changer de méthode dans l'apostolat à Constantinople, et pour changer de méthode, il importe de changer, à quelques exceptions près les hommes ou bien leur mentalité, à tout prix. Quand le Provincial de la Province orientale d'une congrégation ayant même des œuvres de rite oriental ignore l'existence, dans le Droit canon et dans ses propres Constitutions, de la disposition suivante : *Illicite sed valide admittuntur... Orientales in latinis religionibus sine venia scripto data Sacrae Congregationis pro Ecclesia Orientali* (C. 542, 2°), on se demande quels hommes président au développement des œuvres de rite oriental : ce provincial peut dans ces conditions former des plans de recrutement et de fondations. C'est invraisemblable, incroyable, mais absolument authentique.

Rien d'étonnant qu'à beaucoup de chrétiens l'Union des Eglises passe pour un problème insoluble, que dans l'antique Byzance les frères séparés soient restés sur des positions prises depuis longtemps, et que le passage de M. F. Paris par cette ville soit un événement pour Constantinople.

J. CONSTANT.

Constantinople, mars 1927.

Conférences Cardinal Mercier

La prochaine conférence aura lieu le mardi 22 mars, à 5 heures (salle Patria)

M. RENÉ BENJAMIN y parlera de

L'Arlésienne

CHRONIQUE POLITIQUE (1)

France et Belgique Union économique?

On reparle de l'Union économique franco-belge, vieux projet caressé par la France dans les premières années de notre indépendance et qui n'a jamais abouti. Les négociations entamées vers 1840 sous la direction personnelle de notre premier Roi furent arrêtées par des obstacles d'ordre politique. Sans parler de l'opposition des industriels du Nord, il apparut nettement que sous le régime de la neutralité permanente, la conclusion d'une union douanière entre la Belgique et une grande puissance apporterait un élément de trouble dans l'équilibre délicat de nos relations internationales. Notre pays, en effet, était tenu de ne marquer aucune préférence qui eût pu faire douter de son désir sincère de remplir avec l'impartialité la plus scrupuleuse les obligations de son statut particulier. Une alliance économique aurait fatalement donné l'impression d'un gauchissement inacceptable pour l'Angleterre et pour l'Allemagne. C'est ce qui faisait dire à Léopold I^{er} que le maintien d'une ligne de douane à notre frontière du Sud s'imposait comme signe extérieur et visible de notre volonté de vivre indépendants. Mais aujourd'hui que la neutralité est morte, que faut-il penser de tentatives de faire renaître les projets anciens enfouis dans la poussière des archives?

Une union douanière franco-belge est certainement possible bien, qu'il ne faille pas se dissimuler qu'elle provoquerait chez nous une crise d'adaptation fort pénible. La Belgique y gagnerait l'ouverture d'un vaste marché intérieur et bénéficierait de l'avantage qu'il y a, vis-à-vis de l'étranger, à faire partie d'un groupe puissant. Mais ce serait singulièrement restreindre l'importance du problème que de ne l'envisager que sous son aspect économique. Une convention de cette nature aurait une immense portée politique et c'est ce que nous ne devons jamais perdre de vue.

L'union économique franco-belge subirait par la force des choses l'impulsion directrice de l'associé principal; c'est donc le gouvernement de Paris qui, en dernière analyse, définirait la politique commerciale commune et c'est lui qui la mettrait en œuvre. Les traités de commerce seraient préparés au quai d'Orsay et négociés par des diplomates français, les Belges n'ayant que voix consultative. Nous n'insisterons pas sur ce que cette *capitis diminutio* aurait de pénible pour notre amour-propre, car ce n'est point là un argument décisif. En ces temps cruels, il faut vivre, et cette nécessité primordiale impose de douloureux renoncements aux individus comme aux nations. Mais n'est-il pas à prévoir que le jour où la Belgique donnerait à tous l'impression qu'elle se contente d'une simple autonomie intérieure, le jour, où par la fusion des intérêts matériels sa politique étrangère serait irrévocablement liée à celle de la république amie — car les tarifs sont la monnaie d'échange de services de toute nature — notre pays perdrait à tout jamais l'appui de l'Angleterre?

Nous n'avons, quant à nous, aucune sympathie spéciale pour la politique poursuivie en Europe par la Grande-Bretagne et nous déplorons que les dirigeants de l'Empire aient donné tant de preuves d'imprévoyance et d'étroitesse d'esprit. Mais la conduite de l'Angleterre a le mérite de la force et de la continuité. Depuis des siècles, l'Angleterre s'intéresse à la Belgique dans le

(1) Chronique de quinzaine.

but d'écarter des côtes de Flandre les grandes puissances continentales. Pendant la grande guerre, la libération de notre pays et sa restauration comme puissance indépendante ont été pour Londres la condition *sine qua non* de la paix. Les Allemands, comme Napoléon, n'ont pas voulu le comprendre et c'est parce qu'ils ont refusé de prendre à cet égard des engagements formels que les conversations engagées à Rome en 1916 et 1917 n'ont pas été poussées plus loin. « L'Allemagne aurait dû nous offrir la restauration de la Belgique » écrit M. Winston Churchill dans un volume retentissant paru ces jours-ci. Cette phrase qui révèle ingénument le caractère égoïste de l'amitié anglaise s'explique aisément quand on considère que c'est la géographie et non le cœur qui dicte à la Grande-Bretagne son attitude envers nous. Les progrès de la navigation aérienne et ceux de la navigation sous-marine n'ont fait que renforcer les arguments familiers aux habitués du Foreign office depuis les temps de Catherine et de Pitt. Le pacte rhénan dont nous avons maintes fois souligné l'importance, constitue la dernière formule d'une politique très ancienne.

Une Belgique associée à la France par les liens étroits et de jour en jour plus serrés d'une union douanière serait suspecte aux Anglais. On aurait beau raisonner la dessus, faire état au besoin des querelles de ménage qui surgiraient inévitablement entre les deux contractants, l'Angleterre, simpliste, s'en tiendrait aux apparences. Elle considérerait que le royaume de Belgique à la création duquel elle fut lente à contribuer, n'a pu résister, comme le craignait Wellington, à l'attraction d'un voisin plus puissant. Que l'on se souvienne des colères que suscita à Londres l'intervention française de 1831, si justifiée pourtant par l'appel de la Belgique et par les actes de la Conférence de Londres! Si l'indépendance belge cessait d'être une réalité évidente pour ces esprits un peu lents, on verrait les Anglais renoncer à défendre une formule politique vide de sens à leurs yeux et, s'inclinant devant l'inévitable, reporter toutes leurs faveurs sur la Hollande. Dès lors, subrepticement, à pas lents, l'idée du partage, « l'idée favorite » de Talleyrand, ferait son chemin en Europe. Elle serait accueillie Outre-Manche comme un pis aller, ailleurs comme une heureuse trouvaille. C'est l'occasion de rappeler qu'il y a dans les partis avancés de Paris des hommes tout prêts à la soutenir. Qu'était-ce en somme que la paix de Caillaux? C'était la paix au détriment de la Belgique, et le peuple français, dans sa loyauté ne s'y est pas trompé.

L'union douanière entre la Belgique et la France en faveur de laquelle on peut faire valoir tant de bons arguments si l'on se tient sur le seul terrain des affaires est, selon nous, une impossibilité politique. Elle heurte de front la politique traditionnelle de la nation qui forme notre plus solide appui; elle méconnaît les réactions psychologiques que produirait au delà du détroit un changement si considérable dans l'équilibre du Continent; elle contredit le pacte rhénan. S'il était vraiment démontré que la Belgique est incapable, dans les circonstances actuelles, de vivre et de prospérer sans entrer dans l'orbite de la France, il faudrait faire son deuil de son existence politique. L'union douanière avec la France est un remède désespéré.

Mais entre cette formule extrême, pleine de périls, et la situation actuelle, grosse d'incertitudes, il y a place pour des accords profitables, en harmonie avec les sentiments d'amitié qui existent entre les deux nations. Le traité de commerce dont les négociations vont commencer doit être négocié et conclu dans le cadre de la politique d'entente et de collaboration qui s'impose plus que jamais à l'heure difficile que nous traversons.

COMTE LOUIS DE LICHTERVELDE.

Un monde d'idées

Le hasard des publications fait se rencontrer sur ma table deux livres qui ne sont pas des romans, et même où l'art n'est intervenu qu'au premier degré, deux livres où le monde — vous entendez, le Monde, avec Dieu, Terre et Ciel — est pensé, pesé, deux livres de pensées sur le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment, art, science, morale, philosophie, religion, deux conceptions du Monde et de Dieu. Signe des temps! Après les longues destructions, les tentatives audacieuses pour reconstruire, les hâtives accumulations de matériaux. Les siècles français n'ont guère que moralisé en « pensées », hormis Pascal. Ils exprimaient l'homme en société, en société française, parisienne, cour et ville. Certes, la métaphysique en était souvent ébranlée; on touchait aux colonnes du temple. Ici, on reprend carrément tout à neuf l'un, Maurice Simart, dans *Idées de A à Z* (1), parce qu'il est un « libre-penseur », l'autre, Pierre Reverdy, dans son *Gant de crin* (2), parce qu'il est catholique et converti.

En les confrontant, j'ai senti une fois de plus dans quel affreux rétrécissement l'homme mure l'homme, à quel immense élargissement Dieu le convie et l'introduit.

Il y a, dans cette impression, la part à faire aux personnalités. Celle de Reverdy, à vrai dire, est autrement ample et profonde que celle de Simart. Le penseur du *Gant de crin* est un esprit magnifique, précis et fort, non pas sans tourment, mais dont le tourment qui doit être au contraire très aigu, est passionnément dominé. Sous la fermeté à la fois opulente et sobre d'un style lucide — « qui est la forme de la pensée exprimée et non pas la forme de la phrase » — on peut clairement déceler le travail douloureux de la sensibilité et de la raison.

Simart est une pointe sèche. Je crois deviner qu'il a du cœur et de l'âme; mais ils sont noués, comme la pulpe desséchée sur son noyau, autour de l'idée de la bestialité foncière de l'homme, du relativisme universel et de l'incapacité radicale, pour l'esprit humain, de résoudre les grandes Enigmes. Il incline d'ailleurs à penser qu'elles ne se posent pas : c'est pour lui des pseudo-problèmes, le vain chatoiment de l'intelligence qui se croit naïvement capable du vrai, du Vrai. Misère profonde, sous un extérieur souriant, railleur, voire méchant. Car il a de la dent. Non pas celle du fauve aux grands bonds, mais l'incisive du rongeur attaché à détruire (modérément, ce n'est pas un anarchiste, et il « aime » les hommes) les débris de notre civilisation religieuse qui font encore figure d'édifice habitable et qu'il s'agit de déblayer habilement, pour faire place au palais de la Science où, bientôt, s'abrètera la bienheureuse Humanité.

L'un est le fils lointain, mais authentiquement engendré, des Pères de l'Eglise. L'autre est sorti de Bayle, de Voltaire, de Volney, de Dupuis, de Condorcet, de Renan, de Taine et de Durckheim, c'est-à-dire de la Contre-Eglise moderne issue de la révolte de Luther. L'un s'appuie sur Dieu seul, logiquement, après s'être démontré son existence et avoir expérimenté la Réalité de son Etre catholique. L'autre s'appuie sur son sens propre raidi, étayé, avec une candeur qui jure, sur l'Idéologie de Gauche, Progrès en tête. L'un pense dans une âme et l'autre sous un crâne.

Peut-être, subjectivement parlant, la sincérité est-elle égale. Toutefois, la sincérité a besoin de l'évidence sans cesse renouvelée du vrai pour se maintenir intacte. Or quelle évidence peut donner la Négation? La sincérité d'un Simart est sujette à de morbides fermentations. « Il faut être sain avant d'être saint. » (*Le Gant de crin*). Gare à l'ange-bête de Pascal! « L'activité intellectuelle ou cérébrale, dit encore Reverdy, n'est pas la vie intérieure. Etre intérieur, c'est garder en soi et pour Dieu tout ce qui y surgit venant de nous au contact des choses ou de Dieu plus directement... » Ecoutez à côté de cela Simart : « L'âme humaine, ce produit du cerveau humain... » Assez, n'est-ce pas? La critique étant autant pour les auteurs que pour le public, je me permets de dire au penseur Simart qu'il aille voir le penseur Reverdy, que son néant aille voir cet être. Et voici d'abord ce qu'il s'entendra déclarer : « On dit : « Tu te courbes et tu es du côté de ceux qui veulent qu'on se courbe. » Oui, je me courbe, mais je sais

(1) Librairie Bandinière, 21, rue du Caire, Paris, 1926.

(2) Plon, *Roseau d'or*, 1927.

que je me courbe et pourquoi. C'est la différence qui me sépare de vous qui vous courbez sans le savoir, qui voulez faire courber les autres, sans vous en rendre compte et sans savoir exactement pourquoi. Vous n'avez à leur proposer que l'aventure. Et nous savons déjà comment finissent toutes les aventures. »

* * *

Jean Soulaïrol a dit rapidement ici qui était Reverdy. Un poète d'avant-garde. Dans l'année de l'armistice, qui allait fermer « la parenthèse » monstrueuse, lui publiait les *Jockeys camouflés et Période hors-texte!* Il dirigeait Nord-Sud « aux côtés de Max Jacob »; et ceci vaut un manifeste. Il recevait le prix du *Nouveau-Monde*. Il était le poète du cubisme et il « militait pour l'épuration des moyens poétiques ». Cet écorché écrivait *Peau de l'homme*, sans que toutefois le gant fût déjà retourné. Dieu détachait la peau par places; le poète fardait ses plaies. Il vivait — vivait... — à Paris dans ce milieu de petits jeunes-gens, souvent très vieux, dont « l'état de disponibilité vague est un petit mouvement perpétuel qui donne mal au cœur. »

Voilà du moins ce que l'on voyait. Ce que l'on ne voyait pas, ou mal, c'était « l'âme aux prises dramatiques avec la Vérité », c'était le combat spirituel livré loyalement à plein cœur : « la main de Dieu nous paraît souvent rude parce qu'il traite ses amis débilés avec un gant de crin. » Ce *Gant de crin* « extrait fortuitement de l'obscurité où il était fait pour rester », c'est un journal de conversion sublimé. Je le mets à côté du Claudel de la *Correspondance* avec Jacques Rivière.

* * *

« Notes sur l'art, qui est de l'homme — l'homme, qui est de Dieu — la religion, qui suspend l'âme à Dieu. »

Ligne ascendante et transcendante. Partout brille un très pur réalisme. Le mot qui revient le plus souvent est *réalité*. Cet artiste distingue d'abord soigneusement la place de l'Art, parce qu'il sait quel piège l'art constitue pour l'âme sensible à la beauté. « L'art n'est pas la réalité, mais l'art statique négligeant l'apparent et l'accidentel ne se soucie que de réel. Il tend à une réalité particulière; s'il l'atteint, il s'incorpore au réel — qui participe de l'éternel — et il conquiert sa place dans le temps. »

Selon lui, la tâche de l'art est de « fixer le lyrisme de la réalité ». Horreur du naturalisme, horreur du vérisme, bien que l'art parte des sens, car « le beau est du domaine des sens », et « que vaut un artiste s'il n'est doué d'une exceptionnelle sensibilité? » Mais non plus aucun *idéalisme*, aucune faiblesse pour « le rêve » qui est « l'activité imaginaire et gratuite de la sensibilité » — combien dangereuse, donc — « un isolement », un vice solitaire de l'âme : « le rêve est égoût d'eau claire, mais c'est un égoût. »

Ce que l'art est pour Reverdy — et ce qu'il doit être, en vérité, pour demeurer vraiment et justement humain — c'est le « halo de la réalité », un sym-bolisme, une projection convergente de résultantes toutes de l'ordre de l'esprit. Et l'œuvre d'art, « un équilibre de forces, de formes, de valeurs d'idées, de lignes d'images, de couleurs. »

Par ce chemin, l'art va au mystère : « le lyrisme — et l'art, souvenons-nous en, est le lyrisme de la réalité — qui va vers l'inconnu, vers la profondeur, participe naturellement au mystère ». Et il ajoute, pensant à lui-même : « La part faite au mystère, la conscience qu'on en a prise, le parti qu'ont décidé d'en tirer les poètes modernes, caractérisent notre époque. » Ce cousin germain de Jean Cocteau, ce fils littéraire de Baudelaire et de Rimbaud va dans le sens du dégagement de l'esprit hors de la matière. « Ainsi dans l'art, l'esprit élève, s'élève et est élevé. » Il est assumé par l'activité du Mystère. « L'art, dit Maritain, apprend aux hommes les délectations de l'esprit, et parce qu'il est sensible lui-même et adapté à leur nature, il peut le mieux les conduire à plus noble que lui. » La beauté, que l'art produit, est la plus haute figure encore tout humaine, de la Grâce sur nous. A travers elle, inconsciemment d'abord, Reverdy tend à la Beauté qu'adore les saints.

N'allons pas croire, pourtant, que l'aboutissement salutaire aille de soi. L'art est au moins autant un mauvais lieu qu'une antichambre de la conversion. Noblesse et bassesse y cohabitent, et souvent dans le même homme. Le déroutant de l'artiste, c'est cette possibilité en lui du mélange quelque peu manichéen de la pureté et de l'impureté, de la grandeur d'âme et de l'égoïsme

effréné de Narcisse, de l'impondérabilité déjà presque spirituelle et du plus lourd, du plus abject des poids.

De nos jours, Dieu a ressemblé beaucoup de poissons dans ce vivier, et c'est à quoi il faut que nous nous rendions attentifs. On demande des pêcheurs d'hommes qui comprennent la beauté et qui comprennent ceux qui en vivent!

Un Spinoza « vivait pour penser ». Reverdy pensait, dès lors, pour vivre. Il avançait ainsi dans un sens austère et de plus en plus crucifiant, donc bon ou parallèle au bon, secrètement amorcé par la Grâce. « En art, disait-il, il faut chercher l'art et non pas la complaisance de soi-même. » « Je ne connais pas, disait-il encore, d'exemple d'une œuvre qui ait inspiré moins de confiance à son auteur que la mienne. » Il était déjà artistiquement pur et renoncé; il l'était donc, dans une certaine mesure, humainement. Aussi peut-il écrire aujourd'hui : « Je n'ai pas eu à préserver ma plume, c'est ma plume qui m'a préservé. » C'est de cette manière que la littérature a été son ange gardien, le point d'insertion pour lui du Surnaturel. — Le voilà qui touche enfin à la Réalité divine, et il est pris.

Maintenant, de son sommet, il jette en arrière le coup d'œil du rescapé. Il étudie les terrains parcourus. Il dresse la carte et il jette à son tour son cri d'appel à ses frères. Il écrit froidement, avec une apparente ingratitude : « L'élevation de l'esprit vers le surnaturel, qui a lieu par le détachement des sens, va en direction inverse du mouvement qui nous pousse vers le beau que se propose l'art. » L'art est donc mauvais à cette heure? Non. Mais s'il est favorable à l'âme qui gravite encore dans une zone préliminaire, il est dangereux comme un prestige enivrant, ouvrant sur beaucoup plus bas, sur beaucoup plus sordide que lui, pour l'âme qui a entendu l'appel du Crucifié. Que l'artiste élu s'arrache d'abord à l'art, à ses pompes et à ses œuvres, par le fer et par le feu s'il le faut. Ainsi appauvri et dénudé, qu'il retourne ensuite à son art, pour en user comme n'en usant pas, ce qui est, en toute chose, le dernier mot de la sagesse. Détachement héroïque, usage sanctifié, pour que la Beauté devienne le signe enchanteur de l'Absence adorable sur les choses, « le chant d'une privation. » comme a dit Van der Meer avec sublimité. — Hélas, « les artistes sont des aveugles qui s'immolent à l'art, mais surtout à eux-mêmes. Si tous les hommes capables des sacrifices, d'ailleurs héroïques, qu'exigent l'art et la poursuite de la gloire étaient tournés vers Dieu, il y aurait moins de mauvais artistes et plus de saints. Mais ils sont, eux aussi, victimes de ce mauvais usage de la grandeur que Dieu a mis en nous. »

S'ils savaient, pourtant, quel don ils repoussent, ces mendiants de la Lumière! Ecoutez, et tremblez et se récuser la voix de celui-ci qui en a éprouvé et la grandeur et la suavité : « L'amour de Dieu est ineffable, réellement ineffable. Alors, si nous l'avons réellement senti, taisons-nous, ne prononçons même pas ce mot, et surtout ne faisons pas d'images, car rien de ce qui est à notre portée ne peut évoquer purement ce sentiment qui n'a pas de nom de ce côté du monde, et les mots évoquent eux-mêmes des êtres et des sentiments propres aux créatures et qui troublent cette union inexprimable de l'âme détachée du monde avec son Dieu.

Amour loin de l'Amour, union sans rapport avec aucune union, mort qui est la seule vie, vie qui équivaut à la mort, transformation totale de l'être en pureté, de la personnalité en rien de personnel. Aspiration à Dieu qui se réalise. Amour à côté de quoi tout autre amour est odieux. » Cette âme s'élance vers Saint Jean de la Croix.

* * *

Le Gant de crin renferme toute une esthétique, toute une morale, toute une mystique, tout au moins le témoignage fort et pénétrant de l'expérience esthétique morale et mystique, prolongée dans l'universel, d'un vrai homme. Tout n'y est pas neuf, mais tout y est senti. Et l'ensemble constitue une apologétique puissante, proche des *Pensées* de Pascal, moins fiévreuse mais non moins ardente, digne vraiment d'en être rapprochée. C'est à peine si je l'ai effleurée ici. Mais je crois avoir assez montré sur quel plan elle se meut pour en faire saisir la portée et la noblesse essentielle.

Elle est issue d'un homme de notre temps. Suffisait-il pour l'être de vivre en 1926? Rares, au contraire, sont les hommes d'intelligence qui sont de leur temps. Que Reverdy le soit, lui, cela prédestine sa parole à être écoutée par un certain nombre de ses contemporains, à qui elle fera entendre un écho authentique de l'Eternité rejointe.

Premières Communions!

Missels de Dom G. Lefebvre

Pour satisfaire toutes les demandes, les Missels de Dom G. Lefebvre ont été édités sous différentes formes :

I. MISSEL QUOTIDIEN ET VESPÉRAL, grande édition (format 16×9).

Ce livre se vend en 2 volumes : Avenant-Pâques (1561 pages) et Pâques-Avenant (1654 pages, épaisseur 3 cm.) ; ou en 1 volume (2450 pages, épaisseur 4,5 cm.).

Le Missel Quotidien et Vespéral, grande édition, contient en texte latin-français la Messe Quotidienne avec explications pour tous les jours de l'année, les messes votives, l'office et la messe des défunts, la messe de mariage, les Vêpres des Dimanches et jours de fête de 1^{re} et de 2^e classe, les Matines et Laudes de Noël, Prime et Complies du Dimanche, l'office des Ténébres, les psaumes de la Pénitence, les prières liturgiques, et en français le Rituel des Sacrements, la messe dialoguée, les prières du matin et du soir, la cérémonie de la communion solennelle, le chemin de la croix, la cérémonie de l'intronisation, le code abrégé de la vie chrétienne par le Cardinal Mercier et 200 gravures de René De Cramer.

On y trouve en notation musicale moderne le Kyriale, la Messe des défunts, les Séquences, les hymnes des Vêpres, le Te Deum et des Motets du S. Sacrement.

Caractéristiques : *Cette édition est tirée en caractères plus forts que les autres et ses explications sont tout à fait complètes. Elle est seule à avoir, avant les Epîtres et les Evangiles, des extraits patristiques empruntés au Bréviaire. On a dénommé cet ouvrage le « Roi des Missels ». C'est le livre par excellence des âmes qui veulent vivre chaque jour cœur à cœur avec leur mère la Sainte Eglise. (Fourni en toutes reliures de 50 à 165 francs.)*

II. MISSEL QUOTIDIEN ET VESPÉRAL, en caractères courants (format 15×9).

Ce livre se vend en 2 volumes contenant l'un le Missel proprement dit (1678 pages, épaisseur 3 cm.) et l'autre le Vespéral (440 pages, épaisseur 1 cm.) ; ou en 1 volume contenant le tout relié ensemble (2118 pages, épaisseur 4 cm.).

1^o **LE MISSEL**, en caractères courants, contient en texte latin-français la messe quotidienne avec explications pour tous les jours de l'année, les messes propres à certains lieux, les messes votives, l'office et la messe des défunts, la messe de mariage, Prime et Complies du dimanche, le Te Deum, les Psaumes de la Pénitence, les prières liturgiques ; et en français les prières du matin et du soir, la cérémonie de la communion solennelle, le chemin de la croix et 190 gravures de René De Cramer.

On y trouve, en notation musicale moderne, le Kyriale, la messe des défunts et les Séquences.

2^o **Le Vespéral**, en caractères courants, contient en texte latin-français les Vêpres des dimanches, de chaque jour de la semaine et des jours de fêtes de 1^{re} et 2^e classes, l'Office des défunts. On y trouve, en notation musicale moderne les hymnes des Vêpres.

Caractéristiques : *Dans le Missel Quotidien et Vespéral en caractères courants, les Vêpres, au lieu d'être intercalées après chaque fête, comme dans la grande édition, sont mises ensemble à la fin du livre, ce qui permet, si on préfère ne pas avoir le tout réuni en un seul volume, d'acheter séparément ou le Missel ou le Vespéral. (Fourni en toutes reliures de 38 à 68 francs.)*

DEMANDEZ PROSPECTUS SPÉCIAUX ET SPÉCIMENS à

l'Apostolat Liturgique de l'Abbaye de Saint-André, Lophem lez-Bruges


COMPTOIR D'OPTIQUE


Maison BLAISE

FONDÉE EN 1886

46, RUE DE LA PAIX IXELLES-BRUXELLES

Lunetterie française et américaine. Exécution rapide et soignée des ordonnances de MM. les oculistes.

Même Maison en face au 49

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

Mobilier religieux
 Mobilier civil
 Mobilier scolaire

WALTER VAN ROBAYS

Téléphone : Bruges 201 **SAINTE-CROIX-LEZ-BRUGES** Compte chèques-postaux 5321

Spécialité de meubles d'Église en bois, PIERRE, CUIVRE, MARBRE, etc.

LE VÉRITABLE GRAMOPHONE

“La Voix de son Maître”

chez **CL. ORTMANS**

ANVERS VERVIERS LIÈGE

place de Meir, 109 rue de l'Harmonie, 26 rue de l'Université, 31

TOUS LES TAPIS

vendus les moins chers de toute la Belgique

BOUCKOMS

47, Boulevard d'Avroy, 47, LIÈGE

Importateur direct de tapis d'ORIENT

Pour le gros : 14, place Saint-Jacques, Liège

Une réalisation magnifique.

Les célèbres Chœurs de la Chapelle Sixtine à la portée de tous.

ODÉON

Demandez à votre fournisseur les nouveaux disques ODÉON

76826	}	Exsultate Deo, (Giovanni Perluigi, 1525-1594). Laudate Dominum, (Giovanni Perluigi, 1525-1594).
76828	}	L'Ave Maria, (Tommaso Ludovico da Vittoria, 1545-1611). Innocentes, (Luka Marenzio, 1550-1599).
80987	}	Puer Natus est Nobis, (Firminus le Bel, 1573) première partie. Puer Natus est Nobis, (Firminus le Bel, 1573) deuxième partie.
80991	}	Bonum est, (Jo Petraloysius Praenestinus, 1525-1594). O rex Gloria, (Luka Marenzio, 1550-1599).

PAR LES CHANTEURS DE LA BASILIQUE ROMAINE

Digne complément aux Chœurs de la Chapelle Sixtine

74320	}	Ave Regina, Regina Coeli et Salve Regina. Alma Redemptoris et Veni Creator Spiritus.
74322	}	Introit et Kyrie Eleison. Die Irai, Dies Illa.

PAR LES CHŒURS DE L'ABBAYE DE WESTMINSTER

sous la direction du Rev. LANCELOT-LONG et accompagnés par le R. VERNON-RUSSE

ODÉON

Je ne me fais pas d'illusion pourtant sur l'empressement de l'accueil. L'artiste rongé par l'ambition de la terre nourrit une aversion secrète et souvent inavouée à lui-même à l'égard de l'artiste qui a renoncé à la terre, à l'Art, dont il ne veut plus être l'esclave, qu'il ne veut plus traiter comme une idole et comme une fin. L'écrivain catholiques est vite considéré par ses confrères incroyants comme un renégat et un transfuge, dont il faut d'autant plus se méfier qu'il a le mot de passe. C'est pourquoi, à beaucoup d'art, il lui faut encore ajouter beaucoup d'humilité, beaucoup de patience et beaucoup d'amour, s'il veut servir.

J'en aperçois de très belle qualité dans le cœur entr'ouvert de l'auteur du *Gant de crin*.

LÉOPOLD LEVAUX.

L'épiscopat des Etats-Unis et la persécution mexicaine

« Le douze décembre de l'an de grâce MCMXXVI, en la fête de Notre-Dame de Guadalupe », les cardinaux, archevêques et évêques des Etats-Unis ont adressé aux fidèles une lettre pastorale sur la persécution mexicaine, avec leur bénédiction en « Notre-Seigneur Jésus-Christ, docteur de la Vérité qui nous rend libres. »

Ce document demeurera l'un des plus importants auxquels les lamentables événements du Mexique ont donné lieu. Réquisitoire et plaidoyer, cette pastorale est d'une vigueur extraordinaire. Sous une irréprochable dignité de ton, elle est impitoyable. Les calomnies systématiquement colportées contre l'Eglise du Mexique y sont reprises une à une et retournées contre leurs auteurs avec une abondance d'arguments positifs, de souvenirs historiques, de références documentaires que l'on trouve rarement dans la littérature pastorale. Visiblement, l'Episcopat américain a voulu lier la substance même de son dossier. Il nous procure de la sorte la plus cinglante protestation, après l'encyclique de Pie XI, que le gouvernement Calles se soit attirée de la part de l'étranger.

La grande étendue de la Pastorale ne nous permet malheureusement pas de la reproduire en entier. Résumant de nombreux passages, nous donnerons néanmoins les extraits les plus caractéristiques, directement traduits de l'original.

GIOVANNI HOYOIS

* * *

L'Episcopat commence par rappeler combien il a de motifs de publier son avis sur la persécution mexicaine. La sympathie pour une nation voisine et catholique, l'appel du Saint-Père, l'attentat perpétré contre la Constitution divine de l'Eglise, voilà bien assez de raisons. Mais il en est une plus particulière. Par les nombreuses apologies de ses agents diplomatiques et consulaires aux Etats-Unis, le gouvernement mexicain soumet en quelque sorte sa cause au jugement de l'étranger. L'Eglise des Etats-Unis ne se dérobera pas à cette invitation. Elle a examiné à fond le procès et voici son verdict.

D'abord l'attaque. Parlant en Américains profondément attachés aux institutions de leur pays, les évêques vont montrer l'odieux contraste de la Constitution mexicaine avec celle des Etats-Unis. Puisque les émissaires de Calles proclament qu'il s'agit tout simplement d'assurer le respect des lois, on verra bien quelles sont ces lois.

Les Mexicains ont observé aux Etats-Unis une tactique habile. L'audace même de leur appel au peuple américain, disent les évêques, a fait croire que leurs idées politiques devaient ressembler fort aux nôtres. Sur la foi de leurs franches affirmations, on n'a pas même songé à vérifier si vraiment ils s'en prennent à la liberté de conscience.

La liberté de conscience.

Que cette liberté soit essentielle au Christianisme, les évêques en apportent pour preuve le texte suivant de Léon XIII :

« Il y a une autre liberté que l'on réclame largement : la liberté de conscience. Si par ces mots on veut dire que chacun peut, à son gré, honorer Dieu ou non, cette liberté est réfutée à suffisance par les arguments déjà énoncés. Mais on peut l'entendre aussi en ce sens que chacun dans l'Etat peut suivre la volonté de Dieu, et, dans la pleine conscience de son devoir, libre de toute entrave, obéir à Ses ordres. Voilà la vraie liberté, une liberté digne des enfants de Dieu. Elle maintient noblement la dignité humaine, elle est plus forte que toute violence et que tout mal. C'est une liberté que l'Eglise a toujours désirée et qui lui est très chère. C'est cette liberté-là que, avec une constance intrépide, confirmée par les écrits des apologistes du Christianisme, les apôtres réclamaient pour eux-mêmes. C'est cette liberté encore que les martyrs en grand nombre ont scellée de leur sang. Et cela à bon droit : car cette liberté chrétienne rend témoignage au pouvoir absolu et infiniment juste de Dieu sur l'homme ainsi qu'au devoir primordial et suprême de l'homme envers Dieu. Elle n'a rien de commun avec l'esprit de sédition et de rébellion; elle ne déroge en rien à l'obéissance due à l'autorité publique. Car le droit de commander et de réclamer obéissance n'existe que pour autant qu'il s'accorde avec l'autorité de Dieu et se conforme aux règles qu'Il a édictées. Lorsqu'est intimé un ordre évidemment contraire à la volonté de Dieu, cet ordre rompt avec l'ordre divinément constitué, il entre en conflit direct avec l'autorité divine : c'est pourquoi, dans ce cas, il est juste de ne pas obéir. » (Encyclique *Libertas Praestantissimum*, 20 juin 1888.)

La Pastorale rappelle ensuite la mission apostolique de l'Eglise. Elle signale que, au Mexique, les lois antireligieuses datent, il est vrai, de 1857, mais qu'aucun gouvernement n'a tenté jusqu'à présent de les appliquer pleinement. Revenant alors au fond du débat, elle expose ce que doit être une vraie constitution.

Ce qu'est une vraie Constitution.

« Une Constitution écrite est un instrument qui énumère et définit les droits et devoirs du gouvernement, distribue ses pouvoirs, prescrit la manière de les exercer et les limite afin que les libertés des citoyens soient sauvegardées. Puisque le but du gouvernement est de protéger les droits humains et non de les détruire, il s'ensuit que la charte en vertu de laquelle le gouvernement agit ne peut lui conférer un pouvoir illimité. Exercer un tel pouvoir, ce serait de la tyrannie, dans la mesure où il tendrait à supprimer les droits que les lois de Dieu, naturelles et positives, font échapper à la juridiction humaine. C'est pourquoi, dans la doctrine américaine communément admise, une Constitution investit le gouvernement des droits et pouvoirs nécessaires à l'exercice approprié de ses justes fonctions, mais elle lui interdit en même temps de porter atteinte aux droits d'ordre supérieur qui sont conférés à l'homme non par le peuple, non par l'Etat, non par un groupe d'Etats, mais par le Créateur des hommes et des Etats, le Tout-Puissant. Cette conception est entièrement conforme à l'enseignement de l'Eglise catholique. »

Les Droits inaliénables de l'Homme, selon les Constituants américains.

« Voici en quoi consiste la force de la déclaration d'Indépendance, ce document regardé à bon droit par les Américains comme la pierre angulaire de leur gouvernement. Avec les Signataires, nous tenons certaines vérités pour « évidentes par elles-mêmes ». Nous admettons que « tous les hommes », y compris les Mexicains, « sont dotés par leur Créateur de certains droits inaliénables, notamment la vie, la liberté et la poursuite du bonheur, et que les gouvernements sont institués pour assurer ces droits... »

« Visiblement, ces droits appartiennent à tout homme, non par la tolérance ou l'octroi d'un Etat, mais par l'immuable décret du Tout-Puissant. Il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de les supprimer ou de les entraver. C'est au contraire le devoir sacré du gouvernement de les assurer et le gouvernement qui les attaque doit être répudié par tous ceux qui pensent juste. Son action, comme s'exprime saint Thomas, n'est pas la loi « mais plutôt une sorte de violence ». Sur cette doctrine, l'enseignement de saint Thomas et la déclaration d'Indépendance sont en accord complet.

« Il n'est pas facile, ainsi que la Cour suprême l'a récemment déclaré, d'énumérer tous les droits compris sous ce droit primordial à la vie, la liberté et la poursuite du bonheur. Mais il est

certain, ainsi que l'a déclaré encore la même Cour en une espèce très importante (Meyer *Versus* Nebraska, 262, U. S., 390) que parmi ces droits se trouve celui d'honorer Dieu suivant la dictée de la conscience. Observons en outre que l'interprétation constante et invariable de la Constitution fédérale par les tribunaux appuie notre thèse d'après laquelle le gouvernement existe pour protéger le citoyen dans l'exercice de ses droits naturels et inaliénables, et qu'il ne peut édicter de lois qui les suppriment.

« L'Eglise catholique, elle aussi, a toujours soutenu cette conception du gouvernement, quelle que soit du reste la forme suivant laquelle celui-ci s'exerce. Le pouvoir illimité sur la liberté du citoyen n'est ni une doctrine chrétienne, ni celle des Pères de la République, ni celle de nos cours qui l'ont sans cesse rejetée... »

Que l'Etat ne puisse empêcher l'homme d'accomplir ses devoirs envers Dieu, cette proposition est conforme aux lois naturelle et positive de Dieu aussi bien qu'à la reconnaissance de ces lois par les fondateurs de la République.

« C'est pour lui donner effet pratique que fut adopté le premier Amendement à la Constitution, interdisant au Congrès d'empêcher le libre exercice de la religion. Graduellement, semblable prohibition fut insérée dans les Constitutions ou *Bills of Rights* des divers Etats. Ces garanties sont plus qu'un élément de la Constitution fédérale et des Constitutions des divers Etats. Elles font partie de la Constitution des droits des hommes libres. L'Eglise ne les a jamais réprochées. Soucieuse toujours de sauvegarder la paix et d'empêcher la discorde en protégeant l'autorité légitime, elle ne s'est pas fait faute de signaler à l'autorité civile ses devoirs envers le peuple aussi bien que ses responsabilités à l'égard de Dieu. Par ses théologiens, notamment saint Thomas d'Aquin, le bienheureux Robert Bellarmine et Suarez, elle a signalé les droits du peuple dont l'Etat et les gouvernants n'ont pas à se mêler, elle a insisté sur ce point que ces droits sont au delà et au-dessus des statuts des rois et des sénats; parce que leur sanction dérive, non de la volonté et du pouvoir d'une autorité terrestre, mais de l'autorité de Dieu et de la dignité de l'homme comme être intelligent. »

En aucun cas, continue la Pastorale, l'Etat n'a le droit de violer les droits fondamentaux de la conscience.

« L'individu ne fait pas abandon à la société de tous les droits qu'il possède comme homme libre, ainsi que certains le prétendent, pour recouvrer ensuite une partie d'entre eux comme un don de la part de l'Etat, lequel retient nominalelement une souveraineté qui est effectivement exercée par ceux qui gouvernent en son nom. Cette doctrine, bien connue des Pères de la République, fut néanmoins repoussée par eux. »

Les droits religieux aux Etats-Unis.

Afin de rendre plus saisissant le contraste des deux législations, la Pastorale fait d'abord le tableau des libertés religieuses reconnues aux Etats-Unis.

« Les lois américaines reconnaissent le droit du citoyen d'honorer Dieu suivant la dictée de sa conscience, et pour que cette liberté lui soit assurée, des sociétés religieuses sont reconnues comme personnes juridiques (*corporate legal entities*) ayant le droit de posséder tout ce dont elles ont besoin pour accomplir leur mission. De plus, cette mission est reconnue comme étant non seulement religieuse en son âme et substance, mais comme s'épanouissant en œuvres d'éducation et de bien-être social. Aussi les sociétés religieuses peuvent-elles posséder des terrains et y ériger les bâtiments nécessaires pour remplir leur objet. Elles peuvent établir, posséder, diriger des écoles, collèges et universités, des asiles, hôpitaux et autres établissements d'éducation et de bienfaisance sociale. Etant des personnes juridiques, elles peuvent protéger leur propriété par les voies judiciaires. Elles peuvent posséder des capitaux au profit de ces activités et recevoir des legs. Elles peuvent avoir des séminaires où leur clergé est instruit et formé. Plus que cela; cette propriété affectée aux fins du culte, de la charité et de l'éducation est presque partout, chez nous, exemptée spécialement d'impôt, non seulement parce qu'elle est reconnue d'utilité publique, mais encore pour rendre effective la volonté nationale qui fut exprimée en ces termes par le Congrès continental : « Le religion, la moralité, le savoir étant nécessaires au bon gouvernement et à la félicité de l'homme, les écoles et moyens d'éducation seront toujours encouragés » (*Northwest Ordinance*, art. 3). A cet égard, ces mots de notre premier président sont éloquentes : « ... Supposons un instant que la moralité puisse se

maintenir sans religion. Tout ce que l'on peut reconnaître à l'influence d'une éducation raffinée sur des esprits d'une nature particulière n'empêche que la raison et l'expérience nous interdisent toutes deux d'espérer que la moralité nationale subsiste à l'exclusion du principe religieux. » (Adresse d'adieu.)

Cette règle fondamentale de la Constitution américaine n'a pas cessé d'être observée depuis le début et nul ne songe sérieusement à la modifier.

En regard de cette conception large et bienveillante du régime des cultes, la Pastorale expose dans le détail les viciations auxquelles la religion est soumise au Mexique. Pas à pas, la Constitution de 1917, les lois d'application du 21 juin 1926 et du 25 novembre 1926 sont explorées et trouvées en opposition flagrante aux traditions des Etats-Unis. Ces deux ensembles de textes font la même impression, tant ils sont étroitement serrés et équilibrés, que les tableaux du jugement dernier montrant d'un côté la dégringolade des damnés et de l'autre l'exaltation des élus. Ne nous arrêtons pas devant le panneau mexicain, que la *Revue catholique* a plusieurs fois décrit. Signalons seulement le cynisme diabolique du président Calles lorsqu'il écrit : « En conclusion, je tiens à insister sur le fait qu'il n'y a pas réellement de question religieuse au Mexique. Je veux dire qu'il n'y a aucune persécution de caractère religieux contre les croyances ni aucune opposition du gouvernement aux dogmes ou à la pratique d'une religion quelconque. » (Affaires étrangères pour octobre 1926. *La Politique actuelle du Mexique*, par Plutarque-Elie Calles, p. 4.)

* * *

Du procédé offensif, la Pastorale passe ensuite à la défense de l'Eglise du Mexique sur tous les points où elle est attaquée. C'est l'objet de la deuxième partie.

L'Eglise du Mexique et les Indiens.

Avec instance, le gouvernement mexicain fait accroire, particulièrement dans les milieux universitaires, que les missionnaires catholiques de la conquête ont détruit au Mexique une civilisation supérieure, pour la remplacer par un monument national de superstition.

« Un examen honnête et loyal des faits montre la fragilité de pareilles imputations. Il y eut probablement une époque où la civilisation païenne du Mexique dépassait par son niveau social et politique celle de toute autre contrée d'Amérique, à l'exception peut-être du Pérou. Mais cette civilisation avait disparu longtemps avant que les missionnaires ne missent le pied au Mexique. Nous ne pourrions d'ailleurs l'évaluer. En fait, ce que les missionnaires rencontrèrent, ce n'était pas le fantastique empire des Aztèques, une création de l'imagination. (José-Maria-Luis Mora, *Mexico y sus Revoluciones*, Paris, 1836, v. IV, pp. 2 et seq.) Mora explique que le recrutement de masse pour les révoltes ne pouvait se baser sur les idées abstraites d'indépendance. Il était nécessaire d'enflammer les passions au moyen de « fables » sur la grandeur des Aztèques, la « barbarie » de la conquête et les « trois cents ans d'esclavage ». Le cri de ralliement d'Hidalgo était la défense du Roi et de la Religion. (Alaman, v. I, p. 379). Ce que les missionnaires trouvèrent, c'était un pays dégradé par le meurtre et le cannibalisme. (Cortes, troisième lettre à Charles-Quint. Les morts dévorés après les combats. Des corps rôtis d'enfants sont trouvés dans les provisions de l'ennemi. Las Casas, *Brevissima Relacion*. Les morts et prisonniers sont dévorés après la bataille. Sahagun, Lib. II, Caps. II, XX, XXI, XXXII. Duran, Cap. LXXXI. Mendieta, Lib. II, Cap. XVI. Motolinia, Caps. 17, 19, 27. Pomar, *Relacion*, p. 17. *Recopilacion de Indias* 1-1-7. Loi interdisant le cannibalisme.)

« Meurtre et cannibalisme avaient atteint à la dignité de rites religieux. Dès longtemps révolue, l'ancienne civilisation avait laissé une partie de son histoire dans les légendes et dans les ruines. Quant à la nouvelle civilisation importée par les missionnaires espagnols, ses monuments sont encore debout, ses actes sont consignés dans des écrits historiques. Or, les lois des Indes ont été déclarées le code le plus juste qui ait jamais été établi pour la protection des aborigènes. (Lummis, *Awakening of a Nation*, Introduction.) En comparant la situation de l'Indien mexicain au début du XIX^e siècle avec celle de son voisin du Nord, on s'aperçoit aussitôt que l'action du missionnaire catholique était bien inspirée. On constate même que cette œuvre a prolongé

ses résultats jusqu'à nos jours. Les éloges et honneurs attribués à Juarez, par exemple, ne sont pas immérités pour autant qu'ils concernent son intelligence et son habileté. Mais ces louanges se répercutent sur l'Eglise qu'il persécutait, car c'est elle qui rendit possible un Juarez. Un Indien comme Juarez serait une merveille aux Etats-Unis. Ce ne l'était pas au Mexique, où de grands hommes sont issus et continuent à s'élever de la population indigène.

L'Eglise avait posé les bases, avant que son action ne fût entravée et violée. Miguel de Cabrera fut le plus grand peintre du Mexique : c'était un Indien. Panduro et Velazquez étaient dignes de prendre place dans ce même hall de la gloire indienne. Altamirano, ce grand orateur, nouvelliste, poète et journaliste, était de même un Indien. Juan Esteban, simple frère lai de la Compagnie de Jésus, fut un instituteur si éminent que des familles d'Espagne faisaient traverser l'Océan à leurs enfants pour que ceux-ci pussent jouir des méthodes originales et efficaces d'instruction de cet Indien. Parmi les orateurs, un Indien, Nicolas del Puerto, tient un rang distingué. Dans le domaine de la haute

philosophie, le monde a produit peu d'hommes tels que l'archevêque Mungula de Michoacan. Francisco Pascual Garcia fut un grand juriste, Ignacio Ramirez un journaliste distingué; Rodriguez Gavan, un fin poète aussi bien qu'un journaliste; Bartolome de Alba, un prédicateur convaincant et solide; Diego Adriano et Agustin de la Fuente étaient de maîtres imprimeurs; Adriano de Tlaltelolco, un excellent latiniste. Tous, ils étaient Indiens. Indiens aussi les historiens Ixtlilxochill et Valeriano. Rincon composa la meilleure grammaire de la langue Aztèque. Il descendait, comme De Alba, des rois de Texcoco. La bibliographie des ouvrages écrits par les Mexicains avant la première révolution remplit de gros volumes : les Indiens y occupent une place considérable. A qui donc en revient le crédit? A l'Eglise, à cette Eglise dont le gouvernement mexicain informe le monde qu'elle n'a rien donné à son pays. (1)

(A suivre.)

(1) Nicolas del Puerto était évêque.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

L'Exposition du siècle de Louis XIV.

Elle a beau se dire républicaine tant qu'elle voudra, la France n'est la France que par la monarchie. C'est elle qui l'a faite ce qu'elle est et pour tenir son rang dans le monde, y paraître avec éclat, s'imposer à l'universelle considération, elle n'a qu'à se parer du reflet de la gloire passée de ses rois et s'envelopper, pour ainsi dire, dans leur magnificence et leur majesté. Enlevez à Paris les monuments qu'y éleva la royauté, dépouillez Paris de toutes les œuvres d'art dont cette capitale lui est redevable, ne lui laissez même que les souvenirs de l'Empire et ce que la République a pu y entasser : Paris s'effondrerait dans la banalité.

Sa prétendue ferveur républicaine ne lui laisse pas d'ailleurs négliger le culte de son passé monarchique, la France l'entretient au contraire avec amour, parce qu'elle a conscience qu'elle tire de là toute sa grandeur. Je n'en veux pour preuve que ces merveilleuses rétrospectives qui, depuis plusieurs années, ont eu pour théâtre la Bibliothèque nationale et tout particulièrement celle du siècle de Louis XIV qui s'y déroule présentement. Elle coïncide avec la célébration du deuxième centenaire de l'installation définitive de la Bibliothèque nationale rue Richelieu, dans le palais Mazarin et se déploie dans la Galerie Mazarine dont on a rafraîchi, à cette occasion, toutes les splendeurs. Sous les flots de lumière électrique qui l'inondent dès l'après-midi et remettent en pleine valeur les peintures de la voûte, la décoration des niches, cette salle immense apparaît plus rutilante que jamais et on se prend à penser de quel regard d'admiration satisfaite l'eût contournée le célèbre ministre de Louis XIII qui la fit construire pour y rassembler ses fameuses collections.

L'histoire a retenu le cri de mélancolique regret qu'il poussa ce jour de 1681 où il lui fallut, hélas, « quitter tout cela », ses chers tableaux, toute cette beauté, pour s'en aller mourir au château de Vincennes. Ce souvenir s'impose au visiteur qui ne peut se défendre de penser que Mazarin eût éprouvé, à se détacher de sa galerie, un déchirement plus profond, s'il l'avait vue dans le resplendissement d'aujourd'hui.

L'heureuse idée d'avoir évoqué dans ce cadre prestigieux le siècle de Louis XIV par des ensembles si ingénieusement choisis et rapprochés! Il revit tout entier pour l'intelligence, pour le goût esthétique, dans ces nombreuses vitrines où sont réunis les manuscrits et imprimés les plus rares, les reliures les plus caractéristiques, les cartes et plans, les monnaies, médailles et antiques les plus significatifs. Il réapparaît dans ces peintures, sculptures, ameublements, tapisseries et objets divers au choix desquels a présidé la plus intelligente sélection.

Au centre, sous le plafond où Romanelli, je crois, a représenté

Jupiter foudroyant les Titans, se dresse le Louis XIV de Girardon, l'ancienne réduction en bronze de la statue qui fut érigée en 1699 sur la place Louis-le-Grand, aujourd'hui place Vendôme. Quel type de majesté incomparable dont il a plu à tous les artistes du temps de marquer pour la postérité celui qui fut réellement le maître du siècle! Ah! certes, à tout l'éclat olympique du Roi Soleil se mêlent des ombres et tout le monde conviendra, je pense, que le « Louis XIV » de Louis Bertrand est un brillant panégyrique dont l'Histoire ne peut contresigner toutes les pages. Impossible à un Belge, notamment, de ne pas tenir rigueur à l'ambitieux souverain qui nous fit tant souffrir. Mais, à travers toutes les réserves que la morale impose, comment n'être pas subjugué par le Roi, par celui qui, du centre de la plus prodigieuse constellation d'hommes de génie, projeta sur la France, sur l'Europe, sur les siècles son impérissable grandeur. Il était donc bien juste qu'il trônât ici dans ce palais de Mazarin qui, à la suite de Richelieu, lui fraya le chemin à la gloire.

Comme il est juste, l'admiration du visiteur va plutôt d'ailleurs au célèbre portrait du grand roi, dit « la peau ou aux pattes de lion », exécuté en 1672, pour décorer la partie supérieure de la thèse de Jacques Colbert, fils du ministre, plus tard archevêque de Rouen, et ainsi appelé parce que l'ensemble est posé sur une peau de lion dont les pattes retombent autour du portrait. C'est un chef-d'œuvre de Nanteuil, le maître incontesté de la gravure de portraits au XVII^e siècle, qui domine de très haut la foule des autres reproducteurs, parce qu'il fut le premier buriniste de son temps, parce qu'il gravait *ad vivum*, suivant son expression, c'est-à-dire d'après un crayon ou un pastel fait par lui-même sur nature. Et vraiment le Louis XIV de Nanteuil est vivant, figure inoubliable qui se grave à son tour dans la mémoire par la profondeur du trait.

* * *

Avec quelle avide curiosité on se penche sur ces manuscrits et les premières éditions d'écrivains célèbres qui ont rempli les siècles de leur gloire, sur ces classiques où s'est formé le goût de tant de générations! On s'efforce de pénétrer plus avant, par l'écriture, dans l'âme de ces auteurs dont les œuvres ont si souvent et si longtemps occupé notre pensée!

Il faut bien que je me résigne à une sèche énumération des numéros qui émergent de cette multitude, mais un mot suffira pour faire partager au lecteur le plaisir délicat, la joie profonde parfois, de la rencontre en ce lieu de tant de génies.

De la fin du règne de Louis XIII, voici l'édition originale du *Cid* de Corneille, 1637 et les « *Sentiments de l'Académie sur la question de la tragi-comédie du Cid* », écrits par Jean Chapelain. La création de la tragédie! La fameuse querelle resuscitée sous nos yeux!

*En vain contre le Cid un ministre se ligue
Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.*

Le Discours sur la Méthode, première édition, exemplaire ex-libris du P. Mersenne, de 1638. L'ouvrage qui a révolutionné la philosophie pour plus de deux siècles en substituant à l'aristotélisme de la scolastique la méthode mathématique qui s'appellera du nom de son auteur le cartésianisme. Quelle histoire de l'esprit humain est sortie de ces pages!

Les Pensées de Pascal. Ici l'émotion redouble : voilà quelques-uns de ces petits papiers et feuilles volantes, qui furent découpés en morceaux et collés sans ordre, où l'un des plus puissants génies parus en ce monde crayonna les célèbres Pensées. A côté l'unique exemplaire de la première édition qui parut sept ans après la mort de Pascal.

Le texte original du Traité des Pyrénées, de 1659, qui mit fin à une guerre de vingt-quatre ans avec l'Espagne, et l'Entrée triomphante de Louis XIV et de Marie-Thérèse dans la ville de Paris, au retour de la signature de la paix (par Mazarin et don Luis Haro), et de leur heureux mariage, le 28 août 1660. C'est la grande date de l'avènement de Louis XIV au pouvoir personnel, la ligne de démarcation adoptée par les historiens entre la période d'aurore du siècle et celle de la pleine splendeur.

Qui ne regarderait avec un brin de curiosité les Thèmes latins du jeune Louis, corrigés par Péréfixe, futur archevêque de Paris?

* * *

Dans la vitrine qui a pour titre « Le Roi et le Gouvernement », je relève au pas de course, parmi maintes curiosités : la Lettre de cachet ordonnant au gouverneur de la Bastille d'écrire Fouquet, le fameux surintendant, que d'Artagnan doit lui amener le lendemain venant du donjon de Vincennes; le rarissime exemplaire de l'ouvrage Médailles sur les principaux événements du règne de Louis-le-Grand, splendide volume comprenant 286 médailles, dont beaucoup gravées par Le Clerc, Andran, d'autres artistes; les Mémoires de Louis XIV, manuscrit autographe du plus grand intérêt, rédigé par Octave de Périguy, précepteur du Dauphin, à la suite de conversations avec le monarque; deux documents originaux sur l'Affaire des poisons, le premier est une recette du poison de la marquise de Brinvilliers, le deuxième, un procès-verbal de torture d'un complice de la criminelle qui ne fut exécutée qu'en 1676, quatre ans après la découverte du crime qui passionna les contemporains.

Je passe : Les premières années du règne, vitrine pleine de documents militaires, pour me précipiter sur « Les Lettres, les Arts et les Sciences ». Ici abondent les pièces les plus captivantes, j'indique d'un mot celles qui retiennent davantage l'attention.

Clélie, histoire romaine, par M. de Scudéry, 1654-1660. Le volume exposé — il y en a dix! — est ouvert à la carte du Tendre qui excita la verve de Boileau. La Tendresse géographiquement située, sur le fleuve Inclination, qui arrose les villes de Nouvelle Amitié et de Tendre-sur-Inclination, reçoit les affluents de Reconnaissance et d'Estime, ayant dans son voisinage les villages de Complaisance, de Petit-Soin, d'Assiduité, etc. — Préciosité, pédantisme; d'accord. Mais, tout de même, essai de psychologie. Si l'on s'éloigne du fleuve, on va vers Tiédeur, Légèreté, etc. ou Perfidie, Médisance, etc. pour arriver au lac d'Indifférence ou à la mer d'Inimitié!

La Pucelle! qui tant exaspéra Boileau et lui inspira de si piquantes satires! La Pucelle de Chapelain, le plus renté des poètes, qui était encore au zénith de la gloire, en 1660. Cet exemplaire, comme l'Alaric de M. de Scudéry, est de toute beauté; le type de l'édition de luxe telle qu'on l'entendait alors, avec frontispice, vignette au titre, lettres ornées, portraits gravés par Nanteuil, planches à pleines pages d'Abraham Bosse.

Polyeucte martyr, par P. Corneille. Édition originale. 1643. L'amusant frontispice où Polyeucte apparaît en haut de chausses à crevés et coiffé d'une toque à plume!

Ecrin en maroquin rouge contenant les éditions originales des douze pièces de Racine.

Un Horace, enrichi de notes manuscrites de Louis Racine. Le Testament de Jean Racine (10 octobre 1698). Autographe émouvant du poète demandant « que son corps soit porté à Port-Royal des Champs, aux pieds de la fosse de M. Hamon... quoique je me considère comme indigne de cet honneur par le scandale de ma vie passée et par le peu d'usage que j'ai fait de l'excellente éducation que j'y ai reçue autrefois. » Délicate conscience, assombrie par le jansénisme.

Une quittance de Molière, signée de sa main « Jean-Baptiste

Poquelin ». C'est tout ce qu'il a laissé de son écriture à la postérité : de rares signatures au bas de pièces comptables.

La première édition des œuvres de Molière en recueil, 1666.

Le manuscrit des Maximes de La Rochefoucauld, l'édition originale des Caractères de La Bruyère, une Lettre de M^{me} de Sévigné, autographe de sa belle et large écriture sans aucune rature; le plus ancien Registre des délibérations de l'Académie française; le Dictionnaire de l'Académie, 1694; les Heures de Louis-le-Grand, vespéral enluminé, ouvert à la page où le roi est représenté à genoux dans la chapelle, se donnant en spectacle; l'Office des chevaliers du Saint-Esprit, avec toutes ses pages encadrées d'or par le calligraphe Jarry; une Enéide imprimée en caractères d'écriture; la Bible dite de Richelieu, exécutée en caractère microscopiques et merveilleusement nets, dits caractères d'argent : on ne saurait rassembler en un petit espace plus de spécimens du plus haut intérêt.

Dans la vitrine : La Cour et la Ville, c'est une vue sur le monde des favorites qui nous est offerte. On y distingue une Lettre de sœur Louise de la Miséricorde (M^{lle} de La Vallière), un autre de M^{me} de Montespan, les Œuvres diverses d'un auteur de sept ans, où se trouvent des lettres du petit duc de Maine à sa mère, M^{me} de Montespan. Mais cette vitrine surabonde de pièces curieuses relatives aux fêtes, réjouissances, jeux et j'y relève le Mercure galant de 1672, le prototype des petits journaux mi-politiques, mi-littéraires, créé par Donneau de Vizé.

C'est l'Eglise qui nous attire et nous retient par un sermon manuscrit de Bossuet, le manuscrit des Elevations à Dieu sur tous les mystères, les éditions originales d'oraisons funèbres, un exemplaire des Maximes des Saints, de Fénelon, avec corrections autographes très significatives, le manuscrit du Télémaque où « son ancre ne résonnait plus de la douceur de sa voix » est remplacé par « sa grotte », et en tête duquel a été placé un fin portrait de cette tête si aristocratique.

Voici l'original de la Déclaration au Clergé de France, dite des quatre articles : souvenir du gallicanisme; une Lettre de la Mère Angélique, les fameuses Provinciales, la première édition globale, de 1657, souvenirs du jansénisme; l'original d'un document fameux : Edit de réocation de l'édit de Nantes, qui porte cette signature de majesté : Louis, et est contresigné : Par le Roi, Colbert.

En laissant de côté une foule de pièces non moins attractives, comment oublier les Mémoires de Saint-Simon? Un manuscrit — confisqué à la mort du marquis par ordre du roi — de 3,017 pages d'une écriture serrée, régulière, presque sans ratures, qui appartient à l'imprimeur Lahure, puis à Hachette et dont les administrateurs de cette maison ont fait don l'an dernier, à l'occasion du centenaire, à l'Etat et à la Nationale.

Comment le terrible duc a-t-il pu du premier jet écrire ainsi avec cette plume frémissante ses inexorables réquisitoires? Le portefeuille exposé est ouvert sur le passage fameux du portrait de Louis XIV, si cruellement injuste.

* * *

Cette admirable collection des œuvres de la pensée se déploie parmi d'innombrables œuvres d'art qui en rehaussent le prix et en découvrent la portée.

Le médailler est d'une richesse fastueuse. Les portraits des grands hommes du règne font un accompagnement splendide à Louis XIV, le maître du chœur.

Par la multitude ordonnée de tant de témoins du grand siècle dans les divers ordres d'idées, il s'évoque devant l'esprit avec une saisissante clarté. On baigne, pour ainsi dire, dans l'atmosphère du pur classicisme. On jouit du spectacle de cette haute discipline qui fait converger vers la Monarchie toutes les forces sociales dans une merveilleuse synthèse. On y peut certes découvrir quelques signes précurseurs de la décadence, mais ils sont noyés dans toute cette splendeur et l'on se demande vraiment avec stupeur comment toute cette magnificence du génie, de la politique, de la religion a sombré si rapidement au siècle suivant.

Au sortir de cette salle évocatrice et prestigieuse, quand on se retrouve dans le tumulte du carrefour de la Bourse au sein de la trépidation fiévreuse des affaires et des plaisirs, on croit vraiment passer d'un monde à l'autre, d'une humanité à une autre et l'on ne peut se défendre d'un sentiment de profonde mélancolie. L'esprit du chrétien se relève cependant à la pensée qu'au milieu de toutes les ruines accumulées par la Révolution, l'Eglise a recouvré son prestige et que la foi est restée debout.

ROME

Deux concordats

Du R. P. de la Brière dans les *Études* du 5 mars :

Les deux actes les plus considérables de la diplomatie pontificale, depuis l'avènement de Pie XI, auront été le Concordat conclu avec la Bavière, le 29 mars 1924, ratifié le 24 janvier 1925, et le Concordat conclu avec la Pologne, le 10 février 1925, ratifié le 2 juin de la même année.

Le Concordat de Bavière a été négocié entre Mgr Eugène Pacelli, alors nonce à Munich, et trois plénipotentiaires bavarois, dont le ministre des Affaires étrangères, M. von Knilling, et le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, M. François Matt. Du point de vue international, l'intérêt particulier de cette convention est que la Bavière y figure comme partie contractante sans aucune investiture ni aucun contrôle de l'Empire allemand : de ce chef, la Bavière exerce, sur le terrain du Droit des Gens, non pas le rôle d'un Etat vassal, mais le rôle d'un Etat souverain. Voilà un fait historique qui mérite d'être retenu par ceux que préoccupe à bon droit la perspective ou la simple possibilité de futures évolutions constitutionnelles dans le monde germanique.

La Bavière est un pays catholique en sa très grande majorité. Politiquement parlant, elle demeure fidèle, par ses tendances et ses désirs, à la dynastie de Wittelsbach. Elle possède un gouvernement de droite, soutenu par l'alliance des catholiques et des conservateurs protestants. Le Concordat stabilise la condition légale du catholicisme. Un règlement parallèle consacre le statut juridique du culte protestant.

Mentionnons en peu de mots les principales dispositions contenues dans les seize articles du pacte concordataire :

Garantie de la liberté générale de l'Eglise et du fonctionnement normal de son organisation hiérarchique et canonique (article 1^{er}).

Garantie de la liberté complète des Instituts religieux approuvés par l'Eglise, avec consécration de leur capacité juridique dans les cadres réguliers du droit d'association (article 2).

Garantie des franchises de l'enseignement catholique au degré supérieur, secondaire et primaire, avec contrôle normal de l'autorité ecclésiastique sur la formation morale et religieuse de la jeunesse chrétienne (articles 3 à 9).

Garantie de la propriété ecclésiastique, avec dotation par l'Etat des diocèses, chapitres, séminaires, paroisses, en valeurs mobilières et immobilières, d'après un statut clairement déterminé (article 10).

Garantie de la liberté du Saint-Siège dans les nominations épiscopales : le Pape choisira le nouvel évêque parmi les candidats proposés par le chapitre du diocèse vacant ou parmi les candidats inscrits sur les listes triennales des évêques et des chapitres de toute la Bavière. Avant la promulgation de la bulle, le gouvernement bavarois sera convié par le Saint-Siège à faire officieusement savoir s'il voit quelque objection d'ordre politique à la promotion du nouvel élu. Dans chaque diocèse, une procédure analogue garantira l'accord amiable des deux pouvoirs à propos de la nomination des curés (article 14).

Le régime de liberté et de propriété ecclésiastiques, le régime scolaire et le régime des associations, que consacre le Concordat de Bavière, constitue, pour la paix religieuse du pays, tout un ensemble de sauvegardes précieuses. On y reconnaît l'œuvre d'une politique sage et d'une diplomatie prévoyante.

Les négociateurs du Concordat polonais de 1925 ont été : le cardinal Gasparri, au nom du Pape XI, l'ambassadeur Ladislas Skrzynski et le professeur Stanislas Grabski, au nom du président de la République de Pologne; M. Stanislas Wojszewski.

Selon les nobles traditions de la vieille diplomatie européenne, ce Concordat est rédigé en langue française. Il débute par l'invocation à la Majesté divine qui figurait jadis en tête de chacun des traités internationaux et que notre monde laïcisé a laissé volontairement tomber en désuétude : *Au nom de la très sainte et indivisible Trinité*.

Les vingt-sept articles du Concordat polonais ont pour objets successifs la liberté religieuse, la répartition des diocèses, la nomination aux évêchés, l'enseignement religieux dans les écoles publiques, la condition légale du clergé séculier et régulier, la propriété ecclésiastique, le rachat par l'Etat des anciens domaines agricoles du clergé séculier et régulier.

La dernière question est connexe avec la réforme agraire, ou substitution législative d'un régime de petite propriété rurale au régime des immenses domaines seigneuriaux : substitution opérée par voie de rachat aux propriétaires actuels. Les domaines ecclésiastiques pourront être rachetés au clergé séculier et régulier dans les mêmes conditions légales qu'aux autres détenteurs du sol, réserve faite d'une superficie de cent quatre-vingts hectares de terre arable par messe épiscopale, chapitre, séminaire ou communauté religieuse et de quinze à trente hectares, selon la qualité du sol, pour chaque paroisse ou bénéfice simple (article 24).

Quant aux dotations budgétaires des cardinaux, archevêques, évêques, chanoines, curés, vicaires, professeurs, séminaristes, une annexe au Concordat

en détermine la quotité d'après une échelle correspondant à la rétribution des fonctionnaires de l'Etat, selon le degré hiérarchique. Par ailleurs, les établissements ecclésiastiques conservent leur pleine et entière capacité juridique, avec faculté de recevoir legs et donations (articles 14 à 17).

Passons au problème fondamental de la liberté religieuse. L'article 1^{er} reconnaît à l'Eglise catholique en Pologne « le libre exercice de son pouvoir spirituel et de sa juridiction ecclésiastique, de même que la libre administration et gestion de ses affaires et de ses biens, conformément aux lois divines et au droit canon ».

L'article 2 garantit la libre communication des évêques, du clergé et des fidèles entre eux et avec le Saint-Siège. L'article 3 consacre l'existence d'une ambassade polonaise au Vatican et d'une nonciature apostolique en Pologne. L'article 4 promet, en certaines hypothèses, à la hiérarchie religieuse le concours du bras séculier, notamment dans le cas de destitution ou de déchéance canonique d'un ministre de l'Eglise et dans le cas de taxes ou prestations imposées aux fidèles par les évêques pour des « buts ecclésiastiques » et dans les conditions prévues par les lois de l'Etat.

Les articles 9 et 10 établissent une exacte concordance entre la répartition des juridictions ecclésiastiques et les frontières de l'Etat polonais. Wilno devient ainsi métropole d'une province ecclésiastique de la Pologne. Ce fait a provoqué, en Lithuanie, des récriminations violentes, difficilement apaisées dans la suite. Mais on doit avouer que la réforme accomplie s'inspire d'une considération équitable, impérieuse, de tranquillité publique. Un texte particulier garantit expressément que, dans les Instituts religieux, les supérieurs locaux et provinciaux seront toujours de nationalité polonaise, sauf exception agréée par le gouvernement lui-même.

Le mode de nomination des évêques et archevêques est déterminé par les articles 11 et 12. Les choix épiscopaux demeurent exclusivement réservés au Saint-Siège. Mais, avant de procéder à la nomination du nouveau pasteur de chaque diocèse vacant, le Pape notifiera son choix au président de la République afin de connaître en temps opportun les objections de caractère politique que le chef de l'Etat pourrait éventuellement soulever contre telle ou telle désignation.

Il ne faut pas oublier, en effet, l'existence des *minorités allogènes* : allemande, russe, lithuanienne (les Juifs sont ici hors de cause, manifestement). La Pologne compte des ressortissants plus ou moins hostiles à la nation polonaise et plus ou moins favorables aux Etats voisins. C'est pourquoi le gouvernement peut avoir à formuler de justes objections « politiques » contre certains choix épiscopaux, comme le Concordat lui en assure équitablement le moyen. Au même ordre de sages préoccupations nationales se rattache le serment de loyalisme envers la patrie polonaise, qui est imposé à tout nouvel évêque ou archevêque par l'article 12.

En matière d'enseignement public, l'article 13 du Concordat statue que la religion sera obligatoirement enseignée à la jeunesse catholique dans les établissements primaires et secondaires, par des maîtres que les évêques devront agréer et contrôler. Même contrôle épiscopal sur les Facultés de théologie catholique et de sciences ecclésiastiques des Universités de l'Etat.

Les édifices du culte, séminaires, noviciats et monastères, seront exonérés des impôts frappant les immeubles. Mais les personnes et le patrimoine du clergé séculier et régulier seront imposables dans les mêmes conditions que les autres personnes et institutions appartenant à la nation polonaise ou établies sur son territoire (article 15).

Les membres du clergé régulier et séculier seront exemptés des obligations civiles et militaires qui seraient incompatibles avec les règles canoniques et le caractère de leur vocation. Tel est l'objet de l'article 5. Dans l'éventualité de poursuites judiciaires contre un membre du clergé séculier ou régulier, l'article 22 prévoit un accord et une communication des dossiers entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière, afin de mettre en harmonie les exigences de la double législation de l'Eglise et de l'Etat. L'on donne ainsi à un problème litigieux une solution nettement *concordataire*.

Pour chacune des affaires concernant les bénéfices paroissiaux, le Concordat se réfère toujours au droit canon en y joignant un contrôle de l'Etat au sujet de la sécurité nationale et en respectant, là où il existe, le droit de *patronage* appartenant à l'Etat ou à des particuliers dans un certain nombre de paroisses (articles 19 à 21).

Le 25 janvier dernier, dans la chapelle du château royal de Varsovie, le nonce apostolique en Pologne, Mgr Laurent Lauri, nouvellement promu à la dignité cardinalice, recevait la barette rouge des mains du président de la République polonaise, M. Moscicki, dont le maréchal Pilsudski est aujourd'hui le premier ministre. La cérémonie d'investiture s'accomplissait au pied de l'autel, après la Messe solennelle, en présence de tous les hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat, parmi les splendeurs religieuses de la liturgie catholique. Elle faisait revivre, après cent cinquante ans d'interruption, l'un des privilèges traditionnels des anciens rois de Pologne. Dans un cadre historique et princier, elle symbolisait l'alliance des deux pouvoirs, consacrée officiellement par les stipulations du Concordat de 1925.

ALLEMAGNE

Que veut-elle ?

D'après un article de John Bell : Le problème rhénan dans The Fortnightly Review de mars 1927.

La diplomatie allemande est arrivée à l'heure actuelle au stade auquel avaient visé tous ses efforts depuis la signature du traité de paix. Ce stade complice l'évacuation de la Rhénanie.

Elle avait d'abord essayé de défier les Alliés; ce système ne lui avait pas réussi. L'expérience de la Ruhr l'a poussée à changer de tactique. Ce qu'elle a agi intelligemment en proposant un pacte de sécurité pour l'Occident! Ce changement de politique n'a-t-il pas été interprété comme signifiant de la part de l'Allemagne un changement de mentalité et la renonciation à toute guerre de revanche? La France et la Grande-Bretagne encouragèrent de toutes leurs forces cet esprit « nouveau » et, dans leur désir de faire entier le Reich dans la S. D. N. le plus tôt possible, fermèrent les yeux sur bien des faits incommodes. Aussi l'Allemagne, qui n'était pas désarmée à ce moment-là, ne l'est pas encore et, ne le sera complètement jamais.

Rappelons que, lors de la dernière enquête menée par la Commission militaire interalliée de contrôle, cette commission ne comptait plus que 30 officiers au lieu de 300!

Certains des faits que cette enquête a révélés n'en étaient pas moins inquiétants. On arriva à un compromis sur la question des associations dites patriotiques et quasi-athlétiques. Mais il y avait d'autres faits plus significatifs : l'exportation par l'Allemagne à l'étranger de matériel de guerre et les fortifications érigées par le Reich sur ses frontières orientales. Ici encore pourtant un compromis a fini par être conclu et la C. M. I. C. a cessé son activité.

Ce compromis a été critiqué d'abord parce qu'il implique une confiance sans limites dans la bonne foi allemande, alors que cette confiance n'est nullement justifiée. En second lieu, pourquoi avoir supprimé la C. M. I. C. avant qu'il lui ait été trouvé un succédané adéquat?

Rien de plus naturel que le désir de la France de voir un contrôle militaire permanent s'exercer en Rhénanie. Ici encore l'Allemagne s'est refusée à l'accepter invoquant le... traité de paix! Ce traité, elle ne cesse de s'efforcer de le faire reviser de façon à le rendre méconnaissable, mais elle l'utilise chaque fois qu'il sert les buts qu'elle poursuit.

D'une façon générale, il est permis de douter que la Commission d'investigation de la S. D. N. puisse fonctionner de manière satisfaisante. L'Allemagne a manœuvré de façon à rendre les visites inattendues (*surprise visits*) impossibles. Mais sans de telles visites, comment être fixé sur les préparatifs militaires allemands?

Dès avant que la C. M. I. C. eut été rappelée, la presse allemande était mobilisée pour déclencher une campagne en faveur de l'évacuation rhénane. Rien de plus naturel, de plus logique de son point de vue; et voilà les conciliateurs, MM. Briand et Chamberlain, placés dans une situation fort embarrassante.

Car l'Allemagne invoque l'article 431 du traité de paix et déclare que le départ de la C. M. I. C. démontre qu'elle a exécuté les clauses militaires du traité et que le fonctionnement du plan Dawes montre qu'elle en exécute aussi les clauses ayant trait aux réparations. Elle demande en conséquence l'évacuation anticipée.

A quoi on pourrait fort bien répondre que l'Allemagne n'aura fait droit sans obligations découlant du traité de paix que lorsqu'elle aura réparé intégralement les dommages par elle causés.

Car quelle garantie y a-t-il qu'elle continuera à payer les réparations après l'évacuation? N'a-t-elle pas accepté le plan Dawes à son corps défendant, comme elle l'avait fait du traité de paix? Il est absolument certain que, aussitôt les territoires rhénans évacués, elle demandera que le plan Dawes soit révisé!

Que de difficultés surgissant à la suite d'une évacuation prématurée! Très vraisemblablement, une crise politique sera provoquée en France par une demande officielle allemande; la politique de paix de M. Briand sera mise à une rude épreuve; M. Poincaré rompra le silence qu'il garde sur la politique étrangère. Mais M. Briand n'admettra pas d'intervention de sa part. Dès lors... Les divergences de vues briandistes et poincaristes, ils arriveront à leur apogée lorsque la question de l'évacuation rhénane aura été officiellement posée. Et M. Poincaré est appuyé par l'opinion militaire, y compris les plus hautes autorités françaises.

La situation intérieure de l'Allemagne doit être prise en sérieuse considération lorsqu'on discute cette question de l'évacuation.

Elle est au plus haut point incertaine. Les Alliés ont cru devoir appuyer M. Stresemann et lui faciliter sa tâche en se montrant conciliants aussi longtemps qu'il est soutenu par les gauches. Mais l'attitude du ministre allemand a été parfois quelque peu équivoque. Il lui faut contenter tout à la fois les socialistes et les nationalistes. Pacifiste avec Sir A. Chamberlain et M. Briand, M. Stresemann n'en a pas moins laissé le ministre dont il est le chef subventionner à raison d'un million de marks-or par an la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, organe pan-germaniste.

Sur la question si importante du maintien de la paix européenne nous ne connaissons pas la véritable mentalité allemande; voilà la vérité: Il est certain en tous cas qu'aucun gouvernement allemand ne peut longtemps subsister à l'heure actuelle sans tenir compte des socialistes d'une part, des nationalistes de l'autre.

Or, si dans leur opposition au traité de Versailles il y a unanimité entre tous les partis, les nationalistes sont divisés au sujet des traités de Locarno; et ceux qui font partie du Cabinet Marx les envisagent comme un moyen pour détruire entièrement l'édifice élevé à Versailles.

Le système d'espionnage allemand a été reconstitué. Deux Français et un Anglais attendent à l'heure qu'il est d'être jugés comme espions. Des agents secrets allemands ont été arrêtés en Pologne. Malgré la promesse solennellement donnée, la propagande allemande s'infiltrer en Alsace-Lorraine par l'intermédiaire du *Heimatbund* autonomiste.

Quoiqu'en dise le docteur Marx, il n'est pas très sûr que la politique étrangère d'une Allemagne désormais libre sur le Rhin soit poursuivie dans un esprit républicain. L'existence de cet esprit sur une échelle tant soit peu grande est douteuse. Les Hohenzollern déposés sont plus qu'un souvenir. Cologne libéré de l'occupation anglaise fut pavoisé aux couleurs prussiennes plus qu'à celles de la République Allemande. La Rhénanie évacuée, le Reich ne va-t-il pas se lancer dans une politique « vigoureuse », utilisant pour ses fins la S. D. N.? Qu'advientra-t-il alors des traités de Locarno?

Un programme d'action qui ne pêche pas par excès de modestie a déjà été élaboré par les hommes politiques allemands qui dirigent l'opinion publique. L'année prochaine on demandera probablement une révision du plan Dawes, l'Allemagne n'étant soi-disant pas à même de payer les annuités. Puis on exigera la rétrocession de Dantzig et du Corridor. Une des armes employées à cet effet sera l'arme économique. Viendront ensuite : l'*Anschluss*, le retour à l'Allemagne de ses colonies et l'autonomie de l'Alsace-Lorraine.

Le Reich utilisera pour arriver à ses fins la Russie, bolchéviste. Elle s'était servie du bolchévisme pour tâcher de gagner la guerre. Pourquoi n'en ferait-elle pas de même pour « gagner » la paix?

Certes, il est beaucoup d'Allemands sincèrement désireux de la paix. Mais sont-ils les plus nombreux? *That is the question.*

Il est fort probable que M. Poincaré jouera, dans la question de l'évacuation, un rôle décisif en ce qui concerne la France. Mais il n'admettra pas d'évacuation sans garanties adéquates. La France ne cessera de penser à deux choses : sa sécurité, les réparations. Le Reich ne sera pas tenu pour désarmé avant d'avoir satisfait aux stipulations de l'accord du 1^{er} février relatif aux fortifications allemandes à l'Est. Quel commentaire ironique sur l'esprit de Locarno que ces fortifications! Elles démontrent que tout en parlant de paix, l'Allemagne se préparait à la guerre. L'avenir montrera ce que valent les nouvelles promesses données par le Reich, mais en attendant constatons que celui-ci n'est pas désarmé.

La déclaration du Chancelier Marx sur la renonciation par le Reich à toute idée de revanche n'est pas de nature à diminuer nos appréhensions. Quatre nationalistes membres du Cabinet Marx se sont, il est vrai, associés à cette déclaration. Mais c'est là un fait qu'il ne convient pas de prendre trop au sérieux, vu surtout l'intransigence du comte Westarp. S'imaginer que le parti que celui-ci dirige partage aujourd'hui les idéaux de Sir A. Chamberlain et de M. Briand — quelle naïveté!

Dans peu de temps un effort décisif sera fait pour réaliser le programme nationaliste, dont le principal article est l'évacuation rhénane. Il y a entre MM. Marx et Stresemann un accord complet. Les diplomates alliés ont devant eux des tâches très difficiles. Ils auront à faire face à l'assaut livré par le Reich à ce qui subsiste du traité de paix. Le seul gage détenu par les Alliés est le Rhin. L'abandonner avant que les dommages causés par la guerre aient été réparés signifierait la réalisation du rêve allemand: le traité de Versailles détruit, la « paix gagnée! »